



Conseil du 18^e arrondissement

Séance du lundi 18 mars 2019

MAIRIE	4
DENOMINATION	4
COMMUNICATION SANS VOTE.....	6
AFFAIRES CULTURELLES	7
MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS	13
VIE ASSOCIATIVE	15
FAMILLE & PETITE ENFANCE.....	15
AFFAIRES SCOLAIRES.....	18
CAISSES DES ECOLES.....	19
LOGEMENT & URBANISME	22
VOIRERIE & DEPLACEMENTS	36
ESPACES VERTS, NATURE EN VILLE & CIMETIERES.....	41
PREVENTION.....	43
EMPLOI	44
INTEGRATION.....	46
HANDICAP	47
ACCES AUX DROITS.....	50
AFFAIRES SOCIALES	50
POLITIQUE DE LA VILLE	51
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	55
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE	56
QUESTIONS ORALES	57
VOEUX	69

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le 31 décembre 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 21 janvier 2019 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Éric LEJOINDRE, **Maire du 18^e**, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme MEZENEC, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, M. BROS, Mme. GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELLEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements, ou Conseillers délégués**,

Etaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

M. Cédric DAWNY à M. Gilles MENEDE
Mme Catherine BELEM à Mme Danièle PREMEL
Mme Douchka MARKOVIC à M. Loïc LORENZINI
M. Félix BEPPO à Mme Fadila MEHAL
M. Hugo TOUZET à Mme Nadine MEZENEC
M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL
Mme Elisabeth BOYER à M. Christian HONORE
M. Daniel VAILLANT à M. Eric LEJOINDRE
M. Jean Bernard BROS à Mme Claudine BOUYGUES
Mme Myriam EL KHOMRI à Mme Violaine TRAJAN
Mme Martine DEBONNEUIL à M. Laurent QUEINNEC
Mme Maya AKKARI à M. Jean Philippe DAVIAUD

Vœux V18201905

Départ de Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Sandrine MEES, Mme Dominique DEMANGEL

Vœux V18201906

Départ de M. Gérald BRIANT

Désignation du secrétaire de séance

Éric LEJOINDRE : Le quorum étant atteint, je vous propose que nous puissions commencer notre séance du Conseil d'arrondissement. D'abord, je vous propose que nous puissions désigner Gilles MENEDE en tant que secrétaire de séance. Il n'y a pas de difficultés, j'imagine ? Bravo à Gilles.

Je voulais vous faire savoir que j'ai été destinataire des pouvoirs suivants :

- M. Cédric DAWNY à M. Gilles MENEDE
- Mme Catherine BELEM à Mme Danièle PREMEL
- Mme Douchka MARKOVIC à M. Loïc LORENZINI
- M. Félix BEPPO à Mme Fadila MEHAL
- M. Hugo TOUZET à Mme Nadine MEZENCE
- M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL
- Mme Elisabeth BOYER à M. Christian HONORE
- M. Daniel VAILLANT à M. Eric LEJOINDRE
- M. Jean Bernard BROS à Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Myriam EL KHOMRI à Mme Violaine TRAJAN
- Mme Martine DEBONNEUIL à M. Laurent QUEINNEC
- Mme Maya AKKARI à M. Jean Philippe DAVIAUD

Évidemment s'il y en avait d'autres, merci de les faire passer. Et Daniel VAILLANT et à moi-même au moment où il sera amené à nous quitter.

Avant que l'on commence cette séance, je voulais bien sûr que nous commencions par avoir collectivement une pensée et plus qu'une pensée, avoir un geste de solidarité envers nos amis de l'autre bout de la Terre. Puisque chacun sait l'acte terroriste horrible qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande dans la ville de Christchurch, qui a entraîné la mort d'une cinquantaine de personnes dans une mosquée. Nous avons régulièrement ici l'occasion d'effectuer une minute de silence pour tous les actes terroristes. Celui-ci est très récent. Je vous propose que nous puissions observer en mémoire des victimes de ce terroriste une minute de silence. La Nouvelle-Zélande c'est loin, mais les interrogations et les questionnements qui sont posés sont tous les mêmes. Et surtout, la vie humaine a le même prix et le même poids de partout. Voilà pourquoi je vous propose que nous observions une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous en remercie. Je ne sais pas si certains souhaitent à ce stade prendre la parole. Sinon, nous allons poursuivre.

MAIRIE

1. 18 201 903MA Adoption du compte rendu du conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019

Éric LEJOINDRE : J'ai été informé d'un changement dans l'organisation interne du groupe DPE, puisque je vois que c'est Mme Fadhila MEHAL qui en prend la présidence. Je voulais la féliciter, la saluer et en informer le conseil.

Je vous propose que nous adoptions le compte rendu du précédent Conseil d'arrondissement du 21 janvier. Est-ce qu'il appelle des commentaires ou des modifications ? Non.

Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je voulais également vous informer qu'il serait souhaitable, pour que nous puissions simplifier le travail de l'administration, que chacun montre bien le vote qui est le sien à chaque fois que l'on vote. Levez vos mains, parce que les groupes politiques peuvent de temps en temps être un petit peu changeants. Nous avons besoin de connaître le vote de chacun et de chacune d'entre vous. Quand il le faut, n'hésitez donc pas à lever la main.

DÉNOMINATION

2. 2019 DU 103 Dénomination promenade Claude Estier (18e).

Éric LEJOINDRE : On en vient à une délibération qui a pour nous tous ici une grande importance. Je vais tout de suite laisser la parole à Monsieur Daniel Vaillant pour la dénomination de la Promenade Claude Estier.

Daniel VAILLANT : Merci Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Merci d'avoir un peu bousculé l'ordre du jour, parce que je dois impérativement quitter le conseil après cette courte intervention dont le but est d'officialiser ce que nous avons déjà eu l'occasion, à travers l'initiative que vous m'aviez demandé de prendre, Monsieur le Maire, d'inclure en Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris. Le vœu ayant été aussi adopté à la quasi-unanimité ou à l'unanimité, peu importe.

Aujourd'hui, l'affaire nous revient. Il s'agit d'honorer la mémoire d'un responsable politique qui fût résistant, journaliste, écrivain, homme politique, député du 18^e, conseiller de Paris dès 1971. Il s'agit de Claude ESTIER. Cela ne vous surprendra pas. La nouvelle c'est que la mairie de Paris, à notre demande, a accepté de faire une partition entre Dora BRUDER, je trouve que la symbolique est réussie, pour que l'autre partie du mail Belliard s'appelle Claude ESTIER. Juste devant l'Impasse du Talus où Claude ESTIER a vécu très longtemps. Lui qui par ailleurs a été un artisan de la rénovation de la rue Moskova où il habitait, qui a été un élu de Grandes Carrières et qui est toujours resté fidèle au 18^e arrondissement. Fidèle à ses valeurs, je ne vais pas refaire l'intervention que j'ai eu l'occasion de faire ici, sous peine d'être redondant. D'autant qu'il y aura l'inauguration le 10 avril à 11 heures, je crois, pour le passage qui deviendra la promenade Claude Estier, dans le prolongement de Dora BRUDER.

Voilà, je ne vais pas en dire beaucoup plus. Claude Estier nous a quittés en mars 2016. Je pense que c'est bien que nous puissions l'honorer et que la ville ait accepté notre demande, que ce morceau de promenade lui soit dédié. J'espère qu'il y aura bien une plaque qui rappelle avec peu de mots ce que fût son parcours, que la plupart des élus ici connaissent, parce qu'ils m'ont déjà entendu en parler. À l'occasion des obsèques, on a eu l'occasion de l'évoquer, y compris à la mairie du 18^e

arrondissement. Claude Estier était né en 1925, le 8 juin de mémoire. Il a été un résistant de la première heure, un militant dois-je le rappeler pour que l'Algérie trouve son autonomie. Il a été un militant contre la Guerre d'Algérie. Ceci lui a d'ailleurs valu l'exclusion du parti auquel il appartenait. Voilà, mais il a réintégré ce parti et notamment il a été un de ceux qui l'ont resondé au congrès d'Épinay.

Voilà, il a accompagné François Mitterrand tout au long de ces années, plus de 10 ans dois-je me rappeler de la candidature d'Union de la Gauche de François Mitterrand en 65. Puis encore une fois élu brièvement député de 67 à 68, parce qu'il y a eu la dissolution. Il n'a pas été réélu dans la 25^e circonscription qu'il avait gagnée contre Alexandre SANGUINETTI. C'est Louis VALLON qui l'a remplacé à l'Assemblée nationale. Il venait de Sarcelle, gaulliste de gauche. Il était déjà vieux, entre nous.

Claude Estier a été réélu en 81, de très peu, face à Roger CHINAUD que je salue. Il a été un militant responsable politique qui avait la plume très alerte. Il a écrit beaucoup de bouquins, des journaux de campagne et c'est quelqu'un qui pour moi représentait beaucoup. Parce que quand je me suis engagé en politique, je devais avoir 16 ans, c'est Claude Estier qui m'a accueilli dans le 18^e, avec une convention des institutions républicaines. C'est très ancien, ne cherchez pas. C'était un petit parti sympathique, mais qui a eu quand même la capacité de provoquer le congrès d'Épinay dont je parlais tout à l'heure.

Voilà, Claude Estier a été une figure marquante du 18^e, où il est toujours resté vivre. Beaucoup de gens s'en souviennent. Même ceux qui ne s'en souviennent pas parce qu'ils sont trop jeunes auront l'occasion, avec la promenade Claude Estier, de savoir qu'il a été avec d'autres important. Je suis heureux que le maire ait relayé cette demande et l'ait voulue lui-même pour Claude Estier, qui était une figure qui aura marqué l'arrondissement. Quand il est mort, il devait avoir 91 ans. C'est une forme de longévité politique. Je sais que sa famille, ses enfants sont très heureux à l'idée que l'on puisse le 10 avril inaugurer la promenade Claude Estier en face de la rue Vauvenargues, dans un endroit où il a vécu.

Je vous remercie de votre attention et si vous acceptez de voter cette délibération, bien sûr.

Éric LEJOINDRE : Je pense que le suspense n'est pas trop insoutenable. Merci beaucoup à Daniel Vaillant. Je n'ai rien à rajouter, si ce n'est d'insister sur la présence de nombreux élus le 10 avril à 11 heures pour ce moment qui va rassembler, je crois, assez largement. Puisque la personnalité de Claude Estier a bien sûr compté pour le 18^e, mais finalement bien au-delà. Je vois que notre geste ici dans le 18^e touche bien au-delà du 18^e des responsables politiques, mais aussi des diplomates et un certain nombre de personnalités qui seront sans doute par ailleurs là le 10, aussi.

Sur cette délibération, je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de la soumettre au vote. Qui est pour ?

La délibération est votée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

COMMUNICATION SANS VOTE

3. 2019 DEVE 33 Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

Philippe DURAND : Il s'agit de mettre plus de biodiversité en ville. Effectivement, nous sommes pour le fait de mettre plus de biodiversité en ville. Nonobstant, nous avons quelques griefs vis-à-vis de cette communication sur deux points essentiels, ce sera reporté en Conseil de Paris, sur le fait de plus travailler avec les arrondissements, afin d'améliorer ce processus. On reçoit des propositions sur lesquelles nous devons dire oui ou non, etc. Mais nous les travaillons ensemble.

D'autre part, la biodiversité qui est proposée est faite sur des lieux déjà existants. Pour le 18^e, ce sera sur le petit jardin à la place Jean-Baptiste Clément où il y aura beaucoup plus de végétalisation et dans le centre sportif des poissonniers où il y aura aussi une plus grande variété végétale.

Ce qui nous intéresse quand même en termes de biodiversité, c'est de commencer à déminéraliser la ville pour aller davantage dans ce sens. Ces deux points seront donc à nouveau rapportés en conseil de Paris. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. De fait, c'est, je crois, une très bonne chose que l'on puisse faire en sorte qu'il y ait plus de nature en ville. Ce sont des dispositifs qui s'ajoutent par ailleurs aux dispositifs que nous avons mis nous-mêmes en place et notamment avec Philippe Durand dans le 18^e, puisque nous étions le premier arrondissement avant même le permis de végétaliser à travailler sur nos appels à projets et sur notre demande pour les habitants qu'ils puissent eux-mêmes végétaliser à certains endroits. Je crois que ce sont des appels à projets ayant connu un grand succès. Je passais encore devant un certain nombre de lieux du 18^e qui sont aujourd'hui plus végétaux qu'avant et qui ont permis notamment de régler un certain nombre de problèmes de rapport à l'espace public. C'est donc du plus, mais je crois que l'on peut dire que dans le 18^e, on n'était pas en reste. Nous avons même pris un peu d'avance sur un certain nombre de projets. Je voulais en remercier Philippe et surtout l'ensemble des habitants du 18^e qui y contribuent au quotidien. Parce que la végétalisation de la ville, c'est aussi un enjeu pour les habitants et dans le 18^e, ils sont particulièrement dynamiques.

Sur cette communication sans vote, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur BOURNAZEL ? Est-ce qu'il y en a d'autres ? Je n'en vois pas. Monsieur BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. Cette communication va évidemment dans le bon sens, mais vous me permettez tout de même de noter la contradiction de la maire de Paris sur cette communication de plus de nature en ville avec les projets qui sont menés à côté. Je rappelle qu'en 2015, Madame HIDALGO voulait bétonner le stade Championnet. Je rappelle qu'actuellement, elle veut bétonner le stade Ménilmontant malgré l'opposition très forte des habitants sur place. Et je rappelle qu'elle est en train de mener le projet de Bercy-Charenton sans prévoir la mobilité et qui est un bétonnage total de la ville. Il y a donc une contradiction majeure entre le fait de vouloir plus de nature en ville et le fait d'avoir des projets qui bétonnent toujours un peu plus, privilégiant ainsi la politique du chiffre à la politique de qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Éric LEJOINDRE : Vous ne serez pas surpris que je ne partage pas du tout cette appréciation. D'abord, parce que les enjeux de végétalisation sont divers. L'enjeu de développement de la ville n'est pas totalement neutre, non plus. Au contraire, nous sommes arrivés à avoir un urbanisme qui prend en compte l'ensemble des demandes. Mais Paris n'est pas une ville finie et Paris doit aussi continuer à se développer. C'est dans cet équilibre-là que nous travaillons, et je pense avec plutôt succès c'est

vrai, mais en reculant parfois quand des projets ont été lancés trop vite. C'était le cas du stade Championnet, mais aussi en avançant sur un certain nombre d'autres projets équilibrés. Parce que nous avons besoin de tout, en ville : de nature évidemment, mais aussi de déplacements, de logements, d'activités économiques. Avec en tête un seul objectif, on aura l'occasion d'en reparler finalement tout au long de ce conseil : la qualité de vie des habitants. Ceci passe également par de l'équipement public, par de l'équipement sportif, par du logement, par des capacités de déplacement. Il nous faut donc reconquérir tous les espaces possibles pour la biodiversité. C'est le sens de cette communication. Puis il faut bien sûr faire de l'urbanisme d'aujourd'hui, c'est-à-dire un urbanisme qui prend en compte l'ensemble de ces dimensions et c'est ce que nous faisons.

AFFAIRES CULTURELLES

Éric LEJOINDRE : En attendant, nous allons passer aux délibérations concernant les affaires culturelles. Je vais laisser la parole à Carine ROLLAND.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il y aura six délibérations ce soir qui vont porter sur des lieux, des événements, des associations qui tous ensemble nous permettent de porter la culture dans le 18^e et dans tous les quartiers.

La première délibération est consacrée au Printemps des rues. C'est un grand festival des arts de la rue qui se déploiera cette année sur l'esplanade Nathalie Sarraute du 24 au 26 mai. C'est un bel événement. Allez-y, n'hésitez pas. Il se déploie aussi désormais dans le 19^e arrondissement et depuis longtemps dans le 10^e.

Le Printemps des rues travaille en partenariat avec le Grand Parquet. Exceptionnellement cette année, ils n'y seront pas, mais ils y retournent dès l'année prochaine. Cela m'amène à vous parler justement du Théâtre Paris-Villette dont le Grand Parquet dépend. C'est la Maison des artistes attenante au Théâtre Paris-Villette, ETPV est dans le 19^e et le Grand Parquet est dans le 18^e, tout près des Jardins des Halles. Ce lieu fonctionne depuis désormais un peu plus de deux ans sur le mode d'une maison d'artistes avec des artistes en résidence, des restitutions régulières, mais aussi des spectacles en création à part entière. Là aussi, le Grand Parquet est ouvert et fonctionne principalement comme l'a dit le Président, mais il est ouvert à plusieurs occasions chaque mois. N'hésitez pas à vous y rendre.

Autre lieu de création important, à l'autre bout de l'arrondissement : l'Étoile du Nord qui est plutôt consacrée à la danse, même si le théâtre y prend sa place. Je tiens à saluer ici le travail mené par son directeur, Monsieur Jean MACQUERON et son adjoint Jean-François MUNIER qui peu à peu, prend la relève. L'Étoile du Nord c'est non seulement un lieu de création important je le disais, mais c'est aussi un établissement qui mène un travail remarquable en direction de publics que l'on ne voit pas toujours, que l'on dit éloignés même si je n'aime pas tellement ce terme. Mais en tout cas, c'est un lieu toujours d'une grande vivacité pour aller chercher des publics nouveaux.

Autre délibération sur un autre lieu au cœur : l'Institut des Cultures d'Islam. Il s'agira, par la délibération qui vous sera proposée, non pas de soutenir le fonctionnement, mais de repasser la convention d'occupation temporaire qui lie l'ICI à la ville sur le lieu du 19.23 rue Léon, là où se situait la préfiguration de l'ICI avant que ne soit érigé le superbe et grand bâtiment de la rue Stephenson. Il s'agit par cette délibération de proroger la convention d'occupation temporaire, de permettre à l'ICI d'y déployer le projet culturel attendant à l'établissement.

Puis pour finir, quatre associations importantes. Art-Exprim d'abord, située historiquement tout près de la mairie. Art-Exprim se déploie de partout dans le 18^e arrondissement et bien souvent aux beaux

jours dans les jardins et les squares du 18^e. Elle propose non seulement de la sculpture sur pierre qui était un peu la marque d'origine d'Art-Exprim, mais aujourd'hui aussi des ateliers attenants à la photographie, à la BD, au street art. C'est une association importante qui travaille en direction des enfants, en direction des adultes et qui œuvrent à populariser la pratique des arts plastiques.

Les Trois Tambours et l'Atelier Musical Paris-Seine sont deux écoles de musique associatives du 18^e arrondissement, avec chacune leurs spécificités. Les Trois Tambours situés à la Goutte d'Or, donc une vraie action culturelle et artistique bien sûr en direction de la politique de la ville, dans le sens de la politique de la ville. Avec un ancrage très fort dans ce quartier de la Goutte d'Or.

Mais aussi des collaborations à l'étranger : les Trois Tambours reviennent d'un voyage au Bénin avec leurs élèves. Ils sont coutumiers de ce type d'échanges.

L'Atelier Musical Paris-Seine, quant à lui, accueille un grand nombre d'élèves. C'est un partenaire du conservatoire municipal d'arrondissement Gustave Charpentier depuis la réforme des conservatoires. Cela fait partie de ces structures qui permettent d'avoir des élèves qui passent par ce que l'on appelle des passerelles entre un établissement et l'autre. On peut commencer au conservatoire et aller à l'Atelier Musical, ou l'inverse. Preuve aussi de la rencontre de pédagogies à l'origine différente.

Puis nous terminerons par la Sierra Prod, association bien connue de la Porte Montmartre, mais qui étend son action depuis quelques années à la Porte de Clignancourt. La Sierra Prod, c'est cette association qui a filmé la transformation urbaine des Portes : Porte Montmartre, Porte de Clignancourt. L'année dernière, il faut le saluer et le soutenir, elle a été lauréate du budget participatif pour un chapiteau qui sera installé à la Porte de Clignancourt avant d'autres projets plus pérennes. Chapiteau qui accueillera du cinéma art et essai.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de l'ensemble de ces subventions. Je vais laisser la parole à ceux qui la souhaitent. J'ai vu Pascal Julien, Madame Fadhila Mehal. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

Pascal JULIEN : Merci. Premier mot d'abord sur la DAC 33 sur le Théâtre Paris-Villette. Il gère désormais le petit bâtiment où se trouvait (00.23.00). Ce petit bâtiment abrite en fait depuis très longtemps maintenant le matériel dont se servent les personnes qui animent Les Petits-déjeuners de Flandres. C'est le nom de l'association, qui distribue du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il gèle, qu'il canicule, elle distribue le matin des petits-déjeuners aux migrants. C'est extraordinaire ce travail, cette régularité du résultat, cette efficacité. C'était pourtant plus de 200 migrants, ça a baissé un petit peu depuis les dernières mises à l'abri, cela tourne autour d'une cinquantaine de migrants.

Or, ce local dans lequel ils mettent le matériel passe désormais sous le contrôle du Théâtre Paris-Villette. La question a été posée de savoir où est-ce qu'ils allaient entreposer ce matériel. J'ai suivi un petit peu les discussions et j'ai vu qu'on leur faisait une proposition absolument étonnante : à l'angle de la rue d'Aubervilliers et de la rue Riquet, côté 19^e. À l'autre bout. Si on voulait décourager et épuiser les militants, on ne s'y prendrait pas autrement. Alors qu'une solution existe, qui consisterait à mettre ce conteneur non pas à là-bas à l'autre bout du parc, mais à côté, sur l'esplanade. Il y a la place, j'ai mesuré, c'est parfaitement possible.

Donc, mon groupe pose la question : où en est-on de cette question ? Elle est vitale pour l'association.

Par ailleurs, cela n'a rien à voir avec cela, mon intervention portera sur un autre point. Je suis de ceux, peut-être que, parce que je suis vieux et ringard, qui restent nostalgiques du temps où les

habitants du quartier parlaient beaucoup du Grand Parquet. Je sais que je n'avais même pas besoin de lire le programme, c'était le bouche-à-oreille qui me parlait de ce qui s'y faisait. Cela a disparu depuis longtemps, depuis le départ de François Grosjean. Un autre modèle est en place, qui consiste à faire non pas de la diffusion, mais de la résidence. Mais je voudrais quand même nuancer un petit peu l'optimisme de la première adjointe. Ces séances ne sont pas publiques au sens où il y a une ouverture au public, non. C'est sur invitation. On ne voit plus de file d'attente. La preuve, c'est que moi-même on m'a proposé d'être dans le mailing d'invitations. C'est par contact.

Ce n'est plus de l'ouverture, en tout cas ça n'apparaît plus comme tel ou alors il y a vraiment une information à faire auprès du public. Parce que je vous relaye ce que j'entends. Côté 18^e, c'est là que je connais le plus de gens, plus que du côté 19^e. Les gens regrettent qu'il n'y ait plus cette animation qui faisait le charme du Grand Parquet.

Voilà les deux points sur la DAC 33.

Est-ce que j'attends la réponse ? J'enchaîne.

Côté Institut des Cultures d'Islam, on voit bien dans le Conseil d'Administration que sur la religion, les choses commencent à se préciser, un avenir encore incertain, mais enfin il y a des ébauches de programme. On ne connaît pas trop le montant financier qui sera attribué. Un petit espoir renaît chez ceux dont je fais partie qui regrettent toujours la décision qu'avait prise la maire de Paris de nous faire savoir par la presse qu'elle renonçait à la deuxième partie. Mais pour le coup excusez-moi, même si ce n'est pas directement le sujet, ça l'est quand même. On avait supprimé une salle de prières où pratiquaient les Africains en leur disant « On va remettre le modèle rue Polonceau ». Alors, on ne le reproduit pas. On fait un institut purement culturel côté Léon. Mais alors la salle promise, elle va se faire comment ? Enfin, bref, est-ce que l'on peut avoir un petit point d'étape sur l'avenir de la parcelle Polonceau ? Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Fadhila Mehal ?

Fadhila Mehal : Merci. J'avais une intervention de portée générale. La question culturelle, vous savez combien elle tient à cœur à notre groupe. Il est vrai que l'on entend dans cette période troublée que visiblement pour certains, la culture serait un supplément d'âme et que dans les quartiers populaires notamment, il faudrait plutôt prioriser sur des actions plus concrètes autour à la fois de la prévention, de la sécurité ou de l'action sociale. Je suis, avec mon groupe, totalement opposé à cette idée. Parce que nous pensons que c'est par la culture qu'aujourd'hui, nous allons fédérer les cœurs, que nous allons essayer de ne pas continuer à élargir les fossés qui se font. Je remercie Carine pour son intervention et sa mobilisation sur les questions culturelles dans leur grande diversité. Nous avons parlé de danse, de musique, même de la spiritualité avec lassitude et culture d'Islam. Et je le redis de façon très solennelle ici : la culture ne doit pas être le parent pauvre parce que nos habitants des quartiers populaires ont besoin de baux, ont besoin d'ouverture sur le monde. Je ne discute pas les décisions qui sont prises, d'abord, parce qu'elles sont connues pour leur efficacité, mais aussi, parce qu'elles montrent aujourd'hui que c'est par la culture que l'on peut dessiner un nouveau monde.

Alors, c'est une question de portée très générale, mais je voulais saluer ceci et le maintenir. Même si, vous le verrez tout à l'heure, notre groupe a des questions par exemple sur le sujet des œuvres d'art dans l'espace public, et notamment du cœur qui a fait sensation et qui a suscité beaucoup de polémiques. C'est le premier point.

Le deuxième point. Vous le savez, le 18^e est aussi identifié par cette structure de dimension locale, mais aussi internationale et européenne. Je veux parler de l'institut des Culture d'Islam. Il est vrai

que je partage beaucoup de choses sur cet institut avec mon collègue, mais en même temps je voudrais redire quelque chose. Je ne voudrais pas que l'on revienne finalement sur cette polémique ancienne qui consistait à dire que finalement, ce projet innovant qui mêlait à la fois le culturel et le spirituel avec une entrée commune. Il a démontré de vrais avantages, mais avait besoin de s'approfondir. C'est pour cela que la position de notre groupe a été très nettement de dire que pour la deuxième structure qui allait se mettre en place rue Léon, et d'ailleurs dont nous voyons les avancées parce qu'un travail important est mené par la nouvelle présidente et par son équipe pédagogique, nous souhaitons que ce nouvel établissement puisse être consacré exclusivement à la culture.

Et non pas qu'il fasse aussi l'objet d'une entrée culturelle. C'est un point de vue qui je pense est partagé par maintenant la municipalité.

Il reste la question de Monsieur Julien, c'est-à-dire quid de ce lieu de prière pour en effet la communauté subsaharienne. C'est une question qui est ouverte. Il ne nous appartient, puisque c'est finalement de l'espace privé. C'est aux croyants de résoudre ce problème. Mais je crois que nous avons fait un choix équilibré, modéré qui part de cette volonté d'unir le temporel et le spirituel, mais c'est une initiative qui a vraiment encore besoin d'être approfondie. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. Danièle PREMEL puis Gérald BRIANT peut-être pour répondre sur la question des Petits déjà Flandres.

Danièle PREMEL : Très rapidement, pour dire en quoi la richesse des équipements culturels du 18^e permet aussi des collaborations. Je parlerai d'Etoile du Nord, plus particulièrement, qui participe à l'université populaire de la musique au mois de mars.

D'autre part, je voudrais intervenir suite à Pascal JULIEN pour le Théâtre de la Villette. Effectivement, je pense que le Théâtre de la Villette est plus connu sur le 19^e que sur le 18^e. Il nous faut faire un effort pour qu'il soit davantage, comme il l'était avant, en lien avec le 18^e arrondissement.

Sandrine MEES : Pascal a parlé de l'avenir de la friche Polonceau. Je voudrais en profiter pour rappeler que l'on a voté un vœu au Conseil d'arrondissement en décembre pour tenter d'apporter de l'eau sur cette friche. Je vais vous dire un peu où l'on en est. Finalement, elle a un statut particulier puisque c'est vraiment une friche qui est mise à disposition par la Direction du logement. Elle n'a donc pas un statut de jardins partagés. On se retrouve alors face à quelques difficultés, mais que l'on essaye vaillamment de résoudre. On espère pouvoir avoir l'eau le plus tôt possible sur la friche. On vous tiendra bien sûr informés. Mais c'est assez compliqué, plus compliqué que l'on ne l'aurait cru. Je vous remercie.

Gérald BRIANT : Juste pour répondre à Pascal JULIEN. Cela fait un petit moment que nous sommes en débat avec Les Petits déjeuners des Flandres. Souvent, ils sont assez exigeants. Nous essayons de travailler pour que les distributions alimentaires se passent le mieux possible, c'est-à-dire bien en gestion avec la population et les riverains. Donc, là, je crois qu'il faut prendre acte d'une solution provisoire, qui était sur le Théâtre. Maintenant, elle n'est plus possible. Ils sont donc en contact direct avec l'Hôtel de Ville, par rapport à l'exposition. Nous essayons d'avoir une répartition qui tienne compte un peu aujourd'hui des mouvements de populations. Je ne sais pas si vous avez remarqué par exemple que sur Pajol, vous n'avez plus tout à fait la même situation que l'on a connue il y a quelques mois. Donc, aujourd'hui, je dirais que c'est plus simple. La pression est un petit peu retombée, tant mieux. Il faut donc voir comment on pourrait aménager cela. Notre porte est évidemment ouverte, mais il faut aussi que Les Petits déjeuners des Flandres entendent les choses. Quand on dit qu'il faut tenir compte des riverains, il faut vraiment l'entendre. Parce qu'au bout d'un moment, cela devient très compliqué pour nous. Aujourd'hui, les distributions alimentaires, les

distributions des petits déjeuners, on en fait. C'est beaucoup monté en régime sur la Porte de la Chapelle, c'est 500 petits-déjeuners qui sont distribués chaque jour. On en est là, dans un endroit où ce n'est pas simple, parce qu'il faut gérer la cohabitation avec les usagers de drogues et les migrants. Vous voyez les difficultés que cela peut avoir. Nous sommes sur Aubervilliers, nous faisons beaucoup, mais il faut entendre l'idée que si l'on peut mieux répartir et notamment que Les Petits déjeuners des Flandres, ce soit sur la partie 19^e, je pense que cela ne nous poserait aucun problème. Il faut donc regarder.

Nous sommes disponibles. Pour l'instant, ça se règle au niveau au-dessus de nous. On veut bien s'en occuper, mais il faut qu'il y ait une écoute. Je n'ai pas de problème à voir entre les deux comment on pourrait avancer.

Carine ROLLAND : J'ai oublié de préciser que la prochaine exposition de l'Institut des Cultures d'Islam sera dédiée à la pression contemporaine au Liban. Cela démarre le 27 mars. Il est important de le savoir pour pouvoir y aller.

Pour ce qui est du Grand Parquet, je suis ravie de savoir, Monsieur JULIEN, que vous recevez des invitations. Je vous assure que c'est ouvert au public. Il y a un tarif, l'agenda est en ligne. Les représentations sont publiques. Il y a ce que les compagnies appellent des crashes-tests. Lorsqu'elles ont été en résidence pendant un moment, elles proposent une sorte de restitution. Nous y avons d'ailleurs assisté l'année dernière pour un superbe spectacle concernant des réfugiés de Syrie en Europe. Par ailleurs il y a des spectacles, il y a des lieux invités, La Loge qui était un théâtre du 11^e qui a fermé récemment. Il a été invité en octobre à faire son festival au Grand Parquet.

La configuration a changé : oui. Parce qu'il s'agit d'un lieu de résidence. À Paris, nous manquons cruellement de lieux de résidence pour les artistes, de lieux de création. J'ai apprécié tout autant que toi le Grand Parquet précédent et je salue ici tout ce que François GROSJEAN a pu mener initialement et lorsque le Grand Parquet a déménagé, y compris avec les difficultés que ceci a représenté. Il avait fait un travail formidable. Le fait est que le Grand Parquet nouvelle formule n'a pas exactement la même mission, la même destination. Il est aussi important de proposer ce lieu de travail, de création pour les compagnies qui y viennent. Reste qu'il y a sûrement une question, une réflexion à mener sur la manière dont le Grand Parquet communique. On s'était engagés il y a quelque temps à faire un point sur ce sujet avec différents élus et l'équipe elle-même du Grand Parquet. Je m'y engage, je m'engage cette fois-ci à le mener à bien. On vous tiendra informés, sans faute.

Éric LEJOINDRE : Il n'est jamais facile de succéder, et il n'est jamais facile de succéder à quelqu'un qui comme François GROSJEAN a autant marqué le Grand Parquet, d'abord, parce qu'il l'a installé. C'était un peu un pari fou à l'époque, d'abord dans les locaux de la rue du département puis dans les locaux de l'esplanade du Maroc. Il a, c'est vrai, beaucoup marqué ce Grand Parquet. Pour sa dernière représentation, enfin pour son pot de départ, je voyais déjà la difficulté qu'il y aurait pour un certain nombre d'habitants du quartier de passer de François GROSJEAN à autre chose.

J'ai pu constater moi-même que la programmation du Grand Parquet aujourd'hui, avec le Théâtre Paris-Villette, est vraiment qualitative. Le crash-test que l'on a vu avec Carine est un moment je crois que je n'oublierai pas de ma fréquentation du théâtre, qui n'est pas si fréquente que cela. Non seulement il y a une programmation culturelle, mais elle a du sens. Honnêtement, ce n'était pas gagné que de décider qu'au Grand Parquet serait représenté par un échange d'une boucle WhatsApp de tout un trajet, de la scierie jusqu'à l'Europe de l'Est en l'occurrence, puisque le trajet s'arrêtait en Europe de l'Est.

Je suis assez convaincu de la qualité de cette programmation. Je reconnais bien volontiers qu'il y a encore du travail à faire de la part du TPV pour faire en sorte de mieux faire connaître le lieu. Je ne

méconnaiss pas les grandes difficultés qu'ils ont connues, notamment en matière de sécurité pour assurer la sécurité, la tranquillité de leur public et des personnes qui travaillaient. Je sais que cette période récente n'a pas été très fructueuse sur le plan de l'ouverture au public. Mais je suis convaincu de la vraie volonté de l'équipe de le faire, et je suis vraiment convaincu par la qualité de la programmation qui a lieu.

J'entends les inquiétudes, mais je ne les partage pas, parce que je pense que tout y est. Je crois vraiment que l'on est face à une équipe qui a compris ce que pouvait être le Grand Parquet dans son nouvel environnement qui est notamment moins ouvert que ça ne l'était, et heureusement, sur l'extérieur. Avec par ailleurs des capacités à faire venir le public qui n'est pas si simple que cela. Je parle de public extérieur au quartier, quand on voit ce que malheureusement beaucoup disent de ce quartier au quotidien, sans bien d'ailleurs souvent le connaître. Donc, je suis tout à fait favorable à ce que l'on puisse les aider à faire savoir plus que cela, mais vraiment, « Allez-y, ça vaut largement la peine ».

Un mot peut-être sur la question plus précise de la friche Montceau. Ce n'est plus un sujet d'affaires culturelles puisque le choix qui a été fait, la décision qui a été prise, c'est de séparer totalement dans le deuxième bâtiment de l'ICI les fonctions culturelles et culturelles. On est en train de travailler avec les responsables du côté musulman, donc ça n'a plus rien à voir avec l'ICI, qui est un autre projet. Sur l'avenir de cette parcelle, on se trouve face à la difficulté qui était déjà présente, je tiens quand même à le rappeler, dans le second bâtiment de l'ICI tel qu'il était prévu initialement. C'est qu'indépendamment du fait de savoir qui construit, il fallait bien que l'on trouve quelqu'un pour acheter. Je rappelle que nul ne savait à l'époque qui achèterait les mètres carrés culturels tels qu'ils étaient prévus rue Polonceau.

Mais nous avons la chance d'avoir aujourd'hui différents interlocuteurs qui nous permettent d'avancer sous différentes formes possibles. Mais je veux me permettre de considérer quand même une forme de contradiction entre le vœu que nous avons voté il y a quelques mois à l'initiative des élus les Verts sur l'avenir de la passerelle Polonceau et l'intervention de Pascal JULIEN. Plus nous irons vers un travail sur la parcelle Polonceau telle qu'elle est actuellement, plus il sera difficile ensuite de trouver les solutions pour aboutir à un projet culturel de la dimension qui est souhaitée par les fidèles musulmans. Je suis convaincu qu'il y ait la place sur cette parcelle, mais on ne peut pas en même temps créer des contraintes supplémentaires sur l'avenir de cette parcelle et demander à ce que nous accélérions sur la solution à trouver avec les responsables du culte musulman sur cette même parcelle. J'invite donc les uns et les autres à avoir une forme de cohérence sur ces deux sujets. Je suis pour que cette parcelle évolue, y compris en laissant de la place si c'est possible à une occupation au moins sur l'angle Polonceau Poissonnier pour une ouverture plus large au public, plus de végétalisation. Dans le même temps, force est de constater que le cela va créer une contrainte supplémentaire pour la personne qui sera amenée ensuite à gérer cette parcelle. Je voulais quand même le dire.

En attendant, je propose que nous nous soumettions au vote l'ensemble de ces délibérations, à commencer par la DAC 14 sur les arts de la rue.

4. 2019 DAC 14 Subventions (398 500 euros), conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque

Voté à l'unanimité.

- 5. 2019 DAC 26 Subventions de fonctionnement (810 000 euros), avenants à convention et convention avec quatre associations de création et de diffusion de la danse.**

Voté à l'unanimité.

- 6. 2019 DAC 33 Subvention (900 000 euros) et avenant à convention avec l'association Le théâtre Paris Villette**

Voté à l'unanimité.

- 7. 2019 DAC 233 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam pour les locaux situés 19-23 rue Léon (18e)**

Voté à l'unanimité.

- 8. 2019 DAC 335 Subventions (28 000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18e).**

Voté à l'unanimité.

- 9. 2019 DAC 338 Subvention (4 000 euros) et convention avec l'association Art-Exprim (18e)**

Voté à l'unanimité.

MÉMOIRE & ANCIENS COMBATTANTS

- 10. 2019 DAC 474 Subventions (18 700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

Catherine LASSURE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la subvention traditionnelle au Comité du 18^e de la FNACA – Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie –. Je rappelle que le Comité du 18^e est l'un des comités les plus actifs, il organise des permanences, des rencontres conviviales et il participe aux cérémonies. D'ailleurs à ce propos demain matin, je rappelle qu'il y a la cérémonie du 19 mars à 10 heures en mairie. Je vous invite à venir les plus nombreux possible.

Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 euros au Comité FNACA. Je vous propose d'en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés sur cette délibération ? Il en est ainsi décidé.

- 11. 2019 DAC 551 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Bernard-Marie Koltès, 15bis rue Cauchois à Paris 18e**

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une plaque commémorative en l'honneur de l'auteur dramatique Bernard-Marie KOLTES. Je rappellerai quelques détails sur sa vie violente, solaire et révoltée.

Bernard-Marie KOLTES est né à Metz le 9 avril 1948. Son père était militaire, souvent absent pour cause de guerre. Il fut pensionnaire chez les Jésuites où il apprit la morale et l'art de l'argumentation. Il voyage beaucoup à New York, au Canada. À son retour de voyage en 1968, il assiste à une

représentation de Médée, de saynètes mises en scène par Jorge Lavelli. Et là, c'est un coup de foudre avec Maria Casarès. « S'il n'y avait pas eu cela, je n'aurais jamais fait de théâtre ».

Entre 1970 et 1973, il va écrire ses premières pièces : Les amertumes d'après enfance de Gorki, Procès Ivre ainsi que l'Héritage et Récits Morts. Parallèlement, il va fonder sa propre troupe de théâtre : le Théâtre du Quai.

En 74, il va commencer un roman –La fuite à cheval très loin dans la ville – métaphore pour évoquer sa consommation de drogue utilisée comme une fuite. Il va même commettre une tentative de suicide.

Il s'installe à Paris et il continue à beaucoup voyager. Le voyage joue un rôle très important dans la vie de Bernard-Marie KOLTES. Le voyage est une expérience intime et esthétique. Il voyage en Amérique Latine, en Amérique Centrale et en Afrique. L'Afrique pour lui est très importante.

En 79, c'est une rencontre fondamentale avec le metteur en scène Patrice Chereau, dont il admirait la dispute. Cela marque un tournant dans ses écritures et le début d'une très longue collaboration.

À partir de 1983, au Théâtre Nanterre Amandiers, il inaugure sa première saison par la création de Combats de nègres et de chiens avec Michel Piccoli et Philippe Léotard. Combats de nègres et de chiens, c'est une métaphore sur la culture africaine écrasée par les Européens.

Ensuite il va créer Quai Ouest, autre pièce célèbre dans la solitude des champs de coton en 87. C'est en fait une pièce où il y a beaucoup de solitude, beaucoup de champs de coton. C'est une rencontre entre un dealer et un client dans une ville, la nuit.

Il va créer aussi Le retour au désert et traduit le conte d'hiver. En 1989, au retour d'un dernier voyage au Mexique et au Guatemala, il rentre à l'hôpital Laennec et il meurt à 41 ans des suites du sida.

Il avait aussi écrit une pièce sur Roberto Socco, qui a fait beaucoup de scandales à l'époque. Je m'en souviens. Il y avait eu une grande polémique. La pièce sera interdite à Chambéry en particulier, parce qu'il évoquait un tueur en série célèbre qui s'appelait Roberto Socco.

Son théâtre est une recherche permanente sur la communication entre les hommes. Il inscrit ses personnages dans une réalité extrêmement contemporaine. Un chantier de blancs en Afrique, les docks malfamés de New York, une province en pleine guerre d'Algérie. Il parle de racisme, d'homosexualité, d'exclusion par détournement. Il scrute l'humain dans les rapports de force, la violence familiale et la quête perpétuelle du désir.

Pour terminer, je citerai une phrase de Bernard-Marie KOLTES dans une lettre qu'il a écrite à un ami. Voici la phrase : « Voici clos le triangle des ténèbres. New York, Lagos, Salvador. Territoire dans lequel j'ai grande envie et hâte de mourir. De Salvador de tous les saints de tous les péchés, je vous remercie pour les Saints et pour les péchés ».

Il est donc proposé de rendre hommage à Bernard-Marie KOLTES en faisant apposer une place commémorative au 15 bis rue Cauchois à Paris 18^e, dont le texte est le suivant « Bernard-Marie KOLTES, 1948-1989, auteur dramatique, a vécu dans cet immeuble de 1984 à 1988 ».

Je vous prie, mesdames et messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficulté pour cette plaque en hommage à une personnalité qui a compté ?

Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

12. 18 201 904MA Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci Monsieur le Maire. Ce mois de mars, il y a eu 9 nouvelles inscriptions d'associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne : 3 dans le domaine des arts et de la culture, 1 dans le domaine de sports et loisirs, 1 dans le domaine de l'éducation, 2 dans le domaine de l'humanitaire et de la lutte contre l'exclusion, 1 dans le domaine de la vie locale. J'ai le plaisir de vous proposer cette inscription de la commune libre de Montmartre, qui n'était pas inscrite à la Maison des Associations, à l'occasion d'une rencontre que j'ai eue avec eux récemment. Je les y ai incités, cela se concrétise. Puis une dernière association dans le domaine de la solidarité internationale.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés, j'imagine ?

Adopté à l'unanimité.

13. 2019 DDCT 49 Autorisation à la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de prêt à usage de locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris

Jean-Philippe DAVIAUD : Tout le monde connaît le PIMMS, que l'on ne présente plus, et surtout l'intérêt de son action dans un certain nombre de quartiers et auprès des populations les plus précaires.

Tout le monde s'en souvient certainement, j'avais eu l'occasion de présenter une délibération il y a quelques mois de cela pour permettre la signature d'une convention avec le PIMMS pour occuper un local, pour agrandir en tout cas son périmètre dans un local qu'elle partageait avec la DPE, rue Jacques Abé. Aujourd'hui, il s'agit de la signature d'une nouvelle convention qui va permettre au PIMMS d'utiliser l'intégralité de cet espace, puisque la DPE a déménagé de ce local. Cela permet donc au PIMMS de travailler dans de bien meilleures conditions avec un local de 150 m² qui va évidemment faciliter son action.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

Adopté à l'unanimité.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

Violaine TRAJAN : Merci Monsieur le Maire. Ces délibérations, encore une fois, illustrent la politique petite enfance qui est développée à Paris et dans le 18^e. Puisque nous allons voter sur des subventions qui permettent de faire fonctionner les établissements de petite enfance, mais aussi d'accueillir les parents pour les conseiller dans leur vie de tous les jours. Il s'agit également de créer de nouveaux lieux innovants de dialogue, etc.

Effectivement, je développe peut-être sur ce troisième point les lieux innovants. Peut-être pour vous dire un mot du Conseil de parents des crèches, puisque c'est une instance de dialogue. Comme nous nous sommes réunis la semaine dernière, plusieurs projets se mettent en place dans ces instances-là et des groupes de travail sont également mis en place. Vous parler du prochain Forum en France, qui sur deux jours permettra de donner la visibilité de tout ce dont on parle dans les conseils d'arrondissement pour les parents.

Et notamment l'arrivée d'une crèche innovante, SCOPS qui va ouvrir rue Stéphane Saule. C'est une nouvelle idée de crèche à Paris. Là aussi, c'est satisfaisant.

Passons aux subventions.

14. 2019 DFPE 88 Subvention (88 874 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e)

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'une crèche parentale, dans le quartier Chapelle, pour 19 places. C'est une subvention de 88 874 euros.

15. 2019 DFPE 105 Subventions (2 113 155 euros), prorogations et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Ensuite, une subvention pour l'association Enfant Présent rue Marcadet qui gère plusieurs structures, et notamment une structure 24/24 h. Ce sont des enfants qui sont chez des assistantes maternelles. Enfant Présent travaille en lien avec Gribouillis, qui est une association qui soutient des auxiliaires parentales. Elle s'est vue remettre un trophée de l'innovation en termes d'économie sociale et solidaire. C'est le fait de travailler en commun pour à la fois les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales, ce qui est très bien puisque cela permet de mutualiser les forces pour innover et pour du coup rendre visibles ces modes d'accueil.

Pour Enfant Présent, ce sera une subvention de 2 113 155 euros pour Paris, mais pour nous ce sera la moitié de la subvention.

16. 2019 DFPE 145 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (521 000 euros) et conventions avec dix associations

Violaine TRAJAN : Ensuite, je continue avec le lien parents-enfants sur des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Il s'agit des ludothèques. Vous le savez l'an dernier, nous avons inauguré Planète Jeux qui a été reprise par l'UDAF. Ce partenariat me ravit. C'est la ludothèque Planète Jeux. L'ANS avait fait également l'objet de discussions ici même, puisque nous les soutenons. Depuis 2017, ils offrent un créneau pour les ados et les jeunes adultes, ce qui est assez innovant et nouveau.

17. 2019 DFPE 146 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (21 000 euros) à trois associations dont une avec convention

Violaine TRAJAN : Je continue avec des subventions pour des associations. Nous allons saluer Home Sweet Mom. Cette association travaille pour animer les actions enfants dans les rues, mais aussi le Café itinérant à la Goutte d'Or. C'est un projet que nous soutenons. En 2017, c'est plus de 155 familles qui ont bénéficié de ce café itinérant à la Goutte d'Or. Wardine est le président et est très investi, je le salue au passage.

18. V 2019 DFPE 147 Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Violaine TRAJAN : Je continue avec une convention pour plusieurs associations, pour leur permettre d'animer des RAM-RAP. Là aussi, je me permets un petit mot pour les assistantes maternelles et pour toutes les associations et organismes qui sont à leurs côtés.

Puisqu'à chaque fois que je poste un message sur les modes d'accueil crèche, j'ai toujours les assistantes maternelles qui me disent « Et nous, et nous ? Ne nous oubliez pas ». Eh bien non, la ville de Paris soutient largement le mode d'accueil individuel. L'idée, c'est de les professionnaliser et de leur offrir des lieux pour qu'elles puissent aller avec les enfants. Nous nous efforçons de présenter, de faire témoigner les assistantes maternelles lors des réunions d'accueil pour tous les modes d'accueil qui existent. On se rend compte que les familles préfèrent, quand elles ont une proposition de place une crèche, rester avec les assistantes maternelles. C'est le fruit aussi de tout le travail que l'on mène. Je me permets, parce que c'est important pour les assistantes maternelles.

C'est une action qui va permettre à un bus itinérant de passer un peu de partout dans les quartiers. C'est ABC Puériculture, mais aussi Crèche & Go et la FOX qui réalisent des ateliers pour ces professionnels.

19. 2019 DFPE 160 Accord de principe prorogation d'un an des conventions pluriannuelles signées avec les associations gérants des établissements d'accueil de la petite enfance et avenants de prorogation de 16 établissements

Violaine TRAJAN : Il s'agit de prolonger d'un an des conventions pluriannuelles qui sont signées avec les associations pour pouvoir, avec la fédération qui réunit toutes les crèches associatives, de se poser un peu pour réécrire ces conventions pour que ce soit plus facile en fait pour les crèches associatives. Là aussi, c'est un partenariat très soudé et très dynamique entre ces fédérations de crèches associatives et la ville. Vous le savez, elle gère de plus en plus de places en crèche puisque toutes les subventions que l'on vote, c'est pour les crèches associatives. Il fine, peut-être que la moitié des places qui sont créées aujourd'hui reviennent aux crèches associatives.

20. 2019 DFPE 162 Subvention et convention (667 538 euros) avec l'association « Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris » (10e) pour la création d'un multi-accueil au 25, rue Stephenson (18e).

Violaine TRAJAN : Je termine avec une subvention d'équipement pour Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris. C'est l'association AGPAPI. C'est un nouveau mode d'accueil. Cela se dirige comme une SCOP. On pourrait s'inspirer du fonctionnement des crèches parentales, mais pour une crèche en gestion d'accueil collectif.

Je vous remercie de voter toutes ces délibérations qui sont bienvenues pour les familles. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation dense, qui montre bien la diversité des solutions que l'on veut proposer aux familles, aussi bien pour la garde d'enfants que pour la possibilité d'élever ses enfants dans de bonnes conditions à Paris.

Est-ce que cela appelle des questions ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Je vous propose que l'on passe aux voix.

La 2019 DFPE 88 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 105 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 145 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 146 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 147 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 160 est adoptée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 162 est adoptée à l'unanimité.

Pour une fois, la question de la gestion des familles et de la petite enfance à Paris rassemble l'unanimité et j'en suis très heureux.

AFFAIRES SCOLAIRES

Philippe DARRIULAT : Merci Monsieur le Maire. Il y a plusieurs délibérations que je vais vous présenter une à une.

21. 2019 DASCO 19 Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (5 054 euros), subventions d'équipement (260 660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27 429 euros)

Philippe DARRIULAT : La première délibération, il s'agit de subventions qui doivent être accordées aux lycées municipaux, une subvention de fonctionnement. Normalement, c'est quelque chose que bientôt nous n'aurons plus, du moins à partir de septembre 2020, voté dans le Conseil. Puisque comme vous le savez, les conseils municipaux n'ont pas la compétence régionale. D'ici là, nous avons encore ces subventions de fonctionnement.

Cela concerne un seul de nos lycées municipaux. La délibération, comme vous l'avez vu, concerne de nombreux établissements parisiens, mais je ne parlerai que de la partie de la délibération qui concerne le 18^e arrondissement. Il s'agit du lycée Camille Jénatzy et de subventions, notamment une qui avait été beaucoup demandée de façon à ce que ce bel établissement qui travaille sur l'automobile soit signalé aux riverains. En effet, il n'y a pas de signalisation suffisante de cet établissement. Cette signalisation est comprise dans la subvention de 21 177 euros qui est proposée.

Éric LEJOINDRE : Nous allons peut-être voter sur le lycée municipal Camille Jénatzy. Il n'y a pas de difficultés ?

Adopté à l'unanimité.

22. 2019 DASCO 21 Divers collèges publics-Dotations 2018 (146 673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Philippe DARRIULAT : La seconde délibération concerne le Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement qui concerne les établissements de restauration scolaire dans les collèges où il y a un service autonome de restauration. C'est-à-dire que les repas sont faits dans les collèges. À chaque fois, le principe est le suivant : les cotisations annuelles des collégiens sont versées pour 2 % à un fonds d'ensemble qui permet de financer un certain nombre d'équipements.

En ce qui nous concerne là aussi, un collège est directement impacté : le collège Daniel Mayer. Nous proposons des subventions pour divers travaux. S'il y a des questions, je pourrais revenir sur ces travaux, pour une somme de 26 366 euros.

23. 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens – Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

Philippe DARRIULAT : Il s'agit de crédits de fonctionnement pour des travaux dans des collèges publics parisiens, sur deux budgets essentiels : l'informatique et le renouvellement du budget pour les salles. Nous avons donc là le fonctionnement habituel de nos collèges. Nous vous proposons de voter cette délibération concernant nos collèges.

24. 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens – Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Philippe DARRIULAT : Elle concerne des subventions qui sont apportées comme conséquences des budgets participatifs des collèges qui concernent essentiellement le collège Maurice Utrillo dont nous avons, grâce au budget participatif, renouvelé le mobilier design et innovant. Ainsi que le collège Roland Dorgelès qui a choisi un projet permettant de renouveler le mobilier extérieur essentiellement de cour de récréation.

Voici pour les trois délibérations fonctionnement, restauration universitaire quand elle est autonome et budget participatif pour nos collèges.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la démonstration à nouveau de notre engagement pour nos collèges. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais soumettre aux voix ces délibérations.

La DESCO 21 est adoptée à l'unanimité.

La DESCO 24 est adoptée à l'unanimité.

La DESCO 31 est adoptée à l'unanimité.

CAISSES DES ECOLES

25. 2019 DASCO 26 Caisses des Écoles (8e et 18e)– Subventions complémentaires en 2019 au titre de la restauration provisoire liée à la fermeture pour travaux de cuisines scolaires (249 053 euros).

Dominique DEMANGEL : Comme j'ai eu l'occasion de vous en parler à plusieurs reprises, il est prévu depuis longtemps de faire des travaux très importants dans la cuisine centrale du 18^e. Ce sont des travaux de l'ordre de 800 à 900 000 euros. Ils vont avoir lieu à partir de la fin du mois d'avril pour 4 mois. Bien évidemment pendant ce temps-là, la production des repas est délocalisée dans une autre cuisine centrale de notre délégataire, vraisemblablement à Melun. Mais ceci entraîne un certain nombre de coûts supplémentaires pour cette période-là.

La délibération qui vous est proposée permet de couvrir ces coûts supplémentaires. Il faudra peut-être d'ailleurs faire un petit ajout, puisque nous nous sommes rendu compte assez tardivement, au mois de janvier, que les travaux ne pourront pas avoir lieu en site occupé. Il faudra donc évacuer complètement la cuisine centrale, ce qui occasionnera un petit surcoût.

Bien évidemment, je vous invite à voter cette délibération dont nous allons avoir besoin de manière rapide.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur QUEINNEC ?

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Madame DEMANGEL, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une grande insatisfaction des parents d'élèves sur la cuisine qui est faite dans les écoles, qui est celle de nos enfants. Quelles sont les garanties auprès de votre fournisseur qui se trouve à Melun sur la qualité des déjeuners que vous allez servir ?

Éric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Dominique DEMANGEL, mais si nous effectuons tant de travaux dans la cuisine centrale, c'est justement pour améliorer encore la situation, dont je laisse chacun juge. Mais qui je crois, quand on se compare au reste de Paris, ne doit pas nous amener à rougir. Mais justement, si l'on fait cette mise à jour de la cuisine centrale, c'est bien pour améliorer encore les choses.

Pour vous donner des éléments plus précis, la parole est à Dominique DEMANGEL.

Dominique DEMANGEL : Je n'ai pas voulu y revenir, parce que j'avais déjà eu l'occasion d'en parler sur la lecture des travaux. Ces derniers qui vont avoir lieu dans la cuisine centrale vont permettre de mieux organiser les différents niveaux de travail. Donc, un niveau pour ce qui relève de l'ensemble du froid, un niveau pour ce qui relève de l'ultra froid si je puis dire et un autre niveau pour le chaud. Ce qui nous permettra de dégager un peu d'espace pour avoir une petite légumerie dont nous ne disposons pas actuellement.

Pour répondre à votre question, je comprends bien que c'est assez simple. Bien évidemment, les repas qui seront livrés respecteront le même cahier des charges que celui qui existe aujourd'hui à la cuisine centrale. Donc, nous avons la garantie qualité qui est celle du cahier des charges que nous avons aujourd'hui qui, comme vous le savez, est un cahier des charges extrêmement exigeant.

Éric LEJOINDRE : Non seulement extrêmement exigeant, mais contrôlé par une structure indépendante de la cuisine-école et de la mairie d'arrondissement. Ce qui nous permet en plus d'avoir des données tout à fait claires et nettes sur la qualité de ce que nous offrons.

Je vous remercie pour cette intervention.

Fadhila MEHAL : S'agissant de cette subvention qui vient finalement financer ces travaux, j'entends Monsieur le Maire quand il dit que ces travaux ont été concrétisés aussi, parce qu'il a fait foi aux demandes légitimes des usagers et des parents. Je pense que c'est important, parce que c'est une première étape de cette écoute que nous souhaitons.

Ma deuxième question est plus globale. C'est-à-dire que si l'on fait véritablement des travaux importants au sein de cette cuisine, donc avec un mode de fonctionnement qui pourrait peut-être être à terme remis en cause par une autre modalité de gestion, est-ce que ces coûts importants qui ont été faits en termes d'investissement ne vont pas être un frein à une discussion plus ouverte à l'issue d'ailleurs du contrat qui a été donné ? Pour que l'on puisse évaluer de part et d'autre les meilleures conditions de fonctionnement et de qualité pour les enfants. Mais je reconnais que c'est utile et que vous avez répondu à l'attente des parents. Nous en sommes très satisfaits.

Éric LEJOINDRE : La réponse est non. Faire évoluer la question des modes de production, sauf peut-être dans la tête d'un certain nombre de personnes qui ne connaissent pas bien le sujet, ce ne sont

pas des choses qui se font en six mois ni en huit mois ni en un an ni en deux ans ni même en cinq ans. Modifier profondément les modes de production des repas, c'est tout à fait possible.

C'est l'une des questions qui sont posées dans le cadre de la consultation que j'ai lancée il y a quelques mois. Mais chacun sait bien que l'on ne reconstituera pas x cuisines supplémentaires en six mois, encore moins dans le 18^e.

Donc, les travaux que nous faisons à la cuisine centrale sont de toute façon utiles. On verra bien ce qu'il en est, mais je ne pense pas qu'aucun projet crédible de modification de la structuration de la restauration collective dans le 18^e rende inutile cette cuisine. Peut-être qu'elle servira moins de repas, je n'en sais rien, ou différemment. Mais de toute façon, elle resta utile. Je rappelle que c'est la cuisine qui appartient à la ville de Paris, enfin à nous et pas aux délégataires.

Donc, ces travaux ne seront de toute façon pas vains ni à court terme ni à plus long terme. Ils ne préjugent ou ne présagent en rien de ce qui pourrait éventuellement sortir des décisions qui seront prises. D'ailleurs dans le cadre de la consultation, mais qui engageront la prochaine mandature plus que l'actuelle. Chacun aura l'occasion de dire un certain nombre de choses à ce moment-là sur sa vision de la restauration scolaire dans le 18^e et sur les propositions qui pourront être faites. Mais on a un outil, on le modernise, on l'améliore. Il sera de toute façon utile. Si jamais il n'était plus utile à la restauration collective du 18^e, ce que vraiment je ne peux pas imaginer, il ne serait pas compliqué d'imaginer qu'une autre structure pourrait en avoir besoin pour faire autre chose. Mais je crois qu'il n'y a vraiment aucun risque que tout cet argent soit dépensé pour rien, tant s'en faut.

Dominique DEMANGEL : Peut-être un petit mot, Madame MEHAL, pour vous rappeler que la délibération porte non pas sur le montant des travaux, mais sur l'investissement que nous avons déjà eu l'occasion de discuter antérieurement. Il porte sur les coûts d'accompagnement pendant la durée des travaux pour permettre un dénouement et la garantie que nous aurons effectivement pendant cette période de travaux qui est assez longue, donc pendant quatre mois, des repas et des livraisons dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Ce ne sont donc pas les travaux eux-mêmes dont nous avons déjà discuté antérieurement.

Je vous rappelle par ailleurs que ces travaux font partie d'un plan qui est déjà ancien, dont nous avons déjà eu plusieurs vagues. Il y a eu des travaux très importants en 2013 qui ont eu lieu. La vague de travaux actuelle a déjà commencé pendant l'été 2018. Nous avons déjà eu une première vague de travaux. La vague de travaux actuelle était déjà prévue antérieurement. Ces éléments-là font partie bien évidemment du contrat et de l'accord global que nous avons eu avec le délégataire. Cela permettra l'indemnisation de l'ensemble des conditions de fonctionnement de la restauration.

Pour répondre directement à votre question, bien évidemment, quelles que soient les hypothèses contenues dans l'avenir, il n'est pas pensable que la cuisine centrale ne continue pas à fonctionner pendant une durée que l'on peut estimer entre 5 et 10 ans. Nous sommes donc dans un programme de travail et d'amortissement de ce travail et d'amortissement de ces travaux qui est très largement justifié.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces compléments.

La DASCO 26 est adoptée à l'unanimité.

LOGEMENT & URBANISME

26. 2019 DCPA 9 Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention)– Budget participatif

Michel NEYRENEUF : Merci. La première concerne le projet de quartier populaire à énergie positive, qui trouve son origine dans le budget participatif voté en 2016.

La délibération que nous allons voter ce soir concerne la mise à disposition des toitures d'équipement public parisien à un tiers pour la réalisation et l'exploitation pour son propre compte d'installations photovoltaïques. Le cas échéant, il s'agirait de subventionner cette opération au regard de son intérêt public local.

Il y a eu un lauréat à cet appel, qui est la SAS Enercitif. Elle va pouvoir réaliser ce projet sur neuf écoles ou collèges parisiens. Nous sommes concernés par une école : l'école polyvalente de la rue Maurice Genevois.

Je vous invite à voter cette délibération qui prévoit d'un côté de signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Enercitif pour une durée de 22 ans avec un montant de redevance prévu + 1 % du chiffre d'affaires annuel dégagé par l'exploitation des panneaux sur les neuf toitures publiques, d'approuver le versement d'une subvention de 685 460 euros et de pouvoir signer la convention.

Éric LEJOINDRE : Merci, la parole est à Danièle PREMEL je crois. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Philippe DURAND et puis nous passerons au vote.

Danièle PREMEL : Effectivement, nous nous abstenons sur cette délibération qui nous pose problème et nous interpelle pour son double aspect. Positif, puisqu'effectivement notre soutien au développement d'une énergie renouvelable par le photovoltaïque est acquis et incontestable, mais négatif par son financement très élevé sous forme d'une subvention à un opérateur privé.

Le projet est bien présenté, car on ne peut pas être contre une opération qui participe aux objectifs du plan climat air énergie que nous avons voté tous ici à l'unanimité et au Conseil de Paris. Mais cette délibération, ce n'est pas que des objectifs et une réponse technique. Mais c'est aussi une convention et un contrat dont les termes, sur plusieurs points, soulèvent des interrogations et attirent notre vigilance.

La ville paye près de ¾ de l'investissement de l'installation des panneaux. On regrette que la subvention d'investissement à un projet privé soit si élevée, au regard de la redevance demandée qui semble dérisoire.

De plus, EDF a une obligation de rachat de cette énergie, rachat subventionné par la contribution au service public de l'électricité. Par ailleurs, la délibération ne nous informe pas sur le modèle économique de la rentabilité du projet développé par Enercitif. Et enfin, la question du retour des panneaux et de leur recyclage pose problème au bout d'une vingtaine d'années que dure la convention. Si la collectivité et Enercitif ne tombent pas d'accord, Enercitif démonte les panneaux que la ville ne récupère pas, alors qu'elle les a largement subventionnés.

Devant toutes les ambiguïtés de cette délibération, nous sommes favorables au développement solaire on le rappelle, comme l'énergie renouvelable. Mais le groupe communiste, devant cette ambiguïté, s'abstiendra.

Éric LEJOINDRE : Merci. Philippe DURAND ?

Philippe DURAND : Évidemment nous sommes pour le photovoltaïque, il n'y a pas de souci. Je voulais simplement préciser que c'est une coopérative. C'est donc un projet coopératif qui a été proposé par des habitants. Mais la nature de mon intervention est sur l'aspect de la loi. Effectivement quand on fait du photovoltaïque, on peut récupérer pour nous l'électricité, mais on est obligé de par la loi de la revendre à EDF. On aimerait bien que cela change, parce qu'il y a quand même d'autres opérateurs qu'EDF dans l'espace français, et des opérateurs beaucoup plus verts qu'EDF.

Éric LEJOINDRE : Non seulement le producteur est obligé de vendre à EDF, mais EDF est obligée de racheter à n'importe quel producteur à un prix qui est fixé par la loi et qui fait l'objet de discussions sur sa hauteur. On l'a connue, cette discussion, pour la centrale photovoltaïque de la rue Pajol. On connaît aujourd'hui des discussions sur le plan solaire. On est aussi avec une forme de système extrêmement centralisé qui mériterait d'être déconcentré et sur lequel des acteurs régionaux pourraient travailler. Mais aujourd'hui le système de distribution étant unique, de fait quand on réinjecte de l'électricité dans le système de distribution, on est obligé de revendre à un seul acteur qui est obligé de l'acheter. Cela fait partie du modèle économique. Voilà pourquoi je pense aussi qu'il voter cette délibération, qui va nous permettre quand même de développer le solaire dans Paris et sur les établissements, et en l'occurrence au bénéfice de familles des quartiers populaires, ce qui est important aussi.

Je vais soumettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

La délibération est adoptée.

27. 2019 DFA 30 Garantie d'emprunt à 50 % au profit de la Société CULTIVATE CHAPELLE, lauréate de l'appel à projets Chapelle International

Michel NEYRENEUF : C'est la lauréate de l'appel à projets pour la culture urbaine sur le toit de la halle de fret. C'est un très beau projet. La société Cultivate Chapelle a sollicité la garantie de la ville de Paris pour deux emprunts distincts de 1 million d'euros chacun. Compte tenu de l'intérêt du projet, je vous invite à voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci. Philippe DURAND ?

Philippe DURAND : Comme l'a dit Michel, c'est un très beau projet. Il n'empêche qu'il y a une dizaine d'années, quand on parlait d'agriculture urbaine sur les toits, personne n'en voulait ou l'on s'interrogeait sur ce qu'était cette idée farfelue. Je remercie quand même les prédécesseurs du groupe écologique, par la personne de Pascal JULIEN ici présent, qui ont proposé de l'agriculture urbaine sur les toits. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je vais donc soumettre aux voix cette délibération. Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. 2019 DU 17 Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11e, 12e, 14e, 15e et 18e).

Michel NEYRENEUF : C'est une délibération traditionnelle suite à une préemption au 8 boulevard de Clichy de 28 logements. Il est proposé de les céder à Aximo, qui je vous rappelle est une filiale de Paris Habitat spécialisée dans la gestion des logements en diffus. On peut la voter.

Laurent QUEINNEC : Naturellement, nous allons voter contre cette cession d'immeubles qui ont été préemptés. Comme nous le pensons, ceci concourt à la raréfaction de l'offre de logements sur le marché vis-à-vis des investisseurs. Ces coupes politiques ont pour conséquence d'une manière générale et très insidieuse d'avoir l'édiction des classes moyennes de Paris.

Il a été décidé qu'en vertu de positions purement idéologiques, c'est-à-dire d'obtenir un certain nombre de logements sociaux à Paris, mais ici ce n'est pas de la création donc ça ne sert à rien, c'est de l'argent totalement perdu. Nous votons donc contre.

Michel NEYRENEUF : On ne va pas reprendre le débat que nous avons à chaque fois.

Danièle PREMEL : Je pense que le diffus est une réussite pour la mixité sociale. En tant que président de logement social, je peux vous dire que c'est là où nous réussissons le mieux : la mixité et effectivement aussi au niveau de l'intégration des populations qui sont le plus en difficulté dans d'autres quartiers. Il faudrait nous suivre, Monsieur. Si vous voulez, je vous inviterai aux prochaines inaugurations.

Éric LEJOINDRE : Ce débat, nous l'avons eu 200 fois autour de cette table. Nous allons continuer à l'avoir et l'on pose toujours la même question. Qu'est-ce qu'une classe moyenne ? Qu'est-ce que la classe moyenne parisienne ? Si on considère qu'un couple avec un ou deux enfants formé de deux salariés qui touchent chacun autour de 2 000 euros par mois ce sont des classes moyennes, alors bien sûr que seul le logement social et notamment le logement social conventionné et notamment le conventionnement de logements est une solution pour ces personnes-là. Parce que chacun sait ici quels sont les coûts du logement et du logement privé. Cette politique est donc importante. C'est plus qu'important. C'est indispensable pour permettre à tous ceux qui ont le droit au logement et au logement social de continuer à vivre dans Paris.

Voilà pourquoi je vais soumettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée.

29. 2019 DU 33 Îlot Croisset (18e) – Régularisation foncière après la fin des travaux de construction en VEFA du CROUS - Échange de volume avec Paris Habitat.

Michel NEYRENEUF : Là encore, c'est une délibération très technique avec un échange entre la ville de Paris et Paris Habitat, 1 m² par-ci contre 1 m² par-là pour mettre tous les plans à jour. Cela n'engage à rien du tout, même financièrement. C'est pour la construction du restaurant universitaire que nous avons inauguré ce matin avec vous, Monsieur le Maire. C'est un très bel endroit, bien éclairé et dans lequel les repas se passent dans un calme et un silence assez surprenant par rapport au confort acoustique et aussi grâce à la luminosité qui existe dans ce lieu, qui finalement est fort sympathique.

Il s'agit de 1 m² contre 1 m². Je vous invite à voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. 2019 DU 47 Gare des Mines Fillettes / Paris Nord Est (18e) – Bilan de la concertation - Programme et du bilan financier prévisionnel du projet de création de la ZAC Gare des Mines. Contrat de concession.

Michel NEYRENEUF : Merci. Je vous ai fait passer, pour protéger les forêts, un plan pour deux. Il vous résume un peu le projet dans son ensemble. La délibération que nous avons ce soir consiste d'abord à approuver le bilan de la concertation préalable, à approuver les objectifs et les enjeux du périmètre d'intervention du programme et du bilan financier, d'approuver le contrat de concession par anticipation avec Paris et Métropole Aménagement et d'avoir l'avis du Conseil de Paris sur le projet d'aménagement et sur l'étude d'impacts, ainsi que la délégation à la maire de Paris de la compétence relative à l'ouverture et à l'organisation de la participation du public par voie électronique, ce qui est maintenant réglementaire.

Je vais commenter ces plans assez rapidement par rapport à l'ancien projet qui avait été travaillé et concerté, mais qui n'avait jamais débouché. La grande nouveauté de l'affaire et ce qui rend le projet d'actualité, c'est la décision d'y implanter l'ARENA 2. C'est le seul équipement important pour les JO de 2024 qui sera construit à Paris. Finalement, le 18^e en hérite à cet emplacement. Évidemment comme il prend une certaine place dans l'aménagement, cela change et bouscule pas mal de choses.

Pourquoi est-ce que c'est une très grande chose et un très grand bien pour le 18^e d'avoir l'ARENA 2 ? Parce qu'avec l'ARENA 2 dans lequel il y a aura une salle de sport dans laquelle un certain nombre de compétitions des JO pourront se tenir et puis des tournois ensuite importants de basket ou de sport en salle pourront ensuite avoir lieu, ainsi que des concerts un peu à l'image de l'autre ARENA qui est un ancien Bercy. Mais parce qu'aussi viennent s'y adjoindre deux gymnases pour la proximité. Dans le bâtiment que vous trouverez en bas et à gauche, juste le long de la bretelle qui monte vers le périphérique et l'autoroute, vous avez donc à la place où était le parking qui va bientôt être démoli l'ARENA 2. Avec donc deux gymnases.

Ce qui veut dire que si vous regardez, vous vous rappelez qu'il n'y a actuellement sur ce secteur qu'un gymnase. Il sera détruit et remplacé par deux gymnases, donc c'est un gain d'un gymnase.

Si vous voulez, on est contraints par un calendrier. Cela veut dire que l'opération que l'on attendait depuis 10 ans, maintenant on sait qu'elle va pouvoir se réaliser. Puisqu'il y a au moins cet impératif de 2024.

L'autre chose importante qui est une modification par rapport au projet ancien, c'est que les trois terrains de grands jeux vont rester sur la rive sud, de ce côté-ci du périphérique. Alors que dans les projets antérieurs, il n'y avait que deux terrains et un autre terrain qui partait au nord du périphérique. C'est une autre contrainte que l'on s'est donnée, de faire en sorte que les trois terrains de sport restent sur place.

Autre innovation dans cet ensemble d'aménagements : la volonté de créer une place du quartier. C'est ce que vous trouvez juste devant l'espace de glisse parisien, qui bien sûr est conservé, ainsi que la chapelle qui sera conservée. Alors que dans les anciens projets, il avait été déjà discuté pour éventuellement la replacer ailleurs. Elle sera l'un des éléments de la place du village. Puis l'espace jeune qui existe actuellement, la Villa, sera maintenu. Il y aura aussi autour de la placette, à quel endroit on ne sait pas trop encore, un équipement culturel à définir et un espace pour la petite enfance, halte-garderie ou crèche.

Pour relier la Porte de la Chapelle jusqu'à cette place, vous voyez qu'il y a derrière les immeubles qui sont le long du boulevard Ney, il y a un mail ludique qui sera créé ici et qui donnera la possibilité a

priori de façon piétonne de passer de la Porte de la Chapelle jusqu'à la place, et de la place avec une poursuite du cheminement jusqu'à la Porte d'Aubervilliers en passant le long du square.

Vous voyez qu'il y a sur le boulevard Ney la construction d'un certain nombre de logements. Le plan que vous avez actuellement sous les yeux est le plan d'avant la concertation. En réalité, concernant l'esplanade de l'ARENA, on réfléchit sur le fait de la mettre à la place du premier bâtiment qui est noté sur votre plan. En réalité l'esplanade de l'ARENA, puisqu'il faudra pouvoir accueillir 8 000 personnes quand elle sera pleine, nécessite de l'espace qui sera dégagé.

On se laisse cependant la possibilité, comme vous voyez que l'espace est compté et que c'est un projet qui est fait au chausse-pied, de faire sur le long du boulevard Ney deux à trois émergences de 50 mètres. À l'image de ce qu'il y a à la Chapelle Internationale. Pourquoi ? Parce que comme le projet a réduit de façon importante en termes de densité et d'intensité, nous avons réduit de 1/3 la densité des logements construits, des parties construites, il faut tout de même que l'on amène dans ce secteur des nouveaux habitants pour pouvoir permettre de désenclaver le lieu. Puisque je vous rappelle que l'un des buts essentiels de cette opération ce n'était pas l'ARENA au départ, même si elle va nous aider à y arriver. C'était de travailler sur le désenclavement de Charles Hermite et de faire en sorte qu'il se retrouve inséré dans un tissu urbain plus large, plus important et dans lequel il y aura plus d'habitants plus mixtes. Ce qui permettra la venue de commerces peut-être plus inventifs et au service des habitants que ce que l'on a maintenant, qui pourront eux-mêmes aussi gagner du chiffre d'affaires et donc peut-être se renforcer puisque c'est un commerce qui est tout de même assez fragile.

Paris Habitat étudie aussi une rénovation de de Charles Hermite dans les voies suivantes. La première, c'est d'essayer de transformer en fonction des demandes de mutation tous les logements ou la plupart des logements qui sont en rez-de-chaussée et qui sont très inconfortables, parce que les gens sont obligés de fermer les volets toute la journée pour des questions de sécurité, parce qu'il y a du bruit, etc. Donc, c'est éventuellement de pouvoir permettre à ces personnes qui le demandent de pouvoir muter dans un logement qui ne soit pas au rez-de-chaussée et de remplacer ces logements par des lieux d'activité, des commerces, etc. Donc, de créer une véritable vie locale.

Deuxième point. Vous savez que quand vous êtes boulevard Ney, que vous prenez l'une des rues qui va en biais, vous n'arrivez pas à la rue Charles Hermite parce qu'actuellement, c'est fermé. Donc, on va désenclaver tout cela pour faire en sorte que les franchissements se passent normalement.

On rajoute un immeuble que vous voyez en rouge entre le square et la cité. Au départ, il avait été prévu là aussi de faire une émergence à 50 mètres. Finalement, la concertation a abouti au fait qu'il fallait que cet immeuble soit de la même hauteur de Charles-Hermite, c'est-à-dire de 31 mètres.

Quand on continue et que l'on prend la rue Charles Hermite, on arrive ensuite à la Porte d'Aubervilliers. On constate qu'est créé un immeuble pont, un îlot pont qui va protéger l'école de la pollution et du bruit du périphérique. Là, on aura plutôt de l'activité dans ces immeubles pont face à ce qui va se construire de l'autre côté dans la partie du 19^e, c'est-à-dire Chanel que vous voyez figurer en violet en triangle, en haut.

Puis nous arrivons dans la partie nord, Gare des Mines. Les deux petits bâtiments qui sont actuellement utilisés seront conservés.

Vous voyez arriver une autre émergence, une nouvelle émergence de 50 mètres qui sera du logement. Puisque là, on est en proximité de la ville. Donc, ce sera du logement. Par contre, quand vous allez tout au bout et que vous prenez le long du périphérique, vous arrivez à Valentin Abbaye. C'est une cité qui était complètement enclavée, dont on rappelle que les enfants doivent aller à

l'école à Charles Hermite. Vous imaginez donc le trajet qu'ils font, dans les conditions actuelles. La décision qui est prise et qu'il va falloir travailler avec Plantin, c'est de faire en sorte que cet immeuble soit reconverti de telle façon qu'il n'y ait plus de logement familial, et donc plus d'enfants. Donc, soit de l'activité, soit du logement spécifique de personnes isolées type étudiants ou jeunes travailleurs.

Voilà. Concernant toute la partie entre Valentin Abbaye et l'immeuble de bureaux dont j'ai parlé tout à l'heure en émerge serait pour le moment, nous n'avons aucune visibilité sur ce que veut faire Plaine Commune sur l'autre partie qui est au-dessus, au nord. Ça a été dessiné ainsi, mais on n'en sait rien. Si ce n'est que l'on craint qu'il y ait un hôtel de 300 chambres qui arrive par là et qui fasse plus de 100 mètres. Nos émergences de 50 mètres, ce ne sera donc rien. Pour le moment, c'est un peu ce qui est sur la table. Mais comme nous n'avons aucune idée de ce qui va se faire là, pour le moment la décision qui est prise c'est de créer *a priori* du tertiaire, mais de telle façon que les constructions soient réversibles et que si l'on souhaite transformer ces bâtiments tertiaires en logements, on puisse le faire sans difficulté. Cela dépendra uniquement du procédé constructif.

Dernier point que je voudrais aborder, c'est en ce qui concerne les logements. 35 % des logements sont des logements sociaux : logement familial et logement spécifique. Alors que d'habitude dans nos opérations d'aménagement, c'est plutôt 50 % voire 60 %. Pourquoi ? Parce que l'on a tenu compte du fait qu'il y avait déjà dans ce secteur tous les logements sociaux attendus.

J'ai oublié de parler de l'évolution de Charles Hermite. Il s'agira d'utiliser les mutations pas simplement des rez-de-chaussée, mais d'un certain nombre de logements en étage par rapport à des gens qui veulent muter pour pouvoir y insuffler du logement étudiant. Et donc là aussi, exercer une certaine mixité de l'habitat même de Charles Hermite.

Pour 35 %, c'est donc du logement social. Pour 35 %, c'est du logement intermédiaire. Pour le reste, 30 %, ce sera du loyer plus libre et de l'accession à la propriété.

Voilà la délibération que je vous invite à voter.

Je reviens peut-être sur les points forts de la concertation et sur ce qui en est sorti. C'est notamment ce que je vous expliquais concernant l'esplanade, à savoir une réflexion différente à ce sujet.

J'ai oublié de parler de la passerelle. Comme vous le voyez sur votre plan, quand il est marqué « EGP », vous voyez un peu au-dessus en jaune et blanc quelque chose qui traverse le périphérique et qui va de l'autre côté. Pour le moment, l'idée d'une passerelle n'est pas encore acquise dans la mesure où la faisabilité d'une telle passerelle qui serait très haute pose question. C'est l'un des rares endroits dans le 18^e où le sud, le périphérique et le nord sont à même niveau. C'est donc à ce niveau-là que nous pouvons faire quelque chose. Mais du coup si nous faisons une passerelle, on va monter très haut. Et si l'on monte très haut, il faut que ce soit PMR. Pour que ce soit PMR, il faut faire des rampes très longues, ou alors des choses qui tournent.

La possibilité d'une passerelle existe. Pour le moment, il n'y a pas eu de présentation de passerelle qui donne envie et un conseil qui est dans Paris, par rapport à certaines passerelles qui ont été installées récemment, certaines sont bien vêtues et sont utilisées, d'autres ne le sont pas.

Mais ce qui est important quand même c'est qu'à l'avenir, quand le boulevard périphérique sera devenu un boulevard urbain, il sera possible de faire un passage avec des feux rouges et des passages piétons, puisqu'on est à cet endroit-là. À ce moment-là, on n'aura plus besoin de passerelle.

Voilà chers collègues pour la présentation de ce projet.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Michel NEYRENEUF pour la présentation de ce très beau projet sur la Gare des Mines, qui est un peu attendu et qui a connu une nouvelle vigueur grâce à l'arrivée de l'ARENA 2, comme il le disait.

Je vais prendre les inscriptions. Danièle PREMEL, Christian HONORÉ, Didier GUILLOT, Laurent QUEINNEC, Sandrine MEES et Pascal JULIEN.

Danièle PREMEL: Juste une petite remarque. Effectivement, ce très beau projet est un peu gâché par la ligne du CDG Express. Nous constatons que certains habitants auront la joie de voir le passer, sans doute, sans jamais le voir s'arrêter, au tarif de 25 euros. Je notais en tout cas malheureusement le fait que cela gâche un peu cette image.

Christian HONORÉ : Oui, Monsieur le Maire. Sur le principe d'aménagement de ce quartier, nous sommes tous d'accord. Il a besoin d'un aménagement lourd. Monsieur NEYRENEUF nous a dit que le projet avait été revu, mais je suis désolé, le compte n'y est pas. Malheureusement, nous n'allons pas pouvoir le voter et je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, pour une raison de densification. Il y a trop de logements. Alors, je veux bien que vous nous ayez parlé de points positifs : la création d'une place, l'église a été conservée. Si j'ai bien compris, le parvis devant ARENA 2 sera conservé, aménagé, ce sera un lieu de vie. C'est parfait. Sauf que vous oubliez de dire qu'il y a 700 logements supplémentaires. Ce quartier a besoin d'équipements, de commerces, c'est certain. Mais il faut aérer. Vous ne pouvez pas sans cesse densifier Paris. Je rappelle encore une fois que Paris est la sixième ville la plus dense du monde. Il faudra un jour que l'on cesse.

Vous avez créé 700 logements. Il y a du social, de l'intermédiaire, du privé. J'ai bien entendu que vous parliez de commerces, mais il n'y en a pas assez. Il faut qu'il y ait du commerce, il faut qu'il y ait des équipements, il faut qu'il y ait des lieux de vie, il faut qu'il y ait de la végétalisation, il faut que les gens se sentent heureux. Vous dites qu'il y aura deux gymnases. Vous allez me confirmer que les riverains auront bien accès à ces deux gymnases, si j'ai bien compris, à l'intérieur d'ARENA 2. C'est très important, puisque nous savons que c'est un quartier populaire. Il y a quelques jours, j'étais avec Pierre-Yves BOURNAZEL et nous avons fait une réunion au 80-90 boulevard Ney. Vous avez encore construit des immeubles, les gens n'en peuvent plus. On ne peut plus continuer à densifier comme vous le faites, à bétonner. Ce n'est pas possible. Il faut au contraire végétaliser, il faut qu'il y ait moins d'appartements, plus d'espaces verts, il faut planter des arbres, créer un environnement agréable. C'est ce que demandent les personnes.

Malgré votre volonté et votre façon de présenter d'une manière agréable votre nouveau projet amélioré, modifié nous dites-vous, je vous le répète : on ne vote pas cela. On vous demande de revoir, d'écouter mieux et enfin de créer un quartier agréable à vivre.

Je voudrais quand même avoir une précision de Monsieur NEYRENEUF. J'ai bien compris que pour le parvis devant l'ARENA 2, il n'y aura pas de bâtiment comme il est indiqué sur le plan, mais qu'il y aura un espace si possible végétalisé pour que les personnes aient un espace de vie.

Je voudrais aussi parler des hauts immeubles, pas de grande hauteur. Là aussi, il vous faut veiller à faire un habitat à taille humaine.

Je vous remercie.

Didier GUILLOT : Je n'interviendrai pas exactement sous le même angle. C'est-à-dire que je n'ai pas de souci à ce stade sur la question de la densification. Simplement, une telle parcelle pour moi est un peu le symbole de trois abandons. On a beaucoup de projets dans ce secteur, et depuis longtemps. Je

relève ici qu'il y a quand même trois beaux projets qui, pour des raisons diverses et variées, ont été abandonnés les uns après les autres sur ce secteur. Je trouve cela particulièrement dommage.

Le premier projet était celui de créer le premier quartier intercommunal à cheval sur le périphérique. C'était un très beau projet sur lequel nous nous étions engagés. De belles présentations avaient été faites. Nous n'avons finalement plus qu'une petite passerelle, ce qui est un peu dommage.

Le second grand projet, vous imaginez qu'il nous tenait à cœur évidemment, c'était le projet du quartier universitaire du Grand Paris. Il devait y avoir un grand site étudiant en l'occurrence, là aussi à cheval sur Paris et Saint-Denis. Il est vrai que pour être totalement transparent, ce grand projet a été abandonné avant tout du fait d'un refus de Plaine Commune. Ce n'est donc pas la ville de Paris qui était en cause. Mais je tiens tout de même à souligner que c'était là aussi un beau projet.

Le dernier projet qui n'apparaît plus dans ces cartons, c'était le marché des cinq continents. Je ne le vois plus. Je sais que l'ARENA a pris la place qui était prévue éventuellement pour ce grand projet.

Mais voilà, cela fait trois projets quelque part emblématiques dont nous avons beaucoup parlé depuis 10 ans ici qui disparaissent finalement au dernier moment. Après sur le reste, je n'ai pas plus de critiques que cela à apporter. Mais effectivement, je trouve vraiment que cela manque d'ambition par rapport à ce que l'on pouvait imaginer quelque part de cette dernière parcelle du 18^e arrondissement, qui est effectivement particulièrement enclavée et qui aurait mérité sans doute plus de contenu.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Vous avez évoqué, Monsieur NEYRENEUF, une éventuelle réhabilitation de la cité Charles Hermite par Paris Habitat. Puissiez-vous avoir raison. Ce n'était pas tellement clair dans l'exposé des motifs, on n'a pas vraiment de dates. Donc, forcément, c'est un sujet d'inquiétude.

Je voudrais insister sur la cité Charles Hermite, parce que celle-ci est particulièrement dégradée. Dégradation des façades, fissures au pied des bâtiments, des rats, donc une insalubrité générale. On ne peut pas imaginer un tel projet d'une telle envergure en négligeant l'existant. L'existant ici, c'est la cité Charles Hermite. C'est vraiment très important.

Tout à l'heure, nous avons également parlé de la densité et du désenclavement. Le désenclavement par la densité, c'est un concept qui m'échappe un petit peu. Mais Christian HONORÉ a développé tout à l'heure les éléments sur la densité.

Donc, très clairement, il faut qu'il y ait un bon désenclavement de la cité Charles Hermite et l'on ne peut faire ce projet que si Paris Habitat se saisit vraiment de l'occasion pour prendre sa part de responsabilités et envisager sérieusement la réhabilitation de la cité Charles Hermite. Je signale que les conseillers du groupe, Messieurs HONORÉ et BOURNAZEL, ont envoyé en ce sens un courrier à Paris Habitat.

Sandrine MEES : Merci Monsieur le Maire. Il est vrai, comme l'a dit Michel NEYRENEUF, que la concertation a beaucoup apporté. Il y a eu beaucoup de nouvelles décisions, par exemple de conserver les terrains de sport et de créer ce forum urbain.

Ceci dit, nous pensons que nous pourrions aller plus loin. Parce que déjà, nous ne sommes absolument pas convaincus de l'efficacité des immeubles de 50 mètres en matière de densification. Nous ne sommes pas *a priori* contre la densification, mais nous pensons qu'elle pourrait peut-être s'opérer par d'autres moyens. On nous dit que c'est absolument impossible, mais pourquoi ne pas juste prolonger la ville telle qu'elle est plutôt que de construire des immeubles hauts qui finalement,

créent plutôt en barrière et empêchent le soleil de passer, etc. ? En plus, cela risque de créer des recoins, des choses comme cela, enfin des choses qui ne sont pas un urbanisme à visage humain.

Pour nous, soit il est possible de densifier autrement, soit il faudrait moins densifier. Mais vraiment, il faudrait que les quartiers gardent un visage humain. C'est très important.

En plus, pour avoir le droit de construire des immeubles de 50 mètres, il faut modifier le plan local d'urbanisme. C'est pareil, s'il faut le modifier, c'est bien parce que l'on a décidé collectivement que ce n'était pas une bonne chose pour Paris, pour ces immeubles de 50 mètres. Donc, pourquoi tout à coup, sur un espace particulier, considérer que l'on a le droit de faire autrement ?

Sur le problème du parvis, effectivement il n'y aura pas cet immeuble-là devant le parvis, qui était si j'ai bonne mémoire un immeuble de bureaux ou un hôtel. Bien sûr, c'est bien puisque cela dégage le parvis. Nous, les écologistes, nous aimerions avoir la garantie que cet immeuble ne sera jamais construit. Parce que dans la délibération, c'est à l'étude, cet immeuble ne serait jamais construit. Ce serait issu de la concertation. Mais est-ce que l'on en est sûr ? Parce que si après 2024 on nous dit « Finalement, on va construire cet immeuble, parce que maintenant les JO sont passés, donc on n'a plus besoin d'une grande esplanade pour accueillir les 8 000 visiteurs ou autres », voilà. On aimerait vraiment avoir la garantie que cet immeuble ne sera pas construit.

Enfin, il y a le problème du périphérique. Effectivement, un quartier à cheval sur le périphérique, on n'a jamais été d'accord avec cela. Puisque tous ces quartiers à cheval sur le périphérique, tous ces éléments qui franchissent le périphérique et surtout les quartiers, ce serait quoi ? Couvrir le périphérique et entériner le fait que ce dernier continue d'exister ad vitam aeternam alors que nous sommes complètement contre cette idée. Nous étions d'ailleurs précurseurs dans le domaine. Les écologistes, avec notamment l'opération carré vert, avaient fait planter de la végétation sur le périphérique pendant quelques minutes. Il y avait toutes ces opérations dans lesquelles nous revendiquions déjà la possibilité que le périphérique soit transformé en boulevard urbain. Évidemment, c'est quelque chose qui nous tient encore à cœur, qui maintenant tient à cœur à beaucoup de gens. On en est ravis. Mais déjà, il faudrait que ce soit suivi d'effets.

Deuxièmement, pour ce genre de projets en bordure du périphérique, cela pose tout un tas de problèmes sur lesquels Michel est revenu, à savoir passerelle ou pas. Effectivement, faire une passerelle qui ensuite ne servirait plus à rien, ce n'est pas une bonne idée. Il est vrai qu'il serait bien que la transformation du périphérique en boulevard urbain soit accélérée, pour que l'on puisse retrouver une certaine visibilité et savoir exactement ce que vont devenir ces quartiers, puisque cela change tout. Il y a par exemple cette histoire d'immeuble pont. Finalement si l'on fait un immeuble pont, c'est aussi, parce qu'il y a le périphérique. Est-ce que ce serait nécessaire si le périphérique était devenu une avenue ?

Voilà pour les questions sur lesquelles les écologistes s'interrogent. C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

Pascal JULIEN : Merci Sandrine d'avoir fait allusion à cette action que nous avons conduite un dimanche en 2008, qui avait consisté à bloquer le périphérique pendant presque une demi-heure, trois quarts d'heure pour le transformer en boulevard urbain pour faire rêver. Donc, effectivement avec des pistes cyclables, des piétons, des arbres. On nous avait rigolé au nez. On en a l'habitude. Ici même, depuis 2001, combien de fois on s'est moqué de nous parce que l'on parlait un peu trop du bio, de repas végétariens, etc. Sur le périphérique, on s'est bien fait rigoler au nez. Sauf qu'aujourd'hui, on est contents, parce qu'il y a une mission d'information et d'évaluation – une MIE – qui est en cours à l'Hôtel de Ville et qui envisage très sérieusement les modalités, les possibilités et une réflexion sur la transformation du périphérique. Qui n'est d'ailleurs pas un périphérique. Il est

dans un cœur d'agglomération de 12 millions d'habitants. Cela n'a pas grand-chose d'un périphérique. Le périphérique à Paris intra-muros n'est pas périphérique à l'agglomération. C'est un anneau, c'est tout.

Bref, cette MIE y travaille et l'on s'en réjouit. Il est vrai qu'il y a dans ce projet quelque chose d'incohérent. Parce qu'avec ce pont et ces bâtiments dessus, on obère un petit peu une évolution en boulevard urbain. Imaginez un boulevard urbain qui soit excessivement couvert ou qui soit régulièrement couvert par de longs tunnels : non. Donc, il y a quelque chose là-dessus qui ne nous plaît pas du tout.

Deuxième point. Vous observerez que sur ce document, comme dans le propos de Michel NEYRENEUF, à aucun moment on ne nous a chiffré les espaces verts. On chiffre les logements, les bureaux, l'activité productive, les commerces, les hôtels, les équipements publics, mais pas les espaces verts. Vous n'allez pas me dire que ce sont les trois hectares, peut-être quatre et peut-être six qui suffiront à satisfaire les besoins, étant donné le nombre de logements considérable que l'on construit dans tout le secteur et auxquels ce fameux jardin devra répondre.

En revanche, nous voyons les forêts lumière. C'est l'expression des urbanistes et qu'adorent les politiques. C'est quand même plus chic que de dire « alignement d'arbres ». Souvenez-vous à Chapelle Internationale, le monde bas et le monde haut, c'est tout de même plus chic que de parler de « rez-de-chaussée à usage d'activité et des étages à usage de logements ». Ce sont les choses modernes quand on est un peu bling-bling. Je ne méprise pas les alignements d'arbres, mais je parle de la réalité : ce sont des arbres alignés. Les alignements d'arbres sont importants, parce qu'effectivement cela constitue des trames vertes dont on a besoin. Mais reste que comme par hasard, on n'a pas de chiffres, vous le remarquez, sur les espaces verts.

Troisième remarque : le marché des cinq continents. Voilà une belle idée, pour le coup qui n'est pas l'idée des écologistes. Elle a été exprimée par Daniel VAILLANT, mais on se l'était appropriée très rapidement, parce qu'elle nous paraissait très bonne. Mais en attendant, nous n'avons rien à proposer à Châteaurouge pour grossistes et demi-grossistes. Je ne dis pas que ce marché des cinq continents aurait tout résolu à Chateaurouge, les modalités sont toujours restées très vagues. Mais enfin, le projet n'a jamais été suffisamment approfondi et là, il est même abandonné. Franchement, on ne peut que le regretter. C'est un petit peu grave.

Enfin, quatrième point de mon intervention. On ne nous parle pas vraiment d'écoquartiers. C'est un peu dommage. On a les derniers espaces à Paris où l'on peut créer de nouveaux morceaux de villes. Concernant les critères d'écoquartiers tels qu'ils avaient été définis par Cécile DUFLOT, ministre du logement et publiés, je n'ai pas lu beaucoup de choses là-dessus. Je n'ai pas entendu beaucoup de choses. Je n'ai pas beaucoup d'engagements là-dessus. On va nous faire des choses qui seront conformes au plan climat parisien, d'accord, merci. Mais enfin, on pourrait essayer d'aller un petit peu plus loin pour faire mieux pour les derniers morceaux de ville que l'on construit, il n'y a pas beaucoup d'ambition.

Mon propos ne fait que compléter ce qu'a dit Sandrine. Voilà pourquoi nous voterons contre, mais nous présenterons des amendements au Conseil de Paris. Notre vote contre de ce soir peut-être, je l'espère, évoluera au Conseil de Paris. Je vous remercie.

Myriam EL KHOMRI : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je remercie Michel NEYRENEUF pour sa présentation très claire. Monsieur QUEINNEC disait tout à l'heure qu'il faut prendre en compte la réalité. En effet, il y a une urgence à la fois de désenclaver Charles Hermite, mais également Valentin Abeille. Je me réjouis justement que l'on interdise des appartements familiaux à cet endroit-là. Pour avoir connu les problèmes d'insécurité, j'imagine que l'on œuvre aussi pour améliorer les choses.

C'est une situation qui est extrêmement complexe pour tous les habitants, pour tous les enfants qui vont à l'école Charles Hermite. Je pense que c'est une très bonne nouvelle par rapport à cette situation que nous connaissons aujourd'hui. J'espère que les résidences anticiperont, travailleront bien notamment avec les amicales de locataires pour permettre justement que les personnes qui vivent dans cette résidence puissent trouver un logement dans un environnement plus favorable.

J'entendais Monsieur HONORÉ dire « Il faut plus de commerces » et « C'est trop dense ». Il y a aussi une réalité aujourd'hui. Je vous rappelle que le tabac, les boulangeries ont fermé il y a quelques années, parce qu'il n'y avait pas de clients. Il y avait des problèmes d'insécurité, il n'y avait pas de clientèle. Donc, c'est tout de même une réalité. Lorsqu'on implante des commerces, il est aussi important d'accompagner cela par l'implantation d'habitants pour justement que ces commerces puissent fonctionner. Parce que nous avons connu beaucoup de fermetures de commerces sur Charles Hermite.

J'ai aussi un regret. Cela fait 25 ans que nous parlons du marché des cinq continents. C'est une réalité, on ne peut pas l'imposer non plus à nos voisins de cette manière-là.

Dernier élément. Ce quartier a toujours été marqué, et notamment la cité Charles Hermite, par une surreprésentation des familles monoparentales : des mères seules avec enfants. J'espère que dans la programmation des équipements, il y aura des équipements pour aider les femmes dans leur vie quotidienne. Je crois que nous étions à près de 40 % de familles monoparentales sur la cité Charles Hermite, l'une des plus grandes surreprésentations sur tout Paris dans les quartiers dit de la politique de la ville. Il faut que nous ayons véritablement des équipements, des crèches d'insertion professionnelle pour les aider justement à retrouver un emploi et à faire garder leurs enfants. Je sais que nous n'en sommes pas encore à l'ultime programmation de tous les équipements, mais cette situation des mères seules avec enfants est très importante dans ce quartier-là. Il faut qu'il y ait véritablement des équipements pour y répondre.

Dominique DEMANGEL : Il y a longtemps que nous avons souhaité, et je me suis plusieurs fois exprimée en ce sens, que les projets d'urbanisme de la ville de Paris fassent l'objet de bilans de santé. Je voudrais saluer le fait que la ville s'engage dans cette démarche. Le premier point d'application de cette démarche sera le projet Garnier. C'est une démarche nouvelle qui va permettre d'objectiver un certain nombre d'éléments, d'objectiver la situation actuelle à partir d'un certain nombre d'indicateurs. Au fur et à mesure du déroulement du projet d'urbanisme, d'abord dans sa conception puis dans sa réalisation, il faudra effectuer des mesures correspondantes. L'un des éléments premiers avec une application prioritaire sera la santé des enfants et l'accompagnement par leur famille. L'étude a déjà commencé aujourd'hui. Ceci avec des éléments objectifs sur la santé des enfants et sur l'accompagnement par les familles avec d'autres éléments de caractère plus sociologique.

Je voulais saluer cette démarche ainsi que l'engagement de la ville dans cette première optique. Il y a déjà eu d'autres projets.

Certains pays ont intégré de manière obligatoire les bilans de santé dans les projets d'urbanisme. La ville de Paris s'engage dans cette voie et je voulais le saluer à l'occasion de ce projet.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais laisser la parole à Monsieur NERYRENEUF pour donner un certain nombre d'éléments de réponse.

Je voulais vous dire que je regarde cette délibération avec au fond beaucoup d'enthousiasme. D'abord, parce que Michel NEYRENEUF l'a dit, c'est un projet qui avance vite. Or, les problématiques

qui sont aujourd'hui celle notamment de Charles Hermite, Myriam El Khomri l'a dit avec beaucoup de force, sont urgentes. Je suis donc content que l'on accélère, parce que l'on en a besoin.

Ensuite, je suis très heureux que nous ayons obtenu le fait que nous puissions à la Porte de la Chapelle, en plus de l'arrivée du Campus Condorcet de Paris 1, avoir un autre équipement très qualitatif de très grande importance qui puisse faire venir à la Porte de la Chapelle un public nombreux, une équipe en résidence, des équipements publics importants. Parce que c'est le signe que dans ces quartiers, notamment dans ce quartier de la Porte de la Chapelle, que nous voulons prioritairement investir. Parce que c'est aussi une façon d'apporter des solutions à des problématiques actuelles sur ce secteur. Cette volonté d'avancer, c'est la nôtre. C'était la nôtre en arrivant à obtenir que Condorcet s'y installe, c'est la nôtre aujourd'hui avec ce grand équipement : le seul équipement intra-muros des JO qui sera construit à la Porte de la Chapelle.

Bien sûr, l'arrivée de l'ARENA entraîne une modification des différents projets tels qu'ils ont pu exister ces dernières années. C'est ainsi que l'on fait la ville, ce n'est pas en s'arrêtant à des projets, mais en les adaptant à la réalité d'aujourd'hui et en saisissant les opportunités qui nous sont offertes. Dans les premiers projets de la Gare des Mines, la perspective d'avoir les JO n'existait pas. Donc, forcément, la programmation était différente. Aujourd'hui, cette perspective est une réalité. Je pense que c'était aussi mon rôle de maire que de veiller à ce que notamment ce quartier Porte de la Chapelle puisse bénéficier des retombées positives des JO. On travaille aussi sur les questions d'emploi, aussi bien dans les phases de chantiers qu'ensuite. C'est ainsi que l'on construira ce quartier.

Je pense que pour ce quartier, tel qu'il est aujourd'hui pensé, il y a sûrement encore des modifications à apporter, mais il est très équilibré. D'ailleurs, j'ai entendu une très grande contradiction notamment dans l'intervention de Christian HONORÉ. Comment fait-on pour imaginer, comme vous le souhaitez, qu'il y ait plus de commerces et plus de lieux de vie s'il n'y a pas plus d'habitants ? Qui seraient les clients des commerces ? Qui seraient les participants aux lieux de vie si nous n'imaginons pas que dans ce quartier, il puisse y avoir un peu plus d'habitants ? Mais de la même façon, qui permettrait une mixité plus grande dans les écoles Charles Hermite s'il n'y a pas plus d'habitants ? Qui imaginerait une animation commerciale plus forte s'il n'y avait pas plus d'habitants ? Je pense que ce quartier aujourd'hui, qui comporte beaucoup moins de logements que dans les premières estimations avant l'ARENA, est très équilibré. Je pense qu'il faut sortir de ce débat très théorique, très principiel sur les questions de densité. La densité ne se regarde pas en soi, elle se regarde en fonction des besoins de population des quartiers. La question qu'il faut se poser, ce n'est pas de savoir combien d'habitants au mètre carré. C'est combien d'habitants, et en l'occurrence combien d'habitants supplémentaires sont utiles pour qu'un quartier retrouve de la qualité de vie.

Je m'étais totalement opposé à un projet sur la Gare des Mines s'il n'y avait pas eu raisonnablement comme c'est le cas aujourd'hui des habitants en plus.

Parce que les problématiques que nous évoquons au quotidien avec les habitants de Charles Hermite, elles viennent d'abord du fait que c'est effectivement une cité qui est enclavée, qui est appauvrie, qui est trop petite et qui entraîne des difficultés de vie très importantes. Alors oui, il faut la désenclaver. Comment ? D'abord, excusez-moi Monsieur QUEINNEC, nous avons fait le tramway. C'est tout de même une façon assez directe de la désenclaver. Nous avons aussi obtenu l'arrivée de la Gare Rosa Parks et donc du RER à la Porte d'Aubervilliers. Puis nous travaillons avec nos voisins de Seine-Saint-Denis sur l'arrivée du tramway de Seine-Saint-Denis. Mais ça ne suffit pas. La réalité de ce quartier aujourd'hui, c'est qu'il y a juste en face une grande barre construite qui s'appelle la barre Ney, qui à ce stade peut-être un jour sera-t-elle traversable, mais ne l'est pas. Pour nous permettre de désenclaver ce quartier, il faut des équipements publics supplémentaires qui attirent de la population. C'est le sens de l'ARENA 2 de la Porte de la Chapelle. Il faut des habitants

supplémentaires, parce que nous ne demanderons pas aux habitants du quartier Évangile d'aller mettre leurs enfants à l'école Charles Hermite, tout simplement, parce que c'est trop loin. Nous devons prendre en compte non pas la théorie, non pas des grands principes sur des papiers, mais des réalités. Cette réalité, c'est ce que vivent les habitants de ce quartier. C'est ce vers quoi nous voulons tirer ce quartier. Je me refuse complètement à cette vision très théorique de la densité.

La densité utile n'est pas la même dans les différents quartiers. En l'occurrence, pour ce qui est de ce quartier, je pense qu'il faut des habitants en plus dans la diversité sociologique qu'évoquait Michel NEYRENEUF avec les répartitions telles que nous les avons aujourd'hui prévues.

De la même façon, je me réjouis que nous puissions couvrir le périphérique au droit des écoles Charles Hermite. Pas, parce que je ne pense pas que le périphérique ait vocation à évoluer à court ou à moyen terme, mais, parce que là encore il faut regarder les réalités telles qu'elles sont. En l'occurrence, ce ne sont non pas des réalités sociologiques, mais des réalités topographiques. Il s'avère que pour les écoles Charles Hermite, le périphérique est très fort enfoncé. Il y a un dénivelé très important. Donc, que le périphérique soit un boulevard urbain ou le périphérique actuel, la réalité c'est qu'il est à plusieurs mètres en dessous du niveau de ces écoles. Même si effectivement il était moins polluant, ce qui est un objectif que nous partageons, même s'il était moins bruyant ce qui est un objectif que nous partageons avec cette idée de le modifier, il serait encore à des mètres et des mètres en dessous du niveau des écoles. Il n'y a donc pas d'intérêt, il n'y a pas de sens à l'arrière des écoles de Charles Hermite de ne pas imaginer un quartier qui puisse continuer à exister à la hauteur des écoles. Bien sûr que plus au fond, ce serait peut-être mieux. Mais la réalité c'est que ce qui est intéressant avec le projet tel qu'il est, c'est que nous remettons à l'arrière des écoles un espace qui ressemblera à un vrai espace urbain et non pas à un puits qui tourne au fond d'un trou.

Ce projet de couverture à cet endroit a beaucoup de sens. Mais il est vrai, Michel NEYRENEUF l'a dit aussi, que je m'interroge sur l'utilité pour le coup de créer une passerelle. Parce que si nous obtenons que ce boulevard devienne rapidement un boulevard urbain, le plus rapidement possible, alors il n'est peut-être pas très utile de créer une passerelle au seul endroit où par ailleurs dans le 18^e, le périphérique est à hauteur de la rue, cela pour traverser un périphérique que nous pourrions peut-être traverser à pied quelques années plus tard.

Je partage donc la réflexion sur le périphérique. Je crois que là encore, il faut que l'on tienne compte de la réalité géographique ou topographique de cet espace. Il est trop facile de faire de l'urbanisme sur le papier sans coller aux réalités et sans penser à ces quartiers. Si on crée un espace supplémentaire, si l'on crée un espace culturel supplémentaire, c'est bien pour que des gens en bénéficient et notamment les habitants de ce quartier.

Si nous voulons mettre des étudiants, si nous voulons mettre du logement spécifique, il faut bien que nous puissions aussi y mettre des familles.

Tout n'est bien sûr pas parfait. Rien n'est jamais parfait. La réalité de l'enclavement de la cité Charles Hermite existe. Nous devons apporter le plus rapidement possible des réponses. C'est ce que nous faisons avec ce projet que je regarde vraiment avec beaucoup d'intérêt. Moi aussi, je pense qu'il aurait été préférable que nous puissions avancer plus vite avec nos voisins de Plaine Commune sur la partie qu'ils urbaniseront peut-être ensuite. Mais là encore, le choix a été d'attendre ou d'avancer. Notre choix, c'est comme toujours d'avancer sans attendre. Parce que ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la qualité de vie des habitants de Charles Hermite. Bien sûr que je préférerais que le Charles de Gaulle Express, comme le disait Danièle PREMENE, ne se fasse pas. Mais malheureusement, ce n'est pas entre nos mains. En attendant, nous devons donc continuer à urbaniser et à travailler sur l'urbanisme de cette zone.

Bien sûr que je pense qu'il y a encore des opportunités d'imaginer, dans un périmètre proche, cet outil qu'est le marché des cinq continents auquel j'ai moi-même beaucoup travaillé et auquel je tiens beaucoup. Mais Myriam El Khomri l'a dit, difficile de l'imposer ainsi n'importe comment aux autres. Nous continuons donc à travailler, vous voyez qu'il y a quand même tout un secteur au nord de cet aménagement qui existe encore. Puis il y aura ensuite les terrains du bois et nous pourrons là encore y travailler.

Enfin, bien sûr, Michel NEYRENEUF pourra en donner les éléments, mais pour ceux qui étaient présents à la réunion publique de restitution que nous avons organisée au gymnase, bien sûr qu'une réhabilitation de la cité Charles Hermite est prévue. La cité Charles Hermite a déjà été réhabilitée. Elle a connu différentes époques. Elle a été résidentialisée comme on dit, en mettant beaucoup de grilles de partout. Elle a été végétalisée, puis un peu dévégétalisée compte tenu de problématiques de rongeurs dans différentes cours. Mais bien sûr que nous travaillons avec Paris Habitat qui a pris auprès des habitants des engagements aussi pour faire en sorte que nous puissions faire en sorte que la cité Charles Hermite bénéficie totalement de l'ensemble de l'aménagement qu'il y aura autour de Charles Hermite.

Du coup je crois que ce projet, c'est d'ailleurs une merveilleuse opportunité d'avancer et d'avancer vite pour cette partie du 18^e qui connaît des défis immenses, chacun les connaît ici, de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Aubervilliers. Je m'y engage avec beaucoup d'enthousiasme, parce que c'est aussi le rôle d'une mairie : repenser la ville. Mais de la penser sur la base de ce qu'elle est, de la réalité d'aujourd'hui et de la faire évoluer dans ce sens-là. Voilà pourquoi je vais voter avec beaucoup d'enthousiasme ce projet.

Il y a encore des choses qu'il faut travailler. La question du mail planté est une question. Comment faire vivre une esplanade ? On le voit, ce n'est pas facile. Quelles vont être les conséquences de l'arrivée d'ARENA ? Tout cela est encore à travailler. Mais les principes tels que nous les avons fixés, et notamment les principes en matière de logement, sont des principes qui comptent. Je vous invite vraiment les uns et les autres à aller regarder de près la situation. À regarder non pas un calcul théorique ou principiel, mais la nécessité pour ce quartier d'avoir des habitants supplémentaires. Je pense que chacun ici sera convaincu que c'est un besoin pour ce quartier. Pour ce besoin, il faut aussi avoir un certain nombre de gestes et notamment de ces émergences. Nous devons les regarder, les discuter. Mais il faut aussi du beau et de l'exceptionnel. C'est ce que nous allons arriver à faire.

Michel NEYRENEUF : Vous avez dit l'essentiel.

Simplement, quelques précisions par rapport aux questions qui ont été posées et sur lesquelles vous n'avez pas forcément apporté toutes les réponses. Monsieur QUEINNEC, je crois me souvenir que vous étiez à la réunion publique de l'institution, au gymnase. Vous me le confirmez ?

Laurent QUEINNEC : Oui.

Michel NEYRENEUF : Vous avez donc vu, c'est aussi une réponse pour Pascal JULIEN, que je vous ai présenté une feuille tirée d'un PowerPoint de 50 pages. Il se trouve que cette feuille, je l'ai choisie, parce que c'est celle qui montrait le mieux l'aménagement et qui permettait de le comprendre. Mais à ce moment-là, elle traitait la répartition programmatique des équipements publics et des logements. Donc, il n'y a pas les espaces verts, etc. Je crois savoir que les conseillers de Paris ont reçu aujourd'hui de la Direction de l'urbanisme des CD dans lesquels vous allez avoir beaucoup de documents. Bonne lecture ! Vous aurez tout le temps de lire cela avant le Conseil de Paris.

Une autre réponse. Pourquoi est-ce que dans la délibération, il n'est pas tellement fait référence à Charles Hermite ? Parce que c'est l'affaire de Paris Habitat. Donc, ceci n'a pas lieu d'être dans une

délibération qui traite de ce que va faire la ville. C'est mentionné, mais vous l'avez vu lors de la réunion publique, Paris Habitat était intervenu à ce sujet. Dans ce PowerPoint que vous retrouverez certainement dans le CD qui vous a été envoyé, vous aurez toute la présentation faite par Paris Habitat sur son intervention.

Voilà ce que je voulais préciser. Sinon sur tout le reste, vous avez dit l'essentiel. Moi aussi, je le regrette, mais Plaine Commune n'est pas intéressée pour le moment pour travailler sur le sud. Pourquoi ? Parce qu'il y a d'autres priorités dans le nord de son territoire. À part l'hôtel dont j'ai parlé qui va peut-être arriver, sur tout le reste il n'y avait pas moyen d'avancer avec eux ce qui est regrettable, je le conçois tout à fait.

Je vous invite donc à voter la délibération.

Éric LEJOINDRE : Moi aussi. Je vais la soumettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

VOIRIE & DEPLACEMENTS

31. 2019 DFA 17 Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je vais parler des colonnes. Il s'agit d'un avenant à la convention pour l'installation et l'exploitation des colonnes et mâts porte-affiches. Cette délibération vise à prolonger de 6 mois la durée de la convention.

Nous avons voté lors du dernier conseil la nouvelle concession de service relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes. Elle est entrée en vigueur à sa date de notification le 19 février. Mais compte tenu des délais nécessaires à la fabrication des nouveaux mobiliers, la pose du premier mobilier issu de la nouvelle concession n'interviendra pas avant le 8 juillet 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Dans ce contexte, il est donc apparu nécessaire d'organiser une neutralisation et une dépose progressive de ces mobiliers actuels entre le 15 avril et le 26 octobre, permettant de préserver l'intérêt général qui s'attache à ce que les acteurs culturels et en particulier les musées, les cinémas indépendants, les acteurs les plus fragiles du monde du spectacle vivant que sont les théâtres et les cirques, continuent à bénéficier de l'exposition nécessaire pour la promotion de leurs événements. Ceci dans l'attente du déploiement complet des nouveaux mobiliers.

Cette délibération porte juste sur cet aménagement de calendrier de dépose, qui permettra aussi de réduire les nuisances de chantiers dans l'espace public et le paysage urbain en assurant une meilleure répartition et un meilleur fonctionnement du remplacement de tous ces mobiliers urbains.

L'avenant, je le répète une dernière fois, a pour objet de désorganiser la fin de la convention d'occupation des espaces publics pour l'installation de ces colonnes, avec une prolongation de 6 mois permettant cette neutralisation et la dépose progressive.

Je vous invite à voter cette délibération pour prolonger la fin de la convention pour les mobiliers existants.

Carine ROLLAND : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Sandrine MEES : Merci Carine. Les élus écologistes s'abstiendront sur cette délibération. En effet, elle n'a rien de scandaleux dans le sens où de toute façon, elle n'engagera pas davantage de supports publicitaires. Mais elle prolonge le nombre de supports publicitaires existants. En plus, il s'agit tout de même de supports traditionnels qui ne sont pas agressifs. Cela concerne les biens culturels, comme nous l'a dit Gille MENEDE.

Par contre, nous aurions aimé ne pas avoir besoin de prolonger la convention existante. Pour ce faire, il aurait fallu que tout soit fait en temps et en heure par la ville. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Gilles MENEDE : Concernant les délais de fabrication, le fait de ne pas prolonger la durée de cette convention aurait impliqué simplement qu'il n'y avait plus d'affichage pour faire la promotion des activités culturelles parisiennes. Donc, cela me semble un peu dommage. Je préfère, en tout cas pour ce qui me concerne, que la promotion du spectacle culturel vivant soit faite.

Carine ROLLAND : Je ne peux aller que dans le même sens.

Nous passons au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

32. 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

Gilles MENEDE : C'est bien pour cela que dans ma précédente délibération, j'ai bien parlé des colonnes qui supportent des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives. Maintenant, on passe aux panneaux d'information de la ville. Il s'agit également de la signature d'un contrat de concession de service pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ces mobiliers urbains d'information à caractère général ou local qui peuvent supporter de manière minoritaire de la publicité.

L'affichage municipal avait pour support principal 1 630 mobiliers urbains d'information implantés sur le territoire parisien. Ces mobiliers, en assurant une couverture à peu près homogène du territoire, ont permis d'afficher chaque année plus de 250 000 phases dédiées à la communication municipale et locale, faisant de la ville de Paris l'un des premiers communicants institutionnels en France.

J'ai oublié de dire que dans le contrat précédent, entre 2007 et 2017, il y avait un contrat lié entre les mobiliers urbains, l'information et le contrat Vélib'. Depuis 2017, dans le cadre du renouvellement du marché Vélib' et de sa métropolisation, il a été décidé de dissocier le contrat des vélos en libre-service et celui des mobiliers urbains d'information. Dans ce contexte, la ville a fait le choix d'une concession de service, contrat par lequel le concessionnaire serait chargé de la conception, de la fabrication, de la pose et de l'entretien de tous ces mobiliers. La ville, ainsi, ne participerait pas au financement du service, le risque d'exploitation étant assumé par le concessionnaire.

Conformément au règlement local de publicité, la surface totale d'affichage de chaque mobilier ne pourra pas dépasser 2 m². Le format 8m² qui concernait 350 mobiliers du précédent contrat n'est plus autorisé depuis fin 2017. C'est donc une nette amélioration en termes de moindre pollution visuelle.

Je pourrais vous détailler un peu l'ensemble du dossier, mais la délibération est un peu longue. Je vous parle rapidement des principales dispositions du dossier de consultation et du déroulement de la procédure. Et pour finir du suivi d'exécution du contrat et de la conclusion.

Parmi les principales dispositions du dossier de consultation, j'ai noté quelques points. La durée du contrat est de 5 ans après la date d'installation du premier mobilier. Il fallait que les modèles de mobilier soient nouveaux et que les mobiliers soient exclusivement et intégralement neufs. Ensuite à l'issue du contrat, et ce sera une nouveauté, la ville de Paris deviendra propriétaire des mobiliers, de leurs aménagements et des droits de propriété intellectuelle y afférant sans versement d'une quelconque indemnité. Comme les mobiliers ont bien évidemment une durée de vie supérieure à celle du contrat, cela permettra ensuite d'optimiser la gestion des ressources.

Le point suivant, c'est évidemment l'adaptation du parc de mobilier urbain, la formation technologie innovante avec l'obligation pour les candidats de prévoir une réserve technique à l'intérieur des mobiliers pour accueillir des dispositifs de télécommunication, notamment des capteurs et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, le nombre maximum de mobiliers attendus par la ville est identique au parc précédent, pour 2 630. Les premiers 1 280 emplacements de 2 m² sont repris et puis les autres concernant les surfaces de 8 m² seront répartis autrement.

J'ai parlé effectivement des 2 m² et des 8 m². Pour le dernier point sur les dispositions, l'affichage publicitaire ne pourra en aucun cas prévaloir sur l'affichage municipal. La surface totale de la publicité apposée sur ces mobiliers ne pourra excéder la surface totale réservée l'information non publicitaire. L'information municipale reste donc majoritaire.

À partir de ces dispositions, il y avait des critères financiers, il y avait des critères de qualité de la gestion des mobiliers, de l'exploitation de service. Il s'agit du montant de la redevance minimale garantie et du taux de redevance proposé.

Autre critère financier : la robustesse économique de l'offre, les modalités de financement des investissements et la viabilité économique du projet d'exploitation, tout cela pour le critère financier.

Pour les critères de qualité de la gestion des mobiliers et l'exploitation du service, il y a les critères sur les interventions d'exploitation, sur l'entretien et la maintenance, sur la qualité environnementale et de l'exploitation, puis sur la qualité technique et esthétique des mobiliers proposés.

En vertu de tous ces critères, le renouvellement de la procédure a eu lieu à l'automne 2018. Trois dossiers ont été déposés par les sociétés Chanel France, Exterion Media France qui est une filiale de JC Decaux. Au fur et à mesure du déroulement de la procédure, les offres des trois candidats étaient éligibles.

L'analyse des offres va être faite ensuite relativement aux critères que j'ai cités précédemment : financiers et de qualité de gestion des mobiliers. Sur les critères financiers, Clear Chanel comme vous avez pu le lire se distingue par une note excellente. C'est très satisfaisant pour le candidat Somupi, filiale de JC Decaux. Et moyennement satisfaisant pour le troisième candidat.

Pour ce qui est de la qualité de gestion du mobilier, les offres étaient très satisfaisantes pour les trois candidats. Après analyse de ces offres au regard des critères financiers et de gestion des mobiliers, l'offre du candidat Clear Chanel France est la mieux placée. C'est celle que l'on vous propose de retenir.

C'est pourquoi en considération de l'ensemble des documents présentés, il est proposé d'attribuer au candidat Clear Chanel France le contrat de concession et de service portant sur cette conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de tous ces mobiliers urbains à caractère général ou local qui supportent minoritairement de la publicité.

Je vous invite à voter cette délibération pour le renouvellement de ce contrat en concession de service.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Sandrine MEES puis Danièle PREMEL et nous passerons au vote.

Sandrine MEES : Merci Monsieur le Maire. Cela fait tout de même plusieurs mois que l'on est délivré d'un certain nombre de mobiliers d'affichage publicitaire à Paris. Je crois que l'on ne s'en porte pas plus mal. On est délivrés de ces publicités, tout simplement, parce que le contrat précédent n'a pas pu être passé, enfin a été cassé par le tribunal. Puisqu'il y avait eu un problème de concurrence déloyale entre les différents candidats. Puisque l'offre qui avait été retenue n'était pas conforme au règlement local de publicité.

Je vais encore faire de l'autopromotion pour les écologistes. Un règlement local de publicité avait été inspiré par les écologistes dans la mandature précédente et a permis de réglementer pour ne pas avoir de la publicité envahissante dans Paris.

Nous sommes délivrés notamment des sucettes, qui sont l'un des supports importants que Decaux a été obligé d'enlever. Je ne crois pas que l'on s'en porte plus mal. Je crois que moins de publicité dans la ville, c'est bon pour tout le monde. Effectivement, ce que dit Gilles MENEDE est juste puisque cela permettait aussi de relayer l'information municipale. Mais il y avait aussi de la publicité promotionnelle pour des produits sur ces panneaux.

Ce qui nous gêne dans ce nouveau contrat c'est que malheureusement, les panneaux qui sont proposés pourront être utilisés pour de la publicité numérique. Pour l'instant, la publicité numérique est interdite par le règlement local de publicité. La publicité numérique, ce sont ces écrans que vous voyez souvent derrière les vitrines des commerces, notamment. En fait, ils vous envahissent dès le matin d'images alors que vous n'avez rien demandé.

Il faut bien comprendre que la publicité sur écran est beaucoup plus invasive puisque ce sont des images qui bougent et qui attirent le regard. C'est évidemment fait exprès, pour vous attirer et pour polariser votre attention là-dessus. D'une part, circuler dans une ville qui contient ce genre d'écrans, c'est très désagréable pour l'œil, et c'est en plus une publicité beaucoup plus intrusive et qui vous oblige à la regarder, même si vous n'en avez pas envie. La publicité papier traditionnelle affichée est beaucoup moins nocive.

D'autre part, souvent les publicitaires nous disent que cette publicité numérique est plus écologique. Des études ont été faites à ce sujet. En fait il faut nettoyer les écrans, il y a la maintenance, et finalement on s'aperçoit que le bilan est exactement le même que pour les publicités papier. Donc, ce n'est pas non plus un argument que l'on peut retenir, sans compter bien sûr la consommation d'électricité qui est très importante.

Nous ne pouvons donc pas accepter l'idée que notre ville soit ainsi défigurée par des panneaux numériques. Effectivement pour l'instant, c'est interdit. Mais si l'on plante ces panneaux, ils pourront accueillir de la publicité numérique. On ouvrirait donc la voie à cet envahissement publicitaire. Vraiment, je pense qu'il y a déjà beaucoup de choses qui détournent notre attention parce que l'on est dans une ville dense. Le fait de rajouter encore des panneaux dans une ville qui est finalement assez fatigante, même s'il y a beaucoup d'avantages à habiter à Paris, ne conviendra pas.

Il y a aussi beaucoup de stress lié à la circulation piétonne ou automobile. À quoi cela servirait de renforcer cet aspect ?

D'autant plus que vraiment à Paris, je pense que l'on est quand même loin de vouloir – aussi bien les écologistes que les autres – promouvoir sans arrêt la société de consommation, enfin la surconsommation. Puisqu'on sait à quel point cela nuit aussi à nos compatriotes. Puisque c'est aussi les inciter à acheter plus, mais aussi à dépenser plus, à faire des crédits et aussi à se mettre des angoisses qui sont complètement inutiles et qui sont dommageables pour tous, et même collectivement. On voit bien qu'en ce moment, beaucoup de manifestants s'en prennent justement à tous ces symboles de la société de consommation, qui sont aussi des symboles d'inégalités qui incitent à consommer. Alors que finalement, il y a peut-être d'autres choses à faire dans la vie.

J'espère voir être exhaustive. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération qui pour nous est vraiment contraire à nos valeurs et à la ville que l'on rêve.

Merci beaucoup.

Danièle PREMEL : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le groupe communiste va s'abstenir sur cette délibération, parce qu'il nous manque encore un certain nombre d'éléments, bien que celle-ci ait été développée par Monsieur MENEDE.

Entre autres le fait qu'il soit prévu 36 salariés, ce chiffre nous paraissant bien faible par rapport aux environs 1 600 sucettes à entretenir. Il n'y a aucune information sur leur provenance. Au vu des délais d'installation de sept mois, on se demande si cela va bien être fait en France et fabriqué en France.

D'autre part, il nous manque aussi des informations sur l'entretien lourd et les grosses réparations et sur le sous-traitant. Qui est-il ? Est-ce qu'il va être local ? Est-ce qu'il va être national ? On n'en sait rien.

Nous avons bien noté le fait que les grands formats vont disparaître. Cela va peut-être réduire un peu la place de la pub, même si les nouvelles sucettes peuvent mettre plus d'affiches que précédemment.

Devant le manque d'informations et devant ces incertitudes, nous allons devoir nous abstenir. Merci.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Ce sont des débats que nous avons longuement eus. Je ne doute pas que nous les aurons à nouveau en Conseil de Paris.

Gilles MENEDE : J'avais dit effectivement que la répartition entre la publicité et les informations était majoritairement du côté des informations. Je suis embêté par le fait qu'il n'y ait pas d'informations actuellement sur des panneaux sur les encombrants, sur le tri sélectif, sur la canicule, etc. Je suis embêté de ne pas avoir d'informations là-dessus qui pourraient réveiller certaines personnes qui seraient endormies.

Sur la question de l'emploi, nous avons eu la certitude que l'assemblage des futurs mobiliers se fera en France et que l'exploitation, l'entretien et la maintenance seront directement assurés en régie par des équipes de Clear Chanel France avec des recrutements projetés de 40 nouveaux collaborateurs, dont 10 % qui se passeront auprès de Pro Emploi qui est une entreprise d'insertion par le travail, et 5 % via une filière de professionnalisation en apprentissage, en partenariat avec la Maison de l'Emploi de Paris.

Ce sont des éléments que je voulais ajouter en dehors de la santé financière, mais comme personne n'en a parlé, je préfère m'arrêter là.

Éric LEJOINDRE : J'ajoute qu'ayant la chance comme certains autour de cette table de siéger dans un certain nombre de conseils d'administration, d'équipements culturels publics, ils regrettent ô combien de ne plus pouvoir afficher leur programmation sur des équipements.

Une intervenante : Je ne peux que complimenter des nouvelles que je viens d'avoir instamment. Merci de nous les avoir données dans les temps voulus.

Éric LEJOINDRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

ESPACES VERTS, NATURE EN VILLE & CIMETIERES

33. 2019 DEVE 32 Subventions (10 760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au « Printemps des cimetières »

Philippe DURAND : Comme vous le savez, il y a eu une première émission l'année dernière pour le Printemps des cimetières. À cette occasion, il y a eu une cinquantaine d'animations qui ont été proposées au public, à environ 1 500 personnes qui ont répondu.

Le public s'est montré relativement satisfait des animations comme de l'accueil du personnel dans les cimetières. Cette année, le Printemps des cimetières aura lieu un dimanche et non plus un samedi. Ce sera le dimanche 19 mai.

Cette opération, qui ne se passe pas qu'à Paris puisque ceci a d'abord commencé dans la ville de Lyon, a pour but de valoriser les cimetières parisiens, le patrimoine des cimetières pour la plupart qui sont encore méconnus. Cet événement concerne 8 cimetières dans Paris, dont 2 cimetières dans le 18^e : le cimetière Montmartre et le cimetière du Calvaire.

J'en profite pour vous informer que le cimetière de Montmartre est en cours de classement.

Une prochaine réunion publique doit avoir lieu, afin de mettre en lumière les résultats et les conclusions de l'enquête d'utilité publique qui vient d'avoir lieu. On peut noter que cette enquête a suscité un vif intérêt et de nombreuses réponses.

Pour revenir au Printemps des cimetières, 30 projets ont été faits, dont 18 ont été retenus. Dans le 18^e il y aura 3 projets : 2 projets qui ont déjà eu lieu en 2018, 1 de l'association pour la valeur et la remise en valeur du Paris historique pour son projet de visite conférence organisée tout l'après-midi dans le cimetière du Calvaire pour 400 euros. Une deuxième par l'association le Petit Ney pour deux balades chantées au cimetière de Montmartre pour 400 euros. Les Appels d'Orphée qui avaient organisé une visite interactive sur les monuments funéraires au cimetière de Montmartre n'a pas renouvelé sa demande ou n'a pas été retenu. Par contre, l'office du tourisme intercommunal de la Plaine Commune du Grand Paris a été retenu pour son projet de visite guidée au cimetière parisien de Saint-Ouen et au cimetière de La Chapelle, qui se trouve derrière la Porte de la Chapelle avenue du Président Wilson à Saint-Denis sur une thématique patrimoniale et environnementale, ceci pour 480 euros.

En outre, des stands d'information sur la gestion écologique des cimetières seront présentés aux personnes qui viendront lors de ce Printemps des cimetières.

La dépense globale pour tout Paris est de 10 760 euros.

Je vous prie de voter favorablement cette délibération. Personnellement, je ne participe pas au vote.

Éric LEJOINDRE : Merci. Monsieur HONORÉ et ensuite Monsieur JULIEN, puis nous passerons au vote.

Monsieur HONORÉ : L'année dernière, j'étais intervenu au Conseil de Paris pour dire que nous voterions contre. Là, j'hésite un peu. Sur le principe, j'étais contre l'animation festive dans un lieu de recueillement, dans un lieu où l'on va se recueillir devant la tombe d'êtres chers. Mais j'aurais aimé avoir davantage d'informations sur le retour de la population. Non pas simplement des personnes qui ont participé aux activités, mais est-ce que l'on a un retour des personnes, soit des riverains, soit des personnes qui seraient là au moment de ces activités festives, le mot est peut-être un peu fort ? Qui auraient pu être perturbées, gênées, troublées, offusquées par cette présence.

Je vais être cohérent avec ce que j'avais dit l'année dernière. Je vais voter contre, mais ce vote contre peut être modifié au Conseil de Paris.

Pascal JULIEN : J'avais également formulé des réserves, dans un premier temps. Ensuite, nous avons eu la programmation. Au vu de cette dernière, mes réserves s'étaient un peu effacées, car je trouvais cela intéressant. Puis je suis allé sur place avec mon vélo, j'ai pu voir 4 animations dans la journée, notamment pour regarder ce qui vous inquiète, Monsieur HONORÉ. J'ai pu voir des gens se recueillir à 15 ou 20 mètres d'un groupe de personnes qui chantait « Les feuilles mortes » devant la tombe de Kosma. Les deux groupes ne se gênaient pas, c'était merveilleux, très beau.

Les quatre choses que j'ai vues m'ont convaincu. Puis j'ai d'autres échos, d'autres retours de personnes. C'est la raison pour laquelle cette année, je n'ai pas de réserves. Je vote donc pour, mais en restant vigilant. C'est-à-dire attention : pour que ce soit bien, il faut que ça reste une fois par an dans le modèle dans lequel on est. Je craindrai une extension de cette activité à d'autres jours. Déjà que certains ou certaines voudraient nous imposer des enterrements le dimanche, non. Le dimanche doit rester un jour de repos et pour les cimetières, un moment de recueillement.

Mais bravo à cette opération, c'est une belle initiative.

Monsieur LISCIA : Bonsoir, merci Monsieur le Maire. Un mot rapide pour dire que je voterai favorablement cette délibération. Il y a quelques années, j'ai en mémoire les travaux du Conseil de quartier grande carrière Clichy qui avait travaillé sur un projet de revalorisation du cimetière de Montmartre et qui reprenait plus ou moins ces choses-là. À savoir des animations ponctuelles qui ne dérangent pas la vie des gens qui se recueillent dans les cimetières, de façon à valoriser le patrimoine que représente l'art funéraire et le patrimoine à la fois artistique et d'espaces verts que représentent les cimetières à Paris.

Avec la même vigilance que Pascal JULIEN et que mon collègue Christian HONORÉ, je serai favorable.

Éric LEJOINDRE : Merci. Un mot en réponse, Philippe DURAND, peut-être pour rassurer Christian HONORÉ ?

Philippe DURAND : Il faut bien savoir que ces balades ou ces visites, etc., c'est pour mettre en valeur le patrimoine patrimonial des monuments funéraires. Les personnes, même quand elles chantent ou quand elles font autre chose, des activités on va dire culturelles autour des pierres tombales ou des monuments funéraires, c'est en respect. Elles sont là pour honorer les personnes.

Donc, effectivement, je suis l'un des organisateurs. J'organise et je fabrique ces deux balades sur ce cimetière. En tout cas, les personnes qui y ont participé en sont revenues complètement enchantées. Elles ont aussi découvert un lieu qu'elles ne connaissaient pas.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

34. 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysope aux Parisiennes et Parisiens.

Philippe DURAND : Comme vous le savez déjà, on en a distribué en 2017 et en 2018. On amplifie cela, puisque la demande est de plus en plus forte. L'année dernière, nous en avons distribué un certain nombre, 23 000, il me semble. Cette année, on va distribuer 36 000 larves de coccinelles et des chrysope. On est passés de 40 000 à 60 000.

Il y aura deux distributions. Il y aura des petits sachets de 20 graines pour les individuels et des sachets de 200 graines pour les jardins partagés. En ce qui concerne les chrysope, il s'agira de 500 graines. Cela se fera en un seul jour dans notre part des rives de Seine dans le 4^e arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Bon courage à ces larves de coccinelles et de chrysope.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PREVENTION

35. 2019 DPSP 1 Subventions (228 050 euros) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

Sarah PROUST : Merci Monsieur le Maire. Je vais être très brève, parce qu'il y a tellement de projets qui sont financés dans le cadre de cette délibération que d'habitude, je vous les lis, mais là je ne vais pas vous les lire.

Mais vous dire quand même quelques mots. D'abord, cette délibération c'est 228 000 euros pour l'ensemble de Paris, pour le dispositif Ville Vie Vacances dont je vous parle à chaque Conseil, donc je vais être assez brève. Ceci dit, il y a eu deux modifications importantes ces derniers mois sur ce dispositif qui, comme vous le savez, s'adresse à de jeunes Parisiens qui ne partent pas en vacances.

Première modification : les VVV fonctionnent désormais aussi pendant les périodes scolaires, mais pas uniquement. Nous avons aussi étendu les horaires. Ce ne sont pas seulement des horaires qui s'arrêtaient avant à 18 heures : il y a aussi maintenant beaucoup de projets qui se passent en soirée. Pour le 18^e arrondissement, sur ces 228 000 euros, c'est plus de 45 000 euros pour le 18^e pour 12 associations. C'est la première enveloppe 2019. Si vous souhaitez avoir la liste des associations, je suis ici et je serais ravie de vous les nommer les unes après les autres.

Merci Monsieur le Maire.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Madame MEHAL ?

Madame MEHAL : J'ai une question précise concernant la parité dans les activités qui sont mises en place, notamment sur la place des femmes dans les activités sportives à partir d'un certain âge et lors des séjours qui sont prévus l'été. Est-ce que cette parité existe ? Ou alors est-ce que l'on a affaire soudainement à des corps un peu constitués où la parité est très peu présente ?

Sarah PROUST : La question a beaucoup de sens, parce que c'est un vrai sujet des associations et des clubs de prévention. Avant de parler de Parisiens, on parle d'abord de la question de la mixité. Je ne vous en parle pas du tout pour vous reprendre, mais, parce que c'est un vrai sujet aujourd'hui que les éducateurs ont voulu travailler. Parce qu'effectivement, ils se sont rendu compte que pour parvenir à la mixité, il fallait parfois encourager aussi beaucoup les filles à venir participer à des activités dont elles ne se sentaient pas autorisée à, etc. Donc, il y a des clubs de prévention et des associations qui ont commencé par faire des séjours de filles, qui après ont été intégrées dans des groupes mixtes. Puis des groupes qui sont de plus en plus mixtes, mais c'est en tout cas l'une des vraies dynamiques lancées bien avant moi sur ces sujets-là.

On s'est vraiment rendu compte qu'il fallait travailler sur la question de la mixité pour permettre non pas la parité, mais en tout cas que les filles et les garçons aient des activités ensemble et que ce ne soient pas des césures dans les séjours, mais de vraies participations collectives. Même si, je le rappelle, il y a aussi des groupes de filles qui pendant un certain temps souhaitent avoir des activités seules. Les deux sont faites, mais avec une vraie préoccupation de l'ensemble des équipes éducatives et des éducateurs de travail. C'est un vrai sujet.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais soumettre aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

EMPLOI

36. 2019 DDCT 31 Subvention (83 000 euros) à 18 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de la jeunesse.

Claudine BOUYGUES : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais vous présenter une délibération qui aurait pu l'être tout autant par Maya AKKARI au titre de la politique de la ville ou de Nadine MEZENCE sur les questions qui touchent aux femmes, en particulier l'insertion par le travail et notamment sur les discriminations qui existent dans ce domaine-là, à l'égard du public féminin.

Pour cette délibération la ville subventionne 18 associations, mais 3 seulement dans le 18^e, pour un budget parisien de 83 000 euros et de 14 000 dans le 18^e pour lever les freins à l'insertion professionnelle, en particulier au niveau de la linguistique. Il s'agit par ailleurs d'accompagner l'orientation, l'accès et le maintien dans l'emploi par du coaching, par du soutien dans la recherche d'emploi, par de la préparation aux entretiens, etc.

Pour cela, ont été choisies pour recevoir des aides l'École Normale Sociale, un formidable travail est mené pour les familles et en particulier pour les femmes d'origine étrangère. Elle propose du sociolinguistique et du soutien à la parentalité. Nous recevons pour cela une subvention de 7 000 euros.

Une autre association que vous connaissez tous : l'association CERAF Solidarité qui est implantée dans le 18^e arrondissement depuis longtemps. Elle sera subventionnée pour 2 activités. D'une part pour 50 femmes, essentiellement familles monoparentales qui résident en hôtel social dans le 17^e et dans le 18^e arrondissement de Paris. Il est proposé une subvention d'un montant de 3 000 euros. Puis également 3 000 euros pour organiser une action intitulée « Rompre l'exclusion socioprofessionnelle des femmes, des chômeurs de longue durée et migrants ». Cette action permet la mise en œuvre de parcours d'insertion pour les hommes et les femmes en situation d'exclusion. Là aussi, ce sont deux petites sessions qui seront organisées en 2019 pour deux groupes de 12 personnes.

Enfin, une association qui est quasiment ma voisine, qui s'appelle CANOPLI. Elle organise une action « Femme à cœur » pour accompagner des femmes dans la création d'entreprise ou dans la micro-activité. L'action vise à les accompagner dans leur autonomie. Pour cela, il leur est proposé une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir accompagner ces projets pour les femmes et notamment pour faire en sorte que les discriminations à leur égard soient un petit moins fortes dans le domaine du travail.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Claudine BOUYGUES : J'en profite pour conserver la parole à ce moment, puisqu'on vient de parler de l'insertion socioprofessionnelle. Je voudrais aborder un projet que Myriam El Khomri vous avait présenté lors d'un Conseil d'arrondissement il y a quelques mois, qui concerne la création d'un nouveau territoire zéro chômeur à Paris, et en particulier dans le 18^e.

Pour ne rien vous cacher, le 19^e est aussi candidat ainsi que le 20^e. La maire de Paris, au cours des vœux de l'année précédente, avait exprimé son souhait de voir créés de nouveaux territoires à Paris dans ce domaine.

Je ne sais pas si vous avez regardé l'émission hier soir sur Zone Interdite qui était tout à fait intéressante, qui concernait ces dispositifs et qui racontait cette espèce d'histoire absolument incroyable d'une expérimentation zéro chômeur en France, qui a permis à 700 chômeurs de longue durée de trouver un emploi. Je voulais vous faire part du fait que nous avançons très bien sur notre candidature qu'Éric LEJOINDRE était un maire très actif pour soutenir la candidature de son arrondissement avec Myriam El Khomri. Bien évidemment, en lien avec l'association Territoire Zéro Chômeur qui est présidée par Laurent GRANDGUILLAUME.

Ce dispositif part du principe que personne n'est inemployable, que le travail ne manque pas et que l'argent ne manque pas. Il s'agit de proposer à toutes les personnes privées d'emploi depuis plusieurs années la plupart du temps, sur la base d'un territoire, d'obtenir un CDI sur la base de ses compétences et de ses désirs sur des activités qui correspondent évidemment à des besoins non satisfaits sur le territoire.

J'ai organisé une réunion la semaine dernière avec les acteurs de l'emploi du 18^e. J'ai trouvé qu'ils étaient vraiment très mobilisés. C'est aussi le cas d'un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont implantés dans le 18^e, mais aussi sur Paris plus largement. Nous avons décidé de travailler sur un secteur dont on a beaucoup parlé précédemment avec la présentation du projet Gare des Mines, à savoir un secteur qui serait délimité par la Porte de la Chapelle et par la Porte d'Aubervilliers. C'est-à-dire deux endroits où d'un côté vous avez un petit peu d'activité et de l'autre côté, vous avez le plus fort taux de chômage.

L'idée est d'avoir ce pôle. On ne s'interdirait pas de traiter des micro-quartiers de l'arrondissement sur lesquels il pourrait y avoir des problématiques de chômage de longue durée. Mais c'est un petit peu ce secteur que nous souhaitons traiter. Myriam disait tout à l'heure qu'à la Porte d'Aubervilliers, à Charles Hermite il y avait beaucoup de familles monoparentales. C'est vrai. Je peux vous dire que dans l'expérimentation du 13^e, j'ai eu l'occasion de participer à une journée porte ouverte. Les femmes qui ont des enfants en bas âge, quand elles ont les moyens de choisir le temps de travail et qu'elles peuvent aller chercher leurs enfants à l'école, qu'elles peuvent continuer à faire une recherche d'emploi, c'est véritablement quelque chose qui fonctionne.

Je voulais vous en faire part et dire tout l'enthousiasme que j'ai à porter ce dossier, parce que je pense qu'il répond à ceci. J'ai eu le plaisir de présider une mission locale : 10 ans, un plan local d'insertion à l'emploi : 10 ans. Je peux vous dire que derrière tous ces dispositifs, on sait qu'il y a encore des gens qui sont au bord du chemin. L'idée c'est d'aller les sortir, de les ramener dans le chemin de manière à ce que dans un quartier comme Charles Hermite dont on parlait tout à l'heure, ce dispositif puisse faire regagner la confiance d'un certain nombre d'habitants. Dans tout ce que vous avez dit tout à l'heure, il était important de rajouter ce plus.

Je voulais vous dire que l'on organise une réunion publique le 25 mars, c'est-à-dire lundi prochain, à 18 h 30 à l'école de la rue Charles Hermite. Vous avez dû avoir sûrement l'invitation. Mais je voulais vous dire que vous étiez bien évidemment les bienvenus. Vous dire que tout cela sera évidemment avec Pôle Emploi, évidemment avec la mission locale l'espace d'insertion, le plan local d'insertion et d'emploi. Paris Habitat est également mobilisé parce qu'en termes d'activité et de locaux, il peut y avoir un enjeu. Bien sûr, je pense en particulier aux équipes de développement local plus à tous les acteurs qui sont impliqués dans le domaine de l'emploi.

Je tenais à vous faire cette information.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. L'enjeu est très simple, c'est d'être en avance pour faire la démonstration aux membres du Parlement qu'il est essentiel qu'une loi puisse être rapidement votée pour nous permettre d'avancer. Et puis à la seconde où la loi serait votée, que nous puissions enclencher ce territoire zéro chômeur de longue durée. Parce que je crois que c'est un projet qui nous réunit tous.

En attendant, nous allons passer à des subventions concernant les questions d'intégration. Je laisse la parole à Nadine MEZENCE.

INTEGRATION

37. 2019 DDCT 32 Subvention (123 000 €) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration.

Nadine MEZENCE : Merci Monsieur le Maire. Cela concerne deux associations dans le 18^e, la première qui est connue : Droit d'urgence. C'est une association qui favorise l'accès au droit des personnes en situation de fragilité en organisant des permanences juridiques gratuites en droit des étrangers qui sont assurées par des bénévoles et des salariés. Ces permanences sont assurées dans le 18^e. Cela concerne la Boutique de la Solidarité Emmaüs, les Amis du Bus des Femmes, le Secours Populaire et le Service de Prévention et de Protection de l'Enfance Olga Spitzer dans le 18^e arrondissement.

Ces permanences sont soit hebdomadaires, soit bimensuelles. Il est proposé une subvention de 5 000 euros, que je vous demande de voter.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

HANDICAP

38. 2019 DASES 33 Subventions (230 500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

Catherine BELEM : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser le maire de Paris de signer une convention pluriannuelle sur 14 associations, dont 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion des personnes en situation de handicap pour un montant total de 230 500 euros.

Nous avons l'association Action Passeraile qui propose de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap. Elle propose un accompagnement à des rendez-vous médicaux et administratifs, des sorties culturelles qui représentent 73 % des accompagnements. Elle propose aussi des formations de sensibilisation dans les entreprises, les écoles et les collèges. La subvention est de 30 000 euros.

L'association AGATE qui a pour mission de proposer un logement et d'assurer l'intermédiation de location pour les personnes représentant un handicap psychique concentré et confrontées à un problème d'hébergement et d'intention. Elle gère 36 appartements de transition. Cette subvention est de 25 000 euros pour 2019.

J'enchaîne avec l'association ALPC, qui promeut le développement de la langue française parlée et complétée. Il s'agit de développer la langue, la lecture labiale, de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle pour une subvention de 10 000 euros.

L'association ARIS promeut l'insertion professionnelle, sociale, scolaire et citoyenne des sourds et malentendants. ARIS est la seule auto-école associative spécialisée pour les personnes sourdes et malentendantes. Elle dispose d'un agrément de la préfecture de police pour son action. La subvention est de 1 000 euros.

L'association Club House a pour but d'animer les lieux d'échanges et d'activité cogérés par des personnes fragilisées pour des troubles psychiques graves. Elle se veut un lieu de vie et d'accompagnement non médicalisé. Elle a pour objet l'autonomisation, la solidarité, l'entraide, l'ouverture sur la société et l'univers professionnel, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi pour une subvention de 18 000 euros.

L'association École de chiens guides de Paris et région parisienne assure l'éducation et remet gratuitement des chiens guides aux personnes aveugles et non voyantes. Elle assure la formation d'éducateur, fait le suivi des chiens en activité. Elle réunit 30 chiens, dont 7 à Paris, pour une subvention de 55 000 euros.

L'association FEDER – Fédération étudiante pour une Dynamique d'étude et Emploi avec le Handicap – a pour mission d'agir en faveur d'une société inclusive en facilitant les conditions de vie, d'étude, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap. Elle développe un tutorat d'étudiants élèves, d'élèves du secondaire pour favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux études supérieures pour une subvention de 13 000 euros.

L'association FDFA que j'affectionne particulièrement – Femme pour le Dire, Femme pour Agir – a pour but l'intégration des personnes en situation de handicap et particulièrement des femmes dans la vie de la cité et de l'entreprise et pour leur accès à la culture. L'association anime et développe une plate-forme d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social, juridique, psychologique des femmes handicapées victimes de violences. L'ensemble de ces actions sont innovantes, permettent de renforcer les liens sociaux et de lutter contre l'isolement, de favoriser l'accessibilité sous toutes ses formes, l'autonomie et la confiance en soi, pour une subvention de 18 000 euros.

L'association « J'accède.com » a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux voyages. La plate-forme collaborative « J'accède » permet la diffusion et l'échange d'informations sur l'accessibilité. « J'accède.com » est également un mouvement citoyen. L'association développe une communauté d'entraide au service de l'accessibilité pour une subvention de 30 000 euros.

L'association La parole aux sourds a pour but de promouvoir la production de contenus en langue des signes, afin de permettre l'accès aux savoirs et à la culture. Elle propose des cours de français et favorise des solutions d'accessibilité numériques. Elle anime une permanence dans le public destinée aux sourds signant. La subvention est de 13 000 euros.

L'association des auxiliaires des aveugles a pour but l'organisation et la mise en œuvre de services d'entraide aux personnes handicapées visuelles, afin de les accompagner dans leurs démarches, de leur procurer des guides, d'organiser des activités sportives et culturelles pour une subvention de 5 000 euros.

L'association Promouvoir de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous, donc le PACT, a pour but la promotion de l'accessibilité et de la mobilité sous toutes ses formes, accès au droit et au logement, accessibilité universelle, donc de la loi et suivre la loi de 2005. La subvention est de 8 000 euros.

L'association Toupie pour l'inclusion est une association de familles touchées par le handicap cognitif ou mental, parents et familles d'enfants et adultes autistes, trisomiques ou avec troubles de l'apprentissage. Ces actions proposées par Toupie permettent une lutte contre l'isolement de 600 familles pour une subvention de 3 000 euros.

Je termine avec l'association UNISDA – Union Nationale des Insertions Sociales des Déficits Auditifs –. Elle a pour objet la mise en œuvre des moyens pour faciliter l'insertion sociale, la promotion et l'amélioration de la condition sociale des déficients auditifs et des sourds pluri-handicapés. Elle s'engage pour une meilleure accessibilité dans le transport. L'association représente des personnes sourdes parisiennes auprès de la MDPH de Paris. La subvention est de 1 500 euros.

Merci de voter ces subventions.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

39. 2019 DASES 38 Subventions (84 000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répît).

Catherine BELEM : Cette délibération propose des subventions pour 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme pour un montant total de 84 000 euros.

L'association Turbulences a pour objet la mise en place d'un espace de création artistique démedicalisé permettant à des personnes souffrant de troubles majeurs de la communication de mieux s'insérer dans la collectivité, de s'ouvrir à la vie sociale en changeant le regard du public sur les personnes en situation de handicap. Les disciplines comme le théâtre, le chant, la musique sont proposées. L'association dispose d'un lieu d'art vivant, les Chapiteaux Turbulents, qui est un espace comportant un ESAT – un Établissement et Service d'Aide par le Travail – avec 28 places accessibles pour des personnes souffrant d'autisme et un SAS – Section d'Adaptation Spécialisée – de 12 places. La subvention est de 25 000 euros.

Je vous demande d'autoriser la maire de signer la convention pluriannuelle d'objectifs.

Je passe à l'association Papotin, fenêtre sur la ville, qui a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles de la personnalité. L'association soutient la parution d'un journal réalisé par les jeunes artistes. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles telles que théâtre, expositions, cinéma et événements sportifs.

La subvention est de 10 000 euros. Je vous demande d'autoriser la maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'association Irimi Vivace a pour but de permettre à de jeunes artistes de communiquer par le biais de la musique. Elle fait appel à des intervenants d'univers différents tels que jazz, classique, manouche ou latino qui organisent des ateliers réguliers avec ces enfants éloignés de la scolarisation. L'objectif de cette action est de sensibiliser toujours ces jeunes aux métiers de l'art vivant. Ce projet trouve sa motivation dans le contrat d'une pratique musicale favorisant la communication et l'épanouissement pour une subvention de 4 000 euros.

L'association Apte Autisme et Piano Thérapie Éducative a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès des personnes atteintes de troubles autistiques et cognitifs. Apte anime un local dédié aux personnes autistes pour l'enseignement du piano. Elle propose des temps de café musique, afin de favoriser l'inclusion, pour une subvention de 4 000 euros.

L'association Apte Pôle Répit poursuit le travail initié par l'association Apte Autisme en rencontrant les familles. Les responsables de l'association ont pris connaissance de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence de prise en charge parmi les jeunes autistes. L'association travaille également à la mise en ligne de plates-formes numériques, afin de mettre en lien les demandes des familles et les propositions des professionnels, pour une subvention de 15 000 euros.

L'association Service + à la demande a pour but de promouvoir tout type de service à la personne et s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes en situation de handicap mental et autiste. Elle donne accès à des loisirs culturels et sportifs. Elle propose des prises en charge durant les créneaux périscolaires, des gardes en soirée, les week-ends, les vacances scolaires, 24 h/24 h toute l'année. La subvention est de 2 000 euros. Il s'agit d'autoriser la maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'association Pro Aid Autisme se situe dans une approche psychopédagogique respectueuse de la personne. Sa mission se décline en 4 activités principales : formation et sensibilisation, formation et contribution à la création des services adaptés, participation aux débats importants pour une subvention de 8 000 euros.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le sujet de l'autisme est un sujet particulièrement important, y compris dans le 18^e.

ACCES AUX DROITS

40. 2019 DASES 44 Subvention (64 000 euros) à 4 associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris. Convention.

Gérald BRIANT (remplace Hugo TOUZET) : Il s'agit en l'occurrence des associations qui s'occupent de la domiciliation. Il y en a 2 dans le 18^e qui font un formidable travail, sans quoi rien ne serait possible, parce que la domiciliation, ça veut dire le début de l'accès aux droits.

S'il n'y a pas de domiciliation, tous les dispositifs que l'on vote bien souvent ne sont pas possibles et ne sont pas accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Je salue le travail de la Maison verte et de Solidarité Jean Merlin. Je vous propose de voter la subvention.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

41. 2019 DASES 51 Subventions (134 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Gérald BRIANT : Les affaires sociales sont aussi des affaires de jardins, car il s'agit de jardins solidaires. Vous connaissez l'expérience qui a eu lieu et qu'a menée Solidarité à Lille sur le jardin solidaire du square Jessaint. C'est un formidable travail, là aussi. Pour ceux qui avaient connu les épisodes précédents, il y avait eu un petit problème d'occupation et nous avons trouvé ce projet-là. Au fur et à mesure du temps, ça s'est très bien intégré avec des riverains. C'est une très belle expérience qui a eu lieu.

Je vous invite aussi, pas seulement à la voter, mais à venir voir régulièrement ce qu'ils font, parce que c'est vraiment un très bon travail.

Carine ROLLAND : Merci. Ceci a d'ailleurs été très inspirant pour l'Oasis urbaine et très structurant.

Philippe DURAND : Je profite de cette délibération qui est rapportée par Gérald BRIANT pour exprimer mes vifs remerciements à Christelle Housseini qui gère l'organisation de ce jardin partagé et qui nous quitte pour d'autres aventures ce 21 mars. J'ai pu lui exprimer de vive voix samedi dernier ces remerciements.

Effectivement comme l'a dit Gérald, au départ ce n'était pas gagné. Personnellement, j'en suis très heureux puisque je suis à l'initiative de ce jardin. Ce dernier, qui a refleuri, etc., et Solidarités travaillent aussi avec d'autres acteurs de la solidarité comme le Carillon, association qui travaille avec des commerçants et d'autres pour permettre des espaces pour les SDF, mais aussi avec Solidarité Clochette. C'est une association qui travaille en relais avec les jardins partagés pour mettre en relation des jardins partagés avec des personnes SDF. Solidarité Clochette, outre le fait de travailler avec le square de Jessaint, travaille aussi avec Vergers urbains, c'est comme un jardin au square (03.12.00).

Effectivement, tout n'est pas gagné. J'espère qu'avec l'arrivée de Barbes, de Stalingrad, etc., les jardins vont encore plus s'ouvrir au grand public. Prochainement, j'ai encore deux objectifs vis-à-vis de ce jardin partagé. Le premier, c'est d'arriver à faire un espace de compost de quartier. Il y a déjà deux bacs qui sont prêts, mais je vais y travailler une fois que le successeur de Christelle sera arrivé. L'autre point, c'est de faire en sorte que le jardin Jessaint soit labellisé Charte main verte, parce qu'il répond tout à fait à ce critère, mais pour l'instant, il n'est pas labellisé Charte main verte.

Carine ROLLAND : Merci pour cette précision. On passe au vote, pas de difficultés ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

42. 2019 DDCT 25 Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) – programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 € / 2019)

Maya AKKARI : Je vais pouvoir présenter cette délibération avec ma collègue Claudine BOUYGUES, puisque nous travaillons ensemble sur le projet du réseau EIF-FEL.

Je vous propose de voter pour deux conventions pluriannuelles pour le 18^e de partenariat. Une première avec le Fonds Asie Migration Intégration et une deuxième avec le CEFIL, association bien connue du 18^e. Comme vous le savez, ce réseau EIF-FEL, nous l'avons mis en place dans cette mandature dans le cadre du projet de territoire. Notre objectif est la professionnalisation des acteurs pour un meilleur service auprès des 24 000 bénéficiaires au niveau de la ville de Paris, dont un très grand nombre sont dans le 18^e.

Il s'agit également, en plus de ces deux conventions pluriannuelles de partenariat, d'une subvention de 45 618 euros pour le CEFIL.

43. 2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la Ville – Première enveloppe 2019

Maya AKKARI : On appelle habituellement cette subvention la première enveloppe. C'est la première enveloppe dans le cadre de notre appel à projets. L'appel à projets politiques de la ville est un long processus qui a débuté pour le 18^e dès le mois de juin. Nous avons fait notre dernière commission locale d'appel à projets le 13 février dernier. C'est vous dire que cela dure, que c'est 8 mois de préparation pour un budget total entre l'État et la ville de 3,8 millions d'euros. Ces commissions locales d'appels à projets réunissent l'ensemble des directions de la ville de Paris sous l'égide du maire du 18^e. Elles sont l'aboutissement d'un long travail avec quasi l'ensemble des élus ici autour de la table ainsi que les directions et les élus sectoriels parisiens.

Aujourd'hui, je vais vous demander de voter pour :

- 4 000 euros pour Club Barbes pour des actions de médiation culturelle à la Goutte d'Or,
- 1 000 euros pour l'ensemble Clignancourt pour le projet culture théâtre de rue et médiation culturelle qui nous permet de nous réapproprier l'espace public au niveau de la Porte Clignancourt et la Porte des Poissonniers,
- 1 000 euros pour les Boom du 4C à la Goutte d'Or avec le collège Clemenceau et le collectif 4C,
- 4 000 euros pour les ateliers de rue à la Porte Montmartre pour le Petit Ney,
- 4 000 euros pour l'association MA'OHI pour ses ateliers de céramiques. Cette association est le pilier sur lequel nous nous appuyons pour mener à bien une partie de notre politique sur le quartier Blémont.

Sur notre projet de territoire nous avons trois thématiques : grandir, habiter et travailler. Sur la thématique « Habiter », je vais vous demander de délibérer à hauteur de 3 000 euros pour le PIMMS, qui permet l'accès aux droits des habitants.

Je me permets une petite incise. J'étais invitée au grand débat organisé par le Conseil citoyen et j'étais très triste de voir que la grande majorité des gens qui participaient au débat ne connaissaient pas l'existence du PIMMS. Donc, je me suis dit qu'à chaque occasion, je vais faire la publicité du PIMMS. Et notamment, les citoyens qui étaient à ce débat disaient « C'est dommage, il n'y a pas de guichet unique pour l'accès aux droits. C'est trop dispersé, etc. ». Alors je leur ai dit « Mais si, il y a le PIMMS ». Donc, le PIMMS, c'est un guichet unique. Chacune et chacun peut s'y rendre pour n'importe quelle question relative au service public. Le PIMMS se charge d'orienter les personnes, de les aider et de les accompagner dans leur accès aux droits.

Ensuite, 5 500 euros pour l'association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques, pour l'événement Fabrique ton festival, 6 000 euros pour la Maison bleue qui porte la fête du quartier de la Porte de Montmartre.

Pour l'axe « travailler », je vous demande de délibérer pour 15 000 euros pour les professionnels de la mode et du design de la Goutte d'Or. Ce qui nous permet d'aider les couturiers à se structurer dans le cadre de leur association ou de leur coopérative. 1 000 euros pour l'association Halaye pour ses cafés débats parentalité.

44. 2019 DDCT 36 Budget participatif-Projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » : aménagement et équipement de l'atelier mutualisé du PTCE Mode Goutte d'Or (73 600 euros)

Maya AKKARI : Je pourrais porter cette délibération avec mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD en charge du budget participatif. Puisque nous allons subventionner à hauteur de 73 600 euros l'association de la Mode et du design dans le cadre du budget participatif « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ».

Comme vous le savez, la maire de Paris a sanctuarisé une grande partie des budgets alloués au BP aux quartiers populaires. C'est-à-dire que proportionnellement au nombre d'habitants des quartiers populaires, ils bénéficient de davantage de moyens dans ce cadre-là. Nous avons décidé, avec mes collègues Afaf GABELOTAUD, Carine ROLLAND, Jean-Philippe DAVIAUD de soutenir fortement l'association de la mode et du design de la Goutte d'Or pour monter un atelier mutualisé qui nous semble devoir répondre à une forte demande.

Vous savez que sur la Goutte d'Or, il y a de nombreux ateliers « au noir », on va se dire les choses. De nombreux couturiers travaillent chez eux. Il y a une très forte attente par rapport à cet atelier qui va permettre par exemple à des couturières d'avoir accès à une vraie table de découpe, à avoir de l'espace pour travailler. L'idée pour nous est d'aider tout ce secteur à rentrer dans la légalité.

Cela pour 73 600 euros au niveau de cet atelier mutualisé que nous allons soutenir par ailleurs fortement. Le droit commun va fortement s'impliquer sur ce projet important et structurant pour la Goutte d'Or.

Carine ROLLAND : Merci. J'ai vu la demande de parole d'Afaf GABELOTAUD sur la troisième délibération. Fadila MEHAL sur l'ensemble des délibérations et Philippe DURAND.

Fadila MEHAL : Merci Madame la Présidente. Nous avons, depuis la création et surtout depuis les nouvelles signatures des contrats de ville 2014-2020, toujours adhéré et porté ces nombreuses délibérations qui permettent de mieux vivre dans ces quartiers.

Le contrat se termine en 2020. Nous allons avoir une année charnière qui est celle de 2019, où, j'imagine, sont intégrés des critères d'évaluation sur lesquels vous avez sans doute travaillé.

J'attire votre attention sur deux points que j'avais déjà évoqués lors de la signature du contrat. Le premier, c'est la clé de voûte de toute insertion : l'emploi. Est-ce que le taux de chômage va se desserrer dans ces quartiers, et notamment avec la particularité autour des jeunes et autour des seniors ? Le deuxième point, et c'était la singularité de la ville de Paris, c'est qu'après les attentats, la maire de Paris avait souhaité que dans le cadre des contrats de ville, la question des valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité – soit en tout cas portée, soutenue. Vraiment, notre groupe serait très en demande, afin de mieux connaître sur ces valeurs la façon dont ils ont été mis en scène et soutenus dans le quartier. Il est vrai que nous assistons, vous le savez tous, à une époque très troublée où les extrémismes, la violence aujourd'hui à droite citée si j'ose dire. Je voudrais vraiment que sur cette évaluation, ce ne soit pas simplement un fait qui a été énoncé et qui n'a pas donné suite à des actions très concrètes pour faire avancer la république dans le 18^e arrondissement.

Afaf GABELOTAUD : Merci. Nous avons cité ensemble la DDCT 36 qui va donner un sacré coup de pouce sur un travail qui date de plusieurs années, de formalisation et de structuration de toute la filière textile, mode, design au sein de la Goutte d'Or. Elle permet aujourd'hui à un certain nombre de créateurs de s'installer, de continuer à s'installer. Elle permet également à beaucoup d'ateliers de pouvoir commencer à grandir, grossir, se faire confiance mutuellement. Puisqu'à côté de l'association qui a été créée il y a déjà plusieurs années, la Goutte d'OR, la mode et le design, il y a aussi une coopérative qui se développer a besoin de trouver des clients, de commercer et donc de pouvoir évoluer favorablement dans ce quartier. D'autant plus que l'on est sur une thématique parisienne de fabriquer à Paris. On est vraiment au cœur de ce qui a été souhaité par la maire de Paris, à savoir de vraiment centraliser sur les compétences qui sont propres à Paris en particulier dans le secteur de la mode avec des compétences qui sont toutes particulières puisque nous avons des talents particuliers de brodeurs, de type de machines, de façons qui sont assez particulières.

Il est vrai que l'arrivée de cet atelier mutualisé a été attendu et très attendu. Nous y travaillons très fortement avec Maya AKKARI pour faire en sorte qu'il soit le plus efficient possible, afin qu'il profite au plus grand nombre, mais surtout en particulier aux gens du quartier. Puis il s'agirait de permettre vraiment une évolution très positive de cette filière qui permet ce rayonnement de la mode à travers le monde qu'est la mode parisienne. Je pense que le secteur de la Goutte d'Or a tout à fait sa part dans cette évolution et dans ce fabriqué à Paris. Je trouve que c'est une très belle délibération. C'est un très beau projet qui demande en plus encore à grandir, puisque nous le soutiendrons jusqu'au bout. D'autant plus que cela crée de l'emploi local. Les outils d'évaluation sont bien là, puisque nous

suivons réellement le fait que chaque centime soit injecté dans ces secteurs-là. Nous savons que le temps est relativement long pour voir un projet aboutir, surtout quand il s'agit d'une formation de structuration et du fait de sortir un certain nombre d'ateliers de l'illégalité, de l'informel, etc. Mais nous avons beaucoup d'effets plutôt positifs. D'année en année, nous constatons que les choses évoluent très favorablement et que le rayonnement est assez intéressant à différents niveaux. Il y a une vraie émulation autour de l'emploi. Nous avons confiance, car nous avons tout de même de grandes marques qui s'intéressent à ce secteur pour recommencer à faire fabriquer, confectionner Paris intra-muros et dans les quartiers populaires.

Carine ROLLAND : Finalement, c'est un assez joli symbole que de se dire que (03.25.07) a beaucoup travaillé à l'insertion des femmes par la création de sa marque. Ceci lui succède dans le quai dans la Halle des Gardes. Tout ceci a du sens.

Philippe DURAND : Simplement pour préciser que je ne participerai pas à ce vote. L'atelier rue est un collectif d'associations dans lequel il y a ATD Quart Monde, le club de prévention, la Maison bleue, etc.

Maya AKKARI : Merci Fadila pour toutes vos questions, qui sont toujours très intéressantes et qui nous permettent de bien réfléchir ensemble.

Effectivement, le contrat de ville a été prolongé en 2020. En tant qu'élue j'ai envie de dire heureusement. Parce qu'il est vrai que cette année est l'année où l'on a commencé vraiment à sentir le fruit de notre travail, on a senti que cela s'est bien développé, qu'il y a des projets qui avancent bien, etc. Donc, cela nous laisse deux ans pour continuer à développer encore plus.

Sur la question de l'évaluation, elle était au cœur de notre dernier COPIL de projet de territoire qui était présidé par Éric LEJOINDRE, le maire. Tous les participants ont beaucoup insisté sur l'aspect quantitatif et qualitatif également des choses. Bien évidemment, chaque action est suivie de façon très fine. Je souhaite saluer Jean-Philippe DAVIAUD en charge de la vie associative, parce que nous travaillons vraiment de façon très partenariale auprès des associations qui doit nous rendre compte de façon très précise, ce n'est pas toujours évident, de leur action tant en termes de qualité d'action que de population touchée et notamment de nos quartiers prioritaires.

Ensuite, la question de l'évaluation sur les actions dans le cadre des objectifs que nous nous sommes donnés est également importante. Nous utilisons des critères chiffrés qualitatifs chaque année. Il est vrai que nous avons encore des marges de progrès au niveau de l'emploi. C'est une réalité. Nous en parlons avec l'État, qui est également dans la même problématique que nous. En tous les cas, avec ma collègue Claudine BOUYGUES au niveau du 18^e avec Afaf GABELOTAUD et Colombe BROSSEL au niveau de Paris, comme on le dit dans notre langage commun, on met le paquet sur l'emploi. Dès que l'on peut, on soutient des actions sur l'emploi. Il y a toute la mobilisation qu'a décrite Claudine BOUYGUES sur Territoire zéro chômeur de longue durée à la Chapelle, parce qu'il est vrai que la Chapelle est un territoire où nous avons besoin encore plus qu'ailleurs de mettre des dynamiques.

Mais je voudrais également citer le projet Jeunes Goutte d'Or, alternative au trafic que nous avons construit très rapidement en l'espace de trois mois avec Claudine BOUYGUES et Cédric DAWNY pour mobiliser les jeunes du quartier vers l'emploi encore plus que l'on ne le fait d'habitude.

En termes d'évaluation sur ce sujet-là, une étude a été faite récemment qui était assez positive sur le secteur Goutte d'Or. Nous avons des indicateurs qui bougent. Mais il est vrai que notamment sur Charles Hermite, il y a encore des progrès à faire. J'évoquais la question des jeunes tout à l'heure, mais la question des seniors se pose à nous et vous l'avez très justement évoquée, Fadela, tout à l'heure.

Effectivement, c'est un chantier. Nous y veillons, nous y travaillons. C'est notre priorité numéro une : l'emploi.

Ensuite, Madame MEHAL vous évoquez la question des valeurs de la république. Comme vous le savez la Maire de Paris, après les attentats, a abondé les moyens humains, l'énergie humaine sur ce sujet notamment à travers le projet Charlie. C'est Colombe BROSSEL au niveau parisien et moi-même qui pilotons ce projet. Nous avons de nombreux très beaux projets dans ce cadre-là qui sont mis en place. Aujourd'hui, Jérôme DISLE de l'association Espoirs 18 nous envoyait une information relative à un prix que cette association a eu au niveau national sur un projet qui portait sur l'action des valeurs citoyennes et sur la lutte contre la radicalisation. Je vous redirai le nom du projet lorsque je retrouverai le mail.

Pour finir, sachez que toutes les directions se mobilisent sur l'action de la médiation culturelle, sur la question des valeurs. Pour exemple, la DDCT mobilise plus de la moitié de ses moyens sur ce sujet-là.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc soumettre aux voix ces trois délibérations.

La DDCT 25 est adoptée à l'unanimité.

La DDCT 28 est adoptée à l'unanimité, avec le NPPV de Philippe DURAND.

La DDCT 36 est adoptée à l'unanimité.

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

45. 2019 DAE 67 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

Afaf GABELOTAUD : Je vais être très rapide, puisque nous les avons déjà présentées à plusieurs reprises. En ce qui nous concerne, il s'agit de 4 kiosques dans le 18^e arrondissement : 110 boulevard Rochechouard, boulevard de Clichy, place de Clichy et place des Abbesses.

Éric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46. 2019 DAE 158 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 8 000 euros.

Afaf GABELOTAUD : Ce sont les indemnisations amiables qui font l'objet d'une étude auprès de la Commission. Il s'agit de la pharmacie située 9 avenue de la Porte de Clignancourt pour un montant total de 8 000 euros.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés, j'imagine ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

47. 2019 DAE 8 Subventions (1 202 000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Frédéric BADINA SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération parisienne qui vise à attribuer près de 1 million d'euros de subvention, de signer une convention ou des avenants avec 15 organismes qui accompagnent les entrepreneurs sociaux à fort impact social à Paris. C'est une délibération qui revient tous les ans, pour pouvoir nourrir un petit peu le dispositif.

Je vais faire très rapidement en vous précisant qu'il y a 3 types de structures qui sont financées dans le cadre de ce dispositif. D'abord des coopératives d'activité et d'emploi, ce sont ces nouvelles formes d'entrepreneuriat qui permettent à différents entrepreneurs de se rencontrer en coopératives pour se soutenir mutuellement dans le portage de projet. Celle dont nous avons déjà eu à parler ensemble, c'est CLARA, la coopérative culturelle CLARA qui est née dans le 18^e et qui a grandi dans le 18^e.

Puis un autre dispositif que nous connaissons bien ici, puisqu'en sont sortis nombres de projets ESS, économie circulaire, puisqu'il s'agit de la Couveuse Epicea portée par l'association Projet 19 qui en 2018 a permis d'accompagner 21 Parisiens dont 11 bénéficiaires du RSA. Parmi eux, 17 sont sortis positivement de la Couveuse, puisqu'ils ont chacun créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi. Les objectifs pour 2019 sont d'avoir 25 nouveaux entrepreneurs parisiens plutôt dans les quartiers populaires prioritaires qui ont vocation à créer une activité.

Voilà à quoi servira la subvention que nous proposons de leur attribuer en termes d'accompagnement.

La dernière structure parmi toutes les autres que je souhaitais cibler c'est l'ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Économique – qui distribue des prêts d'honneur et des micro-crédits. Ce qui est toujours utile pour pouvoir démarrer son activité.

Voilà pour la première délibération.

48. 2019 DAE 14 Conventions d'occupation du domaine public avec les associations Etudes et Chantiers Île-de-France (18e) et les Canaux (19e)

Frédéric BADINA SERPETTE : C'est une délibération très pratico-pratique, puisqu'il s'agit d'autoriser la Maire à signer une convention d'occupation des domaines publics avec deux structures sur un territoire que nous connaissons, puisqu'il s'agit de la promenade urbaine entre Barbes et Stalingrad. Un appel à projets a permis de sélectionner un certain nombre d'acteurs qui souhaitaient pouvoir occuper 5 kiosques classiques que nous avons l'habitude de voir distribuer un média kiosque.

Ces 5 kiosques-là ont été attribués à deux structures. La première, il s'agit d'Études et chantiers qui est le préfigureur, le porteur de la future ressourcerie. Il est proposé pour ce kiosque de monter un atelier de réparation de vélos. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire qu'ils vont ouvrir une nouvelle séquence de réparation notamment au CROUS Pajol à la fin du mois. J'aurais l'occasion de vous en reparler pour vous transmettre l'information.

La deuxième structure qui a été lauréate de cet appel à projets, ce sont les canaux, la Maison de l'ESS qui va occuper les 4 autres kiosques et qui va proposer un certain nombre d'activités qui seront à la fois réparties sur de l'agriculture urbaine, des fleurs en circuit court et de l'alimentation responsable. L'idée est de faire en sorte que dans ces différents kiosques puissent venir de manière alternative et séquencée l'ensemble des entrepreneurs qu'ils ont déjà dans leur giron et qu'ils animent au niveau parisien dans le cadre du travail qu'ils font pour animer la politique d'économie sociale et solidaire à Paris. Ils réfléchissent même, Gilles j'en profite pour te le dire puisque je l'ai découvert en lisant la délibération, à travailler sur le déchet D3E et pourquoi pas à ouvrir un kiosque spécifique sur ces questions-là. Le D3E, ce sont les équipements électriques que nous avons nombreux chez nous et dont nous aimerions parfois nous débarrasser.

Je vous précise un petit élément financier pour clôturer un petit peu cette séquence. Les deux conventions se basent sur un principe assez simple : c'est le principe d'une redevance progressive qui s'adaptera en fonction de ce qui sera généré comme chiffre d'affaires, si l'on peut parler ainsi – parce que dans l'ESS, on ne parle pas trop de chiffre d'affaires – par ces deux structures sur ces cinq kiosques.

Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation courte, mais tout à fait claire. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais donc soumettre aux voix ces deux délibérations.

La délibération DAE 8 est adoptée à l'unanimité.

La délibération DAE 14 est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. Nous en avons fini avec les délibérations.

Je disais que nous avons un nombre absolument record de questions et de vœux. Il nous reste un peu plus de 45 minutes pour les traiter. Je propose donc à ceux qui le souhaitent de me faire savoir s'ils peuvent en retirer certaines qui seraient moins importantes, ou en tout cas pour les reporter, parce que je pense que l'on ne va pas s'en sortir. Tout cela risque d'être traité de façon un tout petit peu rapide.

QUESTIONS ORALES

49. Q18201903 Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF relative à l'accès des porteurs de la carte GIG-GIC véhiculés aux périmètres « Paris Respire » dans le 18e

Catherine BELLEM : Merci Monsieur le Maire. Rapidement, nous avons été interpellés par un habitant de la rue des Abbesses. En effet il y a 3 semaines, des jeunes gens handicapés véhiculés n'ont pu accéder au périmètre « Paris respire ». Ces jeunes gens venus rendre visite à un autre jeune handicapé qui habite dans la même rue ont été refoulés.

Le cabinet de Nicolas Nordman en a été informé. Ils travaillent et réfléchissent à l'élaboration de l'accès à « Paris respire » pour les jeunes et personnes en situation de handicap de notre arrondissement et plus largement dans tout Paris.

Je crois qu'il y a une réponse, parce que l'on m'en a informée tout à l'heure. Merci Monsieur le Maire.

Gilles MENEDE : Effectivement, en quelques mots, puisqu'il faut faire très vite. Le cabinet de Christophe Nadjovski nous a informés aujourd'hui que les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient résidentes ou non à Paris, ont bien accès au quartier « Paris respire » sur présentation d'une carte d'invalidité. C'est une dérogation qui est normalement inscrite dans l'arrêté constitutif de ce Paris respire.

Comme vous le citez, nous avons également été alertés de notre côté sur des refus d'accès. Dans ce cas-là, c'est une mauvaise compréhension de l'arrêté par les agents qui sont postés aux barrières. C'est donc notre travail que d'avoir à remonter les consignes sur cet arrêté à ces agents-là. C'est ce que nous avons fait et nous espérons que cela ne se reproduira plus.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

50. Q18201904 Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF relative à la présence d'une buvette dans le futur parc Chapelle-Charbon

Danièle PREMEL : Je retire ma question, parce que j'ai déjà les réponses. Donc, je pense que ce n'est pas la peine d'insister.

51. Q18201906 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative au « Cœur de Paris »

Fadela MEHAL : Je vais aller, puisque visiblement tout le monde est assez pressé. Cela concerne l'œuvre de Joana VASCONSELOS, porte de Clignancourt. Vous savez que cette œuvre a suscité énormément de polémiques à la fois sur la nature de l'art contemporain, c'est un autre sujet, mais aussi sur l'argent public.

Ma question est double et même triple, mais vous la lirez plus amplement. La première. Il y a une participation citoyenne pour finalement mettre en œuvre ceci. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce travail participatif ? Qui à mon avis aurait mérité à la fois d'être élargi et surtout mieux connu ?

Deuxième point, c'est le financement : 650 000 euros dont 40 000 euros reviendront à la créatrice. Cela suppose à la fois un entretien et tout le reste. J'ai entendu dire que la mairie participait à hauteur de 60 %, l'État 12 %. En revanche, la région c'est assez flou, parce qu'elle nie avoir participé au financement à hauteur de 28 %. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Est-ce que vous avez de ce point de vue des précisions à donner ?

En effet, il y a une troisième question, mais qui est plus culturelle et subjective. C'est de savoir comment une œuvre s'insère dans un territoire et quel déséquilibre elle peut créer. C'est une question qui est trop ambitieuse pour la poser en fin de parcours de ce conseil.

Sur les deux premières questions, pouvez-vous m'apporter des précisions ?

Carine ROLLAND : Merci. Effectivement, factuellement d'abord, l'œuvre de Johana VASCANSELOS intervient Porte de Clignancourt dans le cadre de l'extension du T3 depuis la Porte d'Aubervilliers désormais jusqu'à la Porte d'Asnières. Il s'agit d'une obligation créée par la loi du 1 % artistique.

Étonnamment, dans la première séquence de construction du tramway par laquelle d'ailleurs le 18^e était concerné au titre de la Porte d'Aubervilliers, nous n'avons rien entendu et nous n'entendons toujours rien. Les sculptures de pierre qui peuvent poser question, parce que certains ne les voient pas, certains trouvent à les redire, qui se trouvent Porte d'Aubervilliers et postées en hauteur, des œuvres issues de manèges, n'ont jamais fait l'objet d'aucune réflexion. Et pourtant, c'était

exactement le même processus : le 1 % artistique, obligation qui est faite à l'État ou aux collectivités locales dans le cadre de travaux de publics de consacrer une part du budget à l'embellissement. Considérant que la fonctionnalité ne fait pas tout.

Dans le cadre de ce 1 % artistique et sur cette séquence précisément, la ville a voulu procéder un peu différemment de ce qui avait été fait avant et a fait appel à la Fondation de France via un dispositif qui s'appelle Les nouveaux commanditaires, qui s'est fait une spécialité partout en France, pas seulement à Paris, de travailler justement sur l'art en espace public, souvent dans le cadre du 1 % artistique. Ils en sont entre 400 et 500 œuvres partout en France. Les nouveaux commanditaires, nous les avons rencontrés avec Éric LEJOINDRE. Ils nous ont demandé de leur parler des Portes qui étaient concernées par l'arrivée du tramway, ce que nous avons fait. Ils nous ont demandé s'il y avait des groupes, des habitants, des collectifs, des associations, des lieux que nous pourrions leur signaler. Ce que nous avons fait de manière indicative.

Ensuite, ils ont travaillé. Ils sont arrivés à trois groupes de commanditaires. Une à la Porte des Poissonniers, c'était des agents du dépôt RATP. Une à la Porte de Saint-Ouen, c'était des personnels de Bichat qui sont extrêmement impliqués pour la Porte de Saint-Ouen et puis un groupe qui allait de la Porte de Clignancourt à la Porte de Montmartre dans lequel étaient impliqués des habitants.

Ils ont travaillé à la définition de ce que pourrait être une œuvre à cet endroit, à la définition ou à la précision du cahier des charges. C'est ainsi que le travail s'est fait. Les commanditaires ont œuvré de manière libre dans le cadre qui leur était proposé par la Fondation de France. C'est ainsi que nous sommes arrivés à la proposition du cœur de Paris.

Voilà pour les nouveaux commanditaires. Il ne s'agissait pas d'être représentatif exhaustif de ce que sont les habitants des Portes, bien malin qui pourrait savoir comment impliquer des dizaines de milliers d'habitants, mais bien de travailler avec ceux qui étaient intéressés et impliqués.

Le budget global consacré à l'accompagnement artistique de ceci est de 2,3 millions d'euros. Sur les 2,3 millions d'euros, 650 000 euros ont été consacrés à la construction du cœur de Clignancourt.

On peut tout prendre dans tous les sens : l'accompagnement artistique est voté dans le cadre de la convention initiale du chantier du T3. La convention initiale du chantier implique trois acteurs : la ville à hauteur de 60 %, la région à hauteur de 28 % et l'État à hauteur de 12 %. Sauf à considérer que la région n'a pas voté ce qu'elle a voté en 2014, à savoir la convention qui permettait de démarrer les travaux du T3, que la région ait ensuite laissé faire la ville sur l'accompagnement artistique, effectivement. Mais il est factuellement faux de dire que la région n'est pas partie prenante dans le financement de cet ensemble qu'est le prolongement du T3 et dans lequel intervient le programme artistique.

C'est cher, oui. C'est une installation sur l'espace public. Je vous invite, les uns et les autres, à regarder dans le détail la manière dont sont chiffrés les projets que nous proposons chaque année au budget participatif. Je ne sais pas vous dire si c'est cher. Je sais que l'espace public est contraint, que dès lors qu'il s'agit de creuser, dès lors qu'il s'agit de toucher à des raccordements, oui on est sur des systèmes complexes et que ceci a un coût. Donc, vous l'avez dit Madame MEHAL, ce n'est pas l'artiste qui a été grassement rémunéré, c'est plutôt le fait d'installer cette œuvre en hauteur pour qu'elle soit visible, pour qu'elle rayonne, c'est de l'installer dans l'espace public. Effectivement, ceci a un coût.

Deux remarques, tout de même. Vous avez parlé de polémique. Oui, c'est de la polémique. Parce que sincèrement, la semaine dernière, la maire de Paris a annoncé l'installation d'une œuvre d'Ousmane Sow place de Valois. Je m'en réjouis, personnellement. Je trouve qu'à l'orée d'une année Africa 2020

portée par le Président de la République, c'est un très beau symbole. Je n'ai pas entendu une réaction. En revanche Porte de Clignancourt, une œuvre de cette taille ? Je crois que nous partageons ce point de vue avec Éric LEJOINDRE, mais à mon sens c'est de la condescendance. Non seulement c'est de la condescendance, mais c'est aussi une vision de la culture un peu à courte vue.

Vous parliez tout à l'heure de ceux qui pensent que la culture, ce n'est qu'un supplément d'âme. Effectivement, on n'est pas d'accord avec cela. Oui le cœur de Clignancourt, demandez aux commerçants autour, il sert déjà de point de rendez-vous. Il sert déjà à apaiser le quartier et il apporte à la tranquillité publique. Je m'en réfère à Bertrand DELANOE, parce que je crois qu'en ce moment tout le monde s'en réfère à Bertrand DELANOE, qui disait toujours que dans les endroits difficiles il faut mettre du beau. Parce que justement, ils le méritent. Pas plus, mais au moins autant. Le beau par ailleurs appelle le beau et est respecté.

Voilà rapidement ce que l'on pouvait dire, même si j'ai déjà été trop longue par rapport au temps imparti qu'il nous reste. Nous vivons au cœur battant de Clignancourt. Donc, pour notre part, du côté des riverains, nous avons plutôt des expressions de fierté et de satisfaction, je crois.

Éric LEJOINDRE : Je crois que Carine ROLLAND a dit l'essentiel. Je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que la vie politique, c'est une succession de petites polémiques les unes après les autres. L'information est morte de ce que l'on appelle de l'infotainment. La politique mourra de ce que l'on appelle la politique entertainment. Il faut regarder ce qui est fait, notamment dans les collectivités locales avec un tout petit peu de hauteur et avec un tout petit peu de distance et pas en cherchant en permanence à alimenter des politiques qui n'ont aucun sens. Je suis hyper fier qu'enfin, on dise du bien de la Porte de Clignancourt. C'est aussi grâce au cœur de Clignancourt. Je suis très fier que l'on puisse investir aussi pour les quartiers. Sous prétexte qu'aux Tuileries il y a des problèmes, il faudrait que l'on vende des œuvres du Louvre ? On pourrait vendre la Joconde, on pourrait avoir un gardiennage H/24 du Louvre et du Jardin des Tuileries pendant 100 ans ? Et puis quoi ? On va vendre des œuvres de Niki de Saint Phalle ? Non. Nos quartiers ont aussi le droit au beau. Nos quartiers ont aussi le droit à la culture et à la tranquillité. Quand on fait du beau dans les quartiers populaires, il faut s'en réjouir. Je suis vraiment très heureux de cette œuvre.

Alors évidemment, vu peut-être d'un certain nombre de salons parisiens, on peut considérer que les habitants de la Porte de Clignancourt se moquent de l'art. Mais c'est faux, ce n'est pas vrai. Placez-vous Porte de Clignancourt pendant quelques journées, vous allez voir ce qui s'y passe. Alors, on peut penser qu'il y a d'autres priorités dans la vie à la Porte de Clignancourt, c'est vrai. C'est pour cela que l'on refait complètement le collège d'Utrillo, c'est pour cela que nous étions au CROUS, c'est pour cela que nous avons fait la Fac, c'est pour cela que nous avons fait le tram. C'est trois fois rien, quelques dizaines de millions d'euros d'investissement ! C'est pour cela qu'il y a la Recyclerie. C'est pour cela que nous travaillons avec la RATP sur leur métro, c'est pour cela que nous référons dans quelques mois un certain nombre d'éléments à Boivin. C'est pour cela qu'il y a un appel à projets de la métropole sur la Porte de Clignancourt. Bien sûr qu'il y a tout cela. Mais tout cela ne suffit pas. Parce qu'ils ont le droit, nous avons le droit nous aussi dans le 18^e à tout. C'est aussi au beau et à l'œuvre.

Je ne suis pas convaincu qu'il y a 10 ans, une artiste aussi énorme que Madame VASCANSELOS aurait accepté de s'occuper de la Porte de Clignancourt. Elle l'a fait, et c'est sans doute, parce que ce que nous y avons engagé avec Bertrand DELANOE, Daniel VAILLANT et maintenant avec Anne HIDALGO que ceci a du sens. Ces polémiques en permanence, je n'en peux plus. C'est la pire façon que l'on peut imaginer de faire de la politique.

Voilà, j'ai moi aussi été beaucoup trop long, mais en même temps, je n'avais pas encore eu l'occasion de m'exprimer là-dessus. Tout le monde parle dans tous les sens, s'exprime, Tweet, il y en a de partout. Mais moi, je voulais m'exprimer et je l'ai fait.

Comme je me suis exprimé trop longuement, je suis désolé, je redonne la parole à Madame MEHAL. Comme je n'ai pas fait ce que j'aurais dû, je laisse aussi la parole à Gérald BRIANT, puisqu'il me l'a demandée. Ensuite, je rends la parole à Madame MEHAL.

Gérald BRIANT : Moi aussi, j'ai été un petit peu surpris de la polémique que j'ai vue, un peu téléphonée, parce que venant de l'opposition, reprise tout de suite par Le Parisien, etc. Cela fonctionne bien. Et surtout le décalage complet avec la réalité de ce que vivent les habitants et de ce qu'ils pensent. Parce que dans la série « Un vrai bide en termes de polémique », il est là. Parce que d'abord quand je l'ai vu, ça m'a plu, j'ai trouvé ça bien. Je trouvais que c'était gonflé de faire ça. Je trouvais que le côté un peu provocant, oui on met le cœur de Paris sur une porte, je trouve cela bien joué et j'aime bien ce geste. Alors après, chacun peut en penser ce qu'il veut. Il n'y a pas de problème, tous les goûts sont dans la nature, etc. Mais j'ai trouvé que c'était gonflé et que c'était bien vu, joli. Concernant la Porte de Clignancourt, il est un peu dit comme quoi il faut mettre du lard pour les cochons. Je trouve cela un peu détestable.

Ensuite, si l'opposition a envie de monter sur ses grands chevaux pour dire « Le cœur de Paris à Clignancourt, c'est une monstruosité », voilà. Je vous encourage, parce que d'une certaine manière ce sera vraiment ridicule. Continuez là-dessus, et surtout ne vous gênez pas. En tout cas, félicitations à l'artiste. Je n'ai pas eu l'occasion de le dire. Et félicitations à ceux qui l'ont choisie, aux collectifs des habitants qui ont fait un très bon choix.

Il y a des polémiques comme cela qui sont pénibles. Cela donne envie à chacun de s'exprimer. J'essaye d'éviter, mais parfois il faut le faire.

Christian HONORE : Monsieur BRIANT, vous avez parlé de l'opposition. Certains élus de l'opposition ont soutenu le projet et ont écrit à Monsieur GIRARD à ce sujet. C'est vrai, il y a des habitants, je lis la liste des commanditaires, ce sont des présidents d'associations de locataires de logements sociaux. Il y a des présidents de structures. Il y a des gens engagés qui sont respectables, qui sont bien. J'en connais plusieurs de la liste qui sont là. Ce sont des gens remarquables.

Vous avez employé le terme « opposition », c'est la raison pour laquelle je vous ferais remarquer que non, et en particulier je suis de ceux qui ont soutenu ce projet. Nous avons écrit à Monsieur GIRARD, parce que justement les habitants nous faisaient remonter le fait qu'ils ne comprenaient pas pourquoi il n'y avait pas l'artiste.

Je partage le fait que dans les quartiers populaires, il faut qu'il y ait de l'art. Je reviens sur ce que disait la première adjointe Madame Carine ROLLAND. C'est qu'en effet, le 1 % culturel vient de la loi de 1951-1959 d'André MALRAUX et lois suivantes qui, puisque le tout c'est 230 millions d'euros, et donc il fallait investir 2,3 millions dans le domaine artistique. Je trouve cela tout à fait normal. En effet, je partage le fait que dans les quartiers populaires, il faut qu'il y ait de l'art.

Maintenant, on peut discuter de savoir si c'est beau ou laid. Mais je vous fais remarquer que par exemple, Van Gogh n'a jamais vendu une seule toile de sa vie. Je ne vous raconte pas ce que l'on disait sur Renoir et plus près de nous, la pyramide du Louvre a été vouée aux critiques. Je ne parle pas des colonnes de Buren.

Je ne voulais pas intervenir, mais Monsieur BRIANT vous m'en avez donné l'occasion. Je considère pour ma part en effet que dans les quartiers populaires, il faut qu'il y ait de l'art. Bien entendu, cela

ne résout pas tous les problèmes. Mais il faut qu'il y ait de l'art, de la même façon qu'il y a de l'art dans les autres quartiers de Paris.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu non plus d'intervenir, mais je me suis senti un peu visé dans certains propos. Vous avez parlé de « beau ». Ne vous en déplaise Monsieur le Maire, nous ne sommes pas critiques d'art, nous sommes élus. Si nous pouvons tous avoir un avis en tant qu'habitant sur le cœur de Paris, en tout cas sur la beauté ou non d'une œuvre, notre qualité d'élu ne nous confère aucune espèce d'autorité pour préjuger de la beauté d'une œuvre.

En revanche en tant qu'élus, nous pouvons nous prononcer sur d'autres aspects. Vous avez parlé du coût, mais c'est surtout le coût rapport à l'objectif. J'entends ce qui est presque devenu un slogan : faire rentrer la culture dans les quartiers populaires. Sur le principe, je suis tout à fait d'accord et je n'ai absolument rien contre. Je n'ai d'ailleurs jamais fait partie de ceux, contrairement à ce que vous voudriez faire croire, qui considèrent que la culture est le parent pauvre de l'action publique comme j'ai pu l'entendre que c'est la variable d'ajustement des politiques budgétaires. Je n'ai jamais opposé culture avec sécurité, patrimoine avec propreté. Mais pardonnez-moi, pouvez-vous franchement affirmer que vous avez rendu accessible la culture aux habitants de la Porte de Clignancourt en dépensant 650 000 euros pour cette installation ?

J'ai dans l'idée de la culture de proximité, la culture accessible pour tous dans les quartiers populaires, c'est faire en sorte que par exemple les enfants de tous les habitants puissent s'inscrire dans un conservatoire sans avoir à espérer être tirés au sort. C'est pour ces raisons-là que j'ai été un peu circonspect sur cette réalisation-là.

Quant à la méthode, vous avez évidemment parlé des commanditaires. Je me suis rendu compte par simple consultation des réseaux sociaux que 2 de ces 9 commanditaires étaient tout bonnement militants du parti socialiste. J'imagine bien que les habitants de Porte de Clignancourt sont certainement plus de 20 % encartés au parti socialiste. Je plaide éventuellement pour la coïncidence, mais je ne pense pas que ce soit représentatif.

Quant aux financements vous avez raison, Île-de-France Mobilités, la région Île-de-France à financer ce prolongement du tram. Il n'empêche que le PV du Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilité fait état que la région ne versera pas un seul euro en dehors des projets d'amélioration de transports, car c'est la raison d'être d'Île-de-France Mobilité.

Je vous remercie.

Madame MEHAL : Voilà donc une polémique qui reprend. Monsieur le Maire, ne vous trompez pas d'adversaire. En effet je vous ai donné l'occasion, grâce à cette question orale, de mettre à plat un vrai questionnement qui tient à la fois sur le fond, mais aussi sur la forme. J'ai très peu de temps pour lire cette question orale.

En même temps, j'ai envie de vous dire aujourd'hui qu'il y a deux possibilités où en effet, tout se passe dans les médias et les polémiques se font dans les médias. En effet, le Conseil d'arrondissement est asséché, puisqu'il ne s'agit pas de faire de vagues. Il faut absolument travailler les consensus. Ce n'est pas notre opinion. Nous considérons que cette question qui a été posée polémique, mais en même temps avec une instrumentalisation. C'est une vraie question de fond.

Vous avez apporté des éléments qui sont très précis Carine, je vous en remercie. Parce que sur le financement, beaucoup de choses ont été dites. Sur la mise en œuvre et sur la coproduction d'une certaine façon, vous avez raison de dire que l'on ne peut pas toucher l'unanimité. C'est une cohorte de personnes qui sont représentatives ou pas. Vous dites qu'ils sont socialistes et que c'est

ce qui guide leurs pensées. Je considère aujourd'hui qu'il faut faire confiance à la Fondation de France. Si elle a choisi ces commanditaires, c'est qu'elle a de bonnes raisons.

Pour l'essentiel, parce que c'est ça aujourd'hui la question : faut-il préférer en effet des actions quotidiennes souterraines qui permettent d'aller vers le plus grand nombre avec la pratique culturelle ? Faut-il aussi parfois faire des gestes culturels, architecturaux qui coûtent aussi beaucoup ? Les tulipes de Jeff Koons, c'est 6 millions d'euros. Les fontaines que nous allons inaugurer sur les Champs-Élysées, qui appartiennent au patrimoine, par des fonds privés, c'est plus de 6 millions d'euros. Cela coûte cher. En effet, l'art contemporain coûte cher.

En effet, je suis de ceux qui pensent qu'il faut faire les deux. Il faut plus d'espaces, plus de places dans les conservatoires, il faudrait qu'une grande structure sorte hors des murs pour aller porter la culture au quotidien. Mais aussi, il faut des gestes. Il faut qu'à un moment donné, la Porte de Clignancourt puisse être identifiée. C'est quelque chose qui me donne envie de respirer, c'est aussi de l'oxygène.

Alors après on peut dire que les 650 000 euros on aurait pu les investir dans la propreté, etc. À un moment donné, il faut marcher des deux pieds.

Paris existe, parce qu'elle a un patrimoine, Paris existe, parce qu'il y a des œuvres d'art dans l'espace public. Ensuite, le contemporain c'est très subjectif : on aime ou l'on n'aime pas.

Ma question visait à remettre cette question éminemment politique là où elle doit être, et non pas dans les tweets et dans les Facebook, mais au sein de cette instance démocratique. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je n'ai pas d'adversaire, nulle part ni autour de cette table ni chez les habitants du 18^e. D'ailleurs, je n'ai pas de jugement esthétique. J'ai un jugement politique sur l'affectation des deniers publics. Non, cet argent-là ne pouvait pas aller à autre chose, ça s'appelle le 1 % culturel. Ça aurait pu aller à autre chose, on aurait pu faire une œuvre ailleurs. Or, nous avons décidé de le faire à la Porte de Clignancourt.

J'ai un jugement politique sur ce que doit être la politique culturelle, y compris dans les quartiers populaires. Qui a fait en sorte que Paris 4 s'ouvre sur le quartier ? Grâce à qui aujourd'hui les habitants de la porte de Clignancourt ont-ils accès à l'université pour aller faire de la culture ? C'est nous. Qui est-ce qui met des millions d'euros dans le collège d'Utrillo, y compris, parce que c'est une façon de ramener la culture dans les quartiers ? C'est nous. Par ailleurs, les écoles Françoise Dorléac étaient abandonnées et sont aujourd'hui des écoles attractives dans l'arrondissement, grâce à nous. Qui a refait ce quartier, cet urbanisme ? Qui a fait le tramway ? C'est nous. Alors, n'allez pas nous expliquer que l'on n'agit pas. On ne fait pas tout, mais on fait aussi des œuvres d'art de grande ampleur dans ces quartiers, parce que tout le monde n'a pas vocation à aller au conservatoire. Qui fait en sorte que nous puissions avoir un conservatoire plus important ? C'est nous. Mais tous les élèves du 18^e, tous les enfants du 18^e n'iront pas et n'ont pas vocation à aller au conservatoire.

Il faut se sortir de cette espèce de vision de la culture étriquée. Ce n'est pas ça, la culture. Ce n'est pas ainsi que l'on fait la culture dans un arrondissement divers comme le 18^e arrondissement. C'est en allant au-devant des habitants, pas toujours en leur demandant d'aller là où nous pensons que la culture doit être. C'est le sens de ce que nous faisons et de ce que nous allons faire. Ce n'est pas un jugement artistique. Je reconnais bien volontiers qu'il y a des gens qui peuvent trouver ça laid, je m'en moque. C'est un jugement politique. C'est le sens d'une politique culturelle et de l'utilisation des moyens que l'on a à disposition pour cette politique culturelle. Alors si certains considèrent qu'il ne faut pas faire de la culture à cet endroit et ne pas faire des œuvres d'art à cet endroit, c'est un droit le plus absolu. Mais n'entraînez pas le quartier là-dedans.

Un dernier mot. J'ignore quelle est la proportion des habitants de la Porte de Montmartre ou de la Porte de Clignancourt qui se revendiquent de telle ou telle idéologie. Je sais combien votent et je sais quels sont les résultats. Ce qui nous amène à penser qu'il n'est pas totalement absurde de penser qu'un certain nombre d'habitants puissent être proches de ce que nous représentons. Il n'est d'ailleurs pas du tout impossible d'imaginer qu'un certain nombre de personnes sont allés se pencher dans telle ou telle direction, et peut-être ont-ils changé depuis vu la part que prend aujourd'hui le parti socialiste ou ce qu'il en reste sur le territoire.

Ce que je sais, c'est que chacun des individus qui ont été sélectionnés par les nouveaux commanditaires l'ont tous été pour un engagement précis et qui peut, contrairement à l'idéologie politique, être tracé. Parce que quand on est président d'un centre social, on est d'abord président d'un centre social. Quand on est président de l'une des principales associations qui amènent la cuisine dans un certain nombre de quartiers, on est d'abord responsable de cette activité-là. Quand on est président d'une amicale de locataires qui tous les jours est au travail dans son quartier, je ne sais pas ce que votent les uns et les autres, mais je sais quel est leur rôle dans le quartier.

Si les habitants de la Porte de Clignancourt de la Porte de Montmartre les ont trouvés aussi représentatifs, c'est sans doute que les femmes étaient représentatives de ce que nous voulons faire.

Merci à Madame MEHAL pour sa question.

52. Q18201907 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative à la Bibliothèque Jacqueline de Romilly

Christian HONORE : Je vais aller très vite. Cette bibliothèque est nécessaire dans les quartiers populaires, je suis tout à fait d'accord. Simplement, elle est fermée depuis le mois de juillet.

La question est simple. Pouvez-vous nous indiquer les raisons précises de la fermeture de la bibliothèque Jacques de Romilly ? Quels travaux sont engagés et sur quelle durée ? Pouvez-vous indiquer les dates de réouverture de la bibliothèque ? Parce que pour le coup en effet, on a été contactés par des habitants qui souhaitent bénéficier de cet équipement.

Carine ROLLAND : Effectivement, nous regrettons bien sûr la fermeture de cet équipement qui est récent. La bibliothèque a ouvert en 2014. Nous avons été alertés depuis maintenant plusieurs années par les personnels de Jacqueline de Romilly sur le fait qu'il faisait trop chaud l'hiver et trop froid l'été et qu'il y avait un vrai problème d'ouvrants, de fenêtres. Ceci a mené, vous le savez, l'été dernier à ce que les agents de la bibliothèque exercent leurs droits de retrait. Suite à quoi la bibliothèque a été fermée. Deux phases de travaux ont été engagées. L'une pour créer des ouvrants justement, l'autre pour revoir tout le système de climatisation.

La commande des ouvrants est en cours. Elle a été plus longue que prévu, parce que pour être précis, il a fallu recourir à du sur-mesure, ce qui n'était pas envisagé au départ. L'architecte l'ayant exigé, nous n'avons pas pu y déroger comme c'est le cas de nombreux bâtiments publics. Pour ce qui est des travaux sur la climatisation, les canalisations prendront le relais.

Pour vous donner une date, on est actuellement sur une réouverture en juin. Nous étions à la bibliothèque hors les murs il y a quelques jours avec Éric LEJOINDRE. Les délais devraient être tenus.

J'en viens à ce tout dernier point, mais important. Effectivement, nous avons mis en place une bibliothèque hors les murs. C'est peu par rapport au nombre de documents initialement disponibles dans une bibliothèque comme Jacqueline de Romilly, mais ceci rend un véritable service et il y a même un aspect positif à cela puisque la bibliothèque est placée juste en face de l'école Françoise Dorléac. Ce qui fait que des parents, des enfants qui n'allaient pas à la bibliothèque, ne passaient pas

devant s'intéressent à la vitrine en sortant de l'école, entrent, viennent y faire un tour. Nous l'avons constaté. Les agents municipaux eux-mêmes soulignent ces petits points d'accès à la lecture. L'accès à la lecture est fondamental. On parlait tout à l'heure des quartiers populaires et de comment on y fait entrer la lecture. Les bibliothèques, je le défendrais toujours, sont les premiers instruments de la démocratisation culturelle. Les petits points d'accès pourraient avoir l'occasion d'être démultipliés. En tout cas, celui-ci semble faire son office.

Pour reprendre le point essentiel de votre question, les travaux sont en cours. Ils n'ont pas pris de retard. La réouverture est prévue au mois de juin.

Éric LEJOINDRE : Puisqu'on a beaucoup parlé de culture, on ne dira pas ce que l'on pense de ces règles qui permettent aux architectes de rester propriétaires de leurs œuvres, même quand elles sont très problématiques.

53. Q18201908 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative au projet de réalisation de la piscine et de la situation de la parcelle située 133 rue Belliard

Christian HONORE : Il y a un vrai problème sur cette parcelle. Vous savez que c'est l'endroit où l'on va construire une piscine. Des habitants nous ont contactés avec Thierry BONAZEL, je me suis rendu sur place. Cet état, ce n'est pas possible. Il y a des incendies, il y a des intrusions. Il y a un immeuble d'habitations, je ne sais pas s'il est occupé ou non. Il y a des parkings dans un état épouvantable. Il n'y a pas de lumière, pas d'électricité, il fait noir, nuit. Ça sent l'incendie récent. Je suis étonné que cela reste en l'état. Donc, je suis persuadé que vous êtes au courant de cela. Il doit y avoir une propriété privée. Je suppose que vous avez des problèmes à ce niveau-là, parce que certains parkings sont utilisés. J'avoue que lorsque je suis entré avec des habitants, je n'ai pas voulu m'avancer plus. Parce que comme on est dans l'obscurité la plus totale, j'avais peur de me blesser ou quoi que ce soit.

La question que je voulais vous poser, Monsieur le Maire, c'est quelle est la situation juridique de la parcelle située 133 rue Belliard ? Quelles mesures de sécurité sont envisagées ? Parce qu'elles me semblent indispensables. Pouvez-vous nous indiquer la date de commencement des travaux, pour mettre fin à ce qui tout de même n'est pas acceptable ?

Sarah PROUST : Merci Monsieur le Maire. Monsieur HONORE, vous avez en fait apporté une réponse dans la question que vous posez. Pour reprendre la totalité des éléments, en fait il y a deux sujets. Il y a deux parcelles. Il y a le 133 rue Belliard et le 133 bis rue Belliard. Si je précise, c'est, parce que la situation juridique n'est pas la même sur les deux parcelles.

Sur le 133, il s'agit de 68 lots en indivision qui sont en cours d'acquisition aujourd'hui par la ville. Sur le 133 bis, ce sont 141 lots dont 61 ont été acquis aujourd'hui par la Direction de l'urbanisme.

Les intrusions, c'est tout à fait vrai. Les incendies, c'est tout à fait vrai : un en décembre, un en janvier, un en février. Je tiens à le dire, parce que ça a été un moment important de la réunion avec les habitants que nous avons eue le 11 mars dernier où nous avons pu leur donner ces éléments-là aussi. Les sapeurs-pompiers sont venus éteindre les incendies. Il se trouve que dans les premiers éléments, rien n'indiquait que les incendies soient d'origine criminelle et donc la PJ n'a pas été saisie. En tout cas, c'est un élément factuel que je mets ici à disposition.

Le 5 mars, la Direction de l'urbanisme a obtenu une ordonnance d'expropriation. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est le juge qui a la main sur la fixation des prix pour que la ville puisse continuer sur une partie des lots à les acquérir et ensuite aille sur l'acquisition des autres lots.

Tant que la ville n'est pas totalement propriétaire de ces espaces, de ces boxes, nous ne sommes pas en droit de pouvoir agir sur la question de la sécurité. Une fois que l'on a dit ça, on n'a aucun problème.

Qu'est-ce que l'on a travaillé ces derniers temps ?

Michel NEYRENEUF y a beaucoup travaillé. D'abord, nous avons demandé à la DPSP un audit de sûreté avec des recommandations pour savoir ce qu'il était possible de faire en se disant « Il y a peut-être une option qui nous permettrait d'agir, même si nous ne sommes pas en compétence » et surtout savoir quelles seraient les conditions pour pouvoir agir une fois que nous serons propriétaires. L'audit de sûreté, qui est très long, nous indique effectivement que sans être propriétaire, on ne peut pas agir. Mais il y a une recommandation, qui est la première et donc l'engagement que nous avons pris, qui est pour l'instant de faire gardienné cet endroit par un maître-chien 24 h/24 h. C'est une dépense colossale que nous avons à la mairie du 18^e demandé à la mairie centrale. C'est-à-dire que l'on considère effectivement qu'aujourd'hui, au regard de la situation extrêmement dangereuse de cette parcelle et surtout, parce qu'il y a deux écoles à côté, si l'on ne fait pas ce gardiennage 24 h/24 h pour empêcher les intrusions et les départs d'incendies, il peut encore arriver des choses dramatiques, etc. Cette demande a donc été faite.

L'autre demande que nous avons faite, c'est de faire passer la Direction de la propreté pour nettoyer non seulement très vite, mais surtout pour nettoyer une deuxième fois lorsque le gardiennage sera mis en place, on l'espère, dans les semaines qui viennent.

La copropriété du 133 bis a pris une décision tardive, parce qu'elle l'ignorait. Elle a autorisé la réquisition permanente pour le commissariat seulement en décembre. Celle-ci permet à la police de pouvoir entrer dans des copropriétés privées. Cela doit être fait en assemblée générale. Désormais, la police a la possibilité d'agir de manière plus facile.

La police s'est engagée à augmenter les passages et les patrouilles de la police nationale, en fonction des effectifs du commissariat. Côté ville, nous avons aussi décidé de l'accélération de l'acquisition. On s'était engagés à tout acquérir pour début 2020, on avance aujourd'hui sur fin 2019. On va tout faire pour acquérir de plus en plus vite l'ensemble des lots, sachant que c'est beaucoup plus compliqué quand ce n'est pas en indivision. La difficulté c'est que l'on négocie avec des gens. Jusqu'à il y a peu de temps, on n'avait pas l'identité de l'ensemble des propriétaires. Il était donc difficile de pouvoir rentrer en contact pour acquérir des lots quand on ne savait pas qui étaient les propriétaires.

On a mis aussi à l'étude le coût d'une grille pour protéger l'entrée, donc empêcher les intrusions. C'est à la fois une demande des habitants, donc on l'a mis à l'étude. J'y suis modérément favorable parce qu'à partir du moment où l'on met une grille et qu'elle est cassée, il va falloir la réparer en permanence. Du coup, on sait aussi que ce sont des coûts extrêmement importants. Je préfère que l'argent public soit plutôt mis sur du gardiennage que sur une grille que l'on va faire réparer probablement en permanence. Ce n'est pas sûr, mais partons du fait que parfois, le pire est certain.

L'autre sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé, en tout cas discuté avec Marion GONZALES, parce qu'il y a d'autres sujets dans le 18^e et nous y travaillons, c'est que nous nous sommes adressés au préfet de police pour savoir ce que pouvait nous donner comme droits la région, de manière un peu large. Je ne peux pas détailler plus, parce qu'il faut que l'on puisse voir avec lui, mais qu'avons-nous le droit de faire ? Alors que pour l'instant, on n'a pas le droit de faire grand-chose. C'est un peu ça, le sujet.

Puis nous avons eu un certain nombre de propositions que nous avons toutes acceptées en tout cas d'étudier, notamment sur le fait d'écrire à l'ensemble des propriétaires pour savoir s'ils

accepteraient de prendre une place dans le quartier. Ce sont des choses que nous avons accepté de faire, parce qu'il faut prendre toutes les bonnes idées, d'où qu'elles viennent, pour éviter les situations telles qu'on les a vécues et tel que les habitants et les riverains les ont vécues ces derniers temps.

Il me semble avoir fait la totalité des réponses, sauf sur la partie commencement des travaux qui seront donc prévus dès que nous serons propriétaires, c'est-à-dire en 2020. Mais peut-être qu'Évelyne veut compléter sur la question des travaux.

Éric LEJOINDRE : Je pense que la réponse est déjà suffisamment dense. Je ne sais pas s'il y a des éléments supplémentaires d'information que vous vouliez avoir. En tout cas, voilà où nous en sommes sur le plan de la sécurité. Nous aurons l'occasion d'en reparler par la suite. L'enjeu pour nous est d'acquérir au plus vite. Nous sommes déjà arrivés à acquérir tout ce qui est facile à acheter, c'est-à-dire partout où les propriétaires étaient faciles à joindre. On est aujourd'hui dans la nécessité d'acheter ce qui est compliqué d'acheter.

Merci beaucoup.

54. Q18201905 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative au terminal ferroviaire de la Chapelle International

55. Q18201909 Question orale posée par Pierre Liscia relative à la mise en service de l'hôtel logistique de Chapelle International

Didier GUILLOT : Le terminal logistique de Chapelle International a été inauguré avec l'ensemble des acteurs, y compris la ministre des Transports, le 8 juin dernier. Cette plate-forme logistique à Chapelle International doit permettre de libérer Paris de 500 camions, avec normalement 4 trains quotidiens et une nouvelle forme de logistique particulièrement bien pensée, en tout cas sur le papier. Le fait est que cette plate-forme à ce jour semble ne pas avoir démarré alors qu'elle a été effectivement inaugurée.

Nous voulions savoir tout simplement pour quelle raison ce projet était resté au point où il en est. Normalement, tout était censé démarrer depuis plusieurs mois.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je préciserai la question en vous demandant un état des lieux précis des raisons pour lesquelles la mise en service du terminal ferroviaire est pour l'instant à l'arrêt. Et savoir si vous avez vous-même pris des mesures ou la ville pour ne pas menacer l'existence de ce projet.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces questions bien légitimes. C'est l'occasion de redire à quel point je suis heureux que ce projet logistique ait vu le jour. C'est un espace, un lieu qui est primé et regardé dans le monde entier et qui fait aussi la fierté de la Porte de la Chapelle. C'est donc un modèle logistique qui prend vie progressivement, comme vous le savez. On a maintenant le magasin Métro en R-1. Les différents espaces tertiaires et la toiture sont maintenant remplis. On a d'ailleurs voté aujourd'hui même une délibération pour l'agriculture urbaine en toiture. Puis le hub de messagerie urbaine exploité par la société DPD qui est une filiale du groupe La Poste sur 7 000 m² tout de même est aussi en cours d'installation.

Concernant la navette ferroviaire qui est évidemment l'un des enjeux essentiels de ce terminal ferroviaire, l'ensemble du bâtiment étant en fonction, il faut rappeler comment tout cela doit fonctionner. La navette ferroviaire rentrera en fonction quand un chargeur, le client final, celui qui

est acteur de la grande distribution ou fournisseur de matériaux de construction, aura signé un contrat d'approvisionnement avec un commissionnaire de transport, avec la structure qui est chargée de faire ce transport.

Le commissionnaire de transport s'engagera à assurer une chaîne logistique régulière en empruntant un trajet routier de l'entrepôt de départ jusqu'au terminal ferroviaire de départ, puis le trajet ferroviaire jusqu'à la gare de Chapelle International, et ensuite le trajet qu'il choisira depuis le terminal ferroviaire urbain jusqu'à son lieu de destination finale.

Sogaris n'est pas transporteur. Le terminal ferroviaire urbain est capable d'accueillir tous les travaux. Il reste quelques travaux qui sont en cours à l'intérieur du terminal ferroviaire urbain, mais qui vont aller assez vite. La structure liée à la ville de Paris est aujourd'hui en capacité de mettre à la disposition de cette chaîne de transport le point de passage qu'est Chapelle International dans des conditions techniques et financières qui sont les meilleures, en tout cas elles sont excellentes. Le rôle de la Sogaris est bien de convaincre l'ensemble des acteurs de basculer vers le fer sans attendre l'entrée en vigueur de la totalité des nouvelles contraintes sur la circulation des poids lourds. Même si au bout du bout, ces contraintes nous permettront d'être en avance.

C'est encore nouveau aujourd'hui, ce que nous proposons avec la Sogaris. Aujourd'hui la question du fret malheureusement est très largement encore dominée par la route. Cela veut dire qu'il faut que l'on continue à accompagner de futurs clients vers cette modification de leur modèle économique et de leur façon de circuler. Il n'est pas toujours facile de faire évoluer tous ceux qui ont envie d'être à Paris. Mais la question n'est pas tellement de savoir si la navette ferroviaire va arriver, bien sûr qu'elle va arriver. Elle n'est pas du tout menacée. C'est au contraire tout le sens de l'investissement, notamment celui de la Sogaris. Nous sommes prêts. Il reste à trouver ceux qui pourront utiliser cet outil. Mais c'est déjà un acquis énorme. Je ne peux pas prendre d'engagements que les uns et les autres ne pourront pas tenir, mais je pense que l'on peut avoir pleinement confiance sur le fait que cela ira vite et en tout cas que ça ira beaucoup plus vite à Paris que dans le reste de la France grâce à la Port de la Chapelle. Je pense que l'on peut s'en féliciter.

Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce stade. Mais si vous voulez, on pourra refaire un point régulier avec les équipes de la Sogaris qui sont l'opérateur de cet élément pour vous dire où l'on en est.

Je voudrais laisser la parole à Carine ROLLAND qui accepterait de retirer un vœu. Elle nous en dit un mot tout de suite.

Carine ROLLANT : Effectivement, c'est le vœu 08. C'est un vœu de proposition pour tenter de faire inscrire Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous avons beaucoup parlé de la diversité des quartiers du 18^e, ce soir. Il en est un particulier de par sa diversité géographique, naturelle, humaine aussi et bien sûr patrimoniale et historique. C'est la butte Montmartre.

Ce vœu vise à demander l'inscription de la butte Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous vous proposons, pour des raisons d'horaire très tarifs de le reporter. Quitte à en discuter entre membres du Conseil municipal d'ici notre prochaine instance.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je crois que le groupe communiste s'apprêtait à faire de même pour un œuvre vœu. Peut-être que Danièle PREMENE veut en dire un mot ?

Danièle PREMENE : Nous n'avons pas retiré notre vœu.

VŒUX

56. V18201907 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe socialiste à l'attention du Gouvernement relatif à l'insécurité à la Porte de la Chapelle

Sarah PROUST : Pour être très rapide, j'insisterai sur un élément qu'il est important de traiter sur la question de la Porte de la Chapelle. C'est la concomitance et en tout cas notre volonté de prendre en charge sur la Porte de la Chapelle à la fois l'accueil et la prise en charge humanitaire des migrants et la lutte contre les trafics et l'accompagnement médicosocial des toxicomanes. C'est bien le double phénomène sur la Porte de la Chapelle qui crée toute la situation invivable pour les riverains. On considère à la ville que l'on a beaucoup augmenté le travail qui était le nôtre, notamment je tiens à le signifier le travail de la DPSP et de la DPE qui interviennent tous les jours, du lundi au dimanche, sur cet espace-là. Nous attendons à la fois du plan CRACK du gouvernement, de la préfecture de police et plus largement du Ministère de l'Intérieur qu'ils mettent les moyens à la hauteur des enjeux sur ce territoire dont nous avons absolument besoin.

Éric LEJOINDRE : Merci. Je voulais informer le Conseil que j'ai eu l'occasion d'écrire à nouveau au ministre de l'Intérieur pour lui signaler notre très grande inquiétude sur la situation de la Porte de la Chapelle. J'ai compris qu'il était encore en fonction, malgré toutes les polémiques qu'il y a eu. J'ai donc bon espoir que nous puissions avoir une réponse rapide et j'espère que le nouveau préfet de police sera aussi engagé que l'actuel sur ces questions.

Enfin, il est quand même indispensable que nous puissions avancer rapidement sur la question des mises à l'abri de personnes migrantes, parce que la concomitance des situations est impossible. On voit bien les difficultés majeures sur la question des usagers de drogues, il pourrait y avoir des solutions. On les a testées, on les a mises en œuvre, on les a réussies. Il n'y a aucune raison que nous n'y arrivions plus. Quand je dis « Nous », je pense évidemment d'abord à ceux qui en ont la charge : l'État.

J'ajoute un élément que Sarah PROUST n'a pas évoqué, mais qui est tout aussi important pour moi. Il s'agit de demander à la présidente de la RATP de faire intervenir aussi de façon beaucoup plus forte ses équipes dans le tramway T3. Autant les équipes de la RATP il faut le saluer, sont présentes dans le métro et notamment sur la ligne 12 même s'il pouvait toujours y en avoir plus, autant ils ne prennent pas du tout assez en compte la question du tramway et notamment du T3. Or, il y a urgence à assurer une meilleure sécurité y compris à l'intérieur du tramway.

Voilà ce que je voulais ajouter. Gérald BRIANT, un mot. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Gérald BRIANT : C'est un vœu qui tombe bien. Cela permet de mettre tout de suite dans le bain le nouveau préfet. Juste pour dire que pour ceux qui ont vu, sur la Porte de la Chapelle, il y a maintenant un campement important. La lutte à la solidarité a vu un effectif des sans domicile fixe augmenter de 500 personnes rien que dans le 18^e arrondissement. Tout en sachant en plus qu'il y avait eu avant une opération importante de mise à l'abri. Donc, c'est pour vous dire un peu la difficulté devant laquelle nous sommes.

Sur cette situation-là, et vu qu'aujourd'hui tout est en train de se cristalliser dans cet endroit, il y a vraiment une urgence qui soit d'intervenir, de mettre des forces et aussi surtout de mettre les personnes à l'abri. Il y a vraiment besoin d'avancer. Je sais qu'au niveau de l'Hôtel de Ville, on cherche d'arrache-pied des structures de manière à avoir des locaux qui soient mis à disposition rapidement.

C'est donc évidemment un vœu que nous allons voter.

Christian HONORE : Monsieur le Maire, je trouve un peu dommage que ce vœu soit maintenu parce que l'on aurait dû prendre le temps d'en parler. C'est un sujet trop important, trop sensible pour que l'on traite cela en 5 secondes. Vous avez préféré le garder, très bien. On va le voter, mais le sujet de la drogue Porte de la Chapelle est trop important pour qu'il fasse l'objet de polémiques ou de propos à l'emporte-pièce. On aura peut-être l'occasion d'en parler au Conseil de Paris dans un climat plus serein et avec le temps de pouvoir en parler. Nous votons cependant.

Éric LEJOINDRE : Je ne suis pas sûr que la façon dont on débat des vœux au Conseil de Paris permette d'en parler mieux qu'ici. Je ne pas convaincu, car au Conseil de Paris, cela va encore plus vite. Je n'ai pas l'impression que l'on ait été frustré concernant le débat sur la Porte de la Chapelle. C'est dans le 18^e en général et autour de cette table en particulier. J'ai compris ce que vous vouliez dire.

Je vais soumettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

57. V18201909 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la mise en œuvre du Grand Paris des Bus le 20 avril prochain et à ses conséquences pour l'accès à la mobilité des habitant.e.s du 18e

Frédérique BADINA SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Le 20 avril prochain, il y aura un réseau de bus rénovés. Il n'a pas évolué depuis 1947. Une concertation a eu lieu de septembre à novembre 2016 pour recueillir l'avis des Parisiens quant à l'évolution d'un certain nombre de lignes. Île-de-France Mobilité, l'autorité organisatrice, a fait le point sur le fonctionnement du réseau. Effectivement, certaines lignes sont trop longues et souffrent de dysfonctionnements réguliers notamment liés aux embouteillages. L'idée était de voir dans quelle mesure on pouvait refondre tout cela.

Suite à cette concertation, un certain nombre de choses ont été décidées : les tracés de 50 lignes ont été modifiés. Mais ce n'est pas tout à fait satisfaisant et je pense que tout le monde autour de la table ici aura été à un moment ou à un autre sollicité par un habitant, un collectif d'associations ou de riverains sur le remplacement par exemple de la ligne 38 ou de la ligne 65, qui n'aura plus du tout le même itinéraire, sur la modification importante de la ligne 67 qui ne permettra plus aux habitants de l'ouest de l'arrondissement de se rendre au cœur de Paris, notamment le quartier de Châtelet de l'Hôtel de Ville, la modification du tracé de la ligne 65 qui permet au Nord-est parisien et donc au quartier des Portes de se rendre au quartier de la Sorbonne, je pense notamment aux étudiants. Puis la modification de la ligne 30 qui ne permettra plus de se rendre à la Gare de l'Est.

Les modifications vont toucher notamment les usagers des Portes pour aller dans le centre de Paris et vers les grandes gares. Tout cela nous pose un certain nombre de problèmes, parce que quelque part, le réseau de bus aujourd'hui c'est aussi un réseau qui permet aux plus fragiles d'accéder à la mobilité, de se déplacer dans Paris. Nous pensons pour ce qui est des plus fragiles aux personnes âgées, mais aussi aux étudiants ou encore à certains salariés qui préfèrent encore aujourd'hui prendre le bus, et ils ont bien raison. Puis il y a aussi les touristes.

Pour toutes ces raisons, on demande au travers de ce vœu à Madame la Présidente du STIF, à Madame la Maire de Paris ainsi qu'aux administrateurs d'Île-de-France Mobilité de proposer des alternatives crédibles et non discriminantes pour les usagers du 18^e, notamment pour ceux qui ont le plus de mal à se déplacer et de voir de quelle manière on peut revenir un petit peu sur ces modifications de dessertes aujourd'hui ou dans un moyen terme. En tout cas, il s'agirait de tenir compte des éléments qui sont remontés du territoire à la fois dans le cadre de la concertation et puis

maintenant, aujourd'hui. Puisqu'on n'a pas forcément toujours en tête au moment de la concertation les conséquences de telles modifications. Je vous rappelle qu'il y a 50 lignes dont le tracé est modifié. À mon avis, on va se rendre compte d'autres choses après coup.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement Frédérique BADINA, vous avez pointé le nouveau Grand Paris des Bus qui va arriver le 20 avril prochain. Nous sommes globalement d'accord avec les considérants opérationnels concernant les différentes lignes de bus. Éric LEJOINDRE avait écrit un courrier en mars 2017 au directeur général du STIF ainsi qu'à l'adjoint à la maire en charge du transport pour lister un certain nombre de sujets.

Je vous rappelle simplement que l'objectif était de renforcer les liens entre le périphérique et la proche banlieue. Ce qui signifiait par ricochets de diminuer la longueur des lignes de bus. D'où l'arrêt d'un certain nombre d'entre elles sur les gares parisiennes, sur la Gare de l'Est qui est mentionné ici à travers la ligne 30 je crois, et d'autres également.

A priori, nous n'avons pas de défaut pour voter ce vœu dans l'état.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais soumettre ce vœu aux voix. Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

58. V18201910 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à l'Appel des coquelicots

Philippe DURAND : C'est un vœu très simple. Je pense que l'ensemble du Conseil d'arrondissement connaît un peu l'Appel des coquelicots. L'objectif est qu'il n'y ait plus de pesticides, tout de suite et maintenant.

L'Appel des coquelicots est fait nationalement et se décline localement. Il y a un groupe coquelicot dans le 18^e qui se réunit tous les 1ers vendredis du mois devant la place Jules Joffrin. Il demande au Conseil d'arrondissement de voter leur Appel. Cela s'est fait à ma connaissance dans le 10^e arrondissement. Maintenant, c'est à notre tour de le demander.

L'ensemble du groupe écologiste a signé l'Appel des coquelicots. Par ce vœu, il est demandé à l'ensemble du Conseil d'arrondissement de voter cet appel zéro pesticide.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est l'occasion pour moi de remercier mon cabinet et Juliette HEON qui est en contact avec l'association des coquelicots du 18^e et qui a permis de faciliter un certain nombre de leurs actions. Bien sûr, je ne vois aucun inconvénient à ce que ce vœu puisse être voté.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vais le soumettre aux voix. Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

59. V18201911 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la fermeture du centre national des dramaturgies contemporaines « Théâtre Ouvert »

Danièle PREMEL : Le Théâtre Ouvert a un projet unique consacré aux dramaturgies contemporaines. C'est un lieu qui a fait émerger des auteurs désormais incontournables comme Jean-Luc LAGARCE,

Serge VALLETTI, Noëlle RENAUDE, Eugène DEREK et puis Bernard-Marie KOLTES. On va du reste inaugurer bientôt une plaque.

C'est un théâtre intimement lié à l'histoire artistique et culturelle de la ville de Montmartre depuis les années 70. Ce projet de théâtre ouvert va être mis en concurrence avec le Tarmac qui se trouve dans le 20^e arrondissement. C'est-à-dire que l'on veut le placer à la place du Tarmac. Nous perdons un théâtre qui se trouve dans le 18^e arrondissement, qui a l'histoire que je viens de rappeler. En même temps, on met ce théâtre pour pousser un autre théâtre qui se trouve dans le 20^e.

Effectivement, nous ne pouvons pas accepter un théâtre de mois à Paris, et d'autre part un théâtre de moins aussi dans le 18^e arrondissement.

Je sais que le contexte est difficile, qu'il ne dépend pas entièrement du maire du 18^e ni de la maire de Paris. Il dépend du ministère de la Culture, qui prend parfois des initiatives intempestives sur notre territoire, et c'est le cas. Nous proposons justement que le maire du 18^e arrondissement et la maire de Paris puissent aussi interpellier le ministre de la Culture sur le relogement du Théâtre Ouvert. Nous proposons aussi qu'ils participent à la recherche d'un espace pouvant accueillir le Théâtre Ouvert, autre que celui du Tarmac. Si ce relogement pouvait avoir lieu si possible dans le 18^e arrondissement, nous en serions vraiment très heureux. Je vous remercie.

Didier GUILLOT : Il se trouve que je suis le représentant au CA du Théâtre Ouvert. Je suis un peu étonné non pas par ce qui a été dit, mais par ce qui a été écrit. Parce que dans le vœu, il est question de fermeture. Mais personne ne parle de fermeture du Théâtre Ouvert. En tout cas, il n'a pas été question de sa fermeture à ce jour. Si le Théâtre Ouvert doit partir, c'est pour une question d'ordre privé. C'est-à-dire que c'est ni la ville de Paris ni même le ministère de la Culture qui veulent mettre dehors le Théâtre Ouvert, c'est simplement du fait d'un opérateur et propriétaire privé – en l'occurrence le propriétaire du Moulin Rouge – qui a décidé de « prendre ses aises » et de vouloir s'agrandir, et donc de chasser le Théâtre Ouvert qui occupait effectivement une « aire » du Moulin Rouge. Il s'agit d'une coupole remarquable, cette architecture est très belle. Ce site est d'ailleurs dédié aux écritures et pas seulement aux représentations. C'est un lieu d'écriture de théâtre extrêmement important.

En tout cas, je trouve qu'autant l'intervention est un peu plus ouverte si je puis dire, autant le vœu de mon point de vue ne correspond absolument pas à la réalité, puisqu'il n'a jamais été question de fermer ce théâtre. Mais effectivement, une proposition a été faite par le ministère de la Culture. Pour moi, c'est son « rôle ». Pour l'instant ni la ville ni le ministère de la Culture n'a trouvé un lieu qui correspondait à ce qu'était le Théâtre Ouvert dans le 18^e. Pour moi, c'est un lieu avant tout parisien. Je préférerais que le Théâtre Ouvert reste là où il est, parce qu'il y est très bien. Je préférerais même qu'il soit à Montmartre ou dans le 18^e, mais le fait est que c'est avant tout un lieu culturel parisien qui doit effectivement être maintenu dans Paris. Mais à ma connaissance, personne n'a prévu de fermer ce lieu. Je trouve donc ce vœu assez malhonnête.

Carine ROLLAND : Je ne crois pas que Danièle PREMENE ait dit qu'il allait fermer. Il y a juste la mention de l'incertitude totale quant à son devenir. Je crois pouvoir dire que l'incertitude concerne le lieu où le Théâtre Ouvert pourrait se déployer.

Nous avons les mêmes inquiétudes que celles exposées par Danièle PREMENE et que Didier GUILLOT. Notamment où est-ce que le Théâtre Ouvert va-t-il pouvoir continuer d'exercer ses activités qui sont précieuses ?

Le ministre de la Culture et de la Communication aurait fait une annonce il y a quelques jours par communiqué de presse et s'apprêterait à en faire une autre, effectivement, pour confirmer

l'hypothèse selon laquelle le Théâtre Ouvert irait dans le 20^e. On sait l'émoi que cela a suscité l'année dernière chez les élus, mais pas seulement : chez des habitants et des spectateurs aussi. Parce que le Tarmac est un lieu dédié à la francophonie, qu'il y en a peu à Paris. À ce titre, le fait de mettre en opposition les deux établissements qui n'ont pas de lien et qui n'ont pas à être mis en concurrence, ce n'est pas une bonne chose. Le fait que pour l'instant on ait entendu parler de la relocalisation, c'est une possibilité, mais elle n'est pas encore tout à fait confirmée. Nous appelons donc aussi de nos vœux à ce que soit confirmé un endroit précis pour le Théâtre Ouvert. Nous aimerions aussi le garder dans le 18^e, mais de la même manière que l'on ne peut pas raisonner effectivement en arrondissement entier pour un établissement de ce type, même si l'on n'est pas le 20^e, on ne peut pas se mettre à sa place et dire que la fermeture du Tarmac ne serait pas grave.

Pour notre part, tel que le vœu a été distribué et étant précisé que personne ne parle de fermeture, nous sommes favorables à le voter.

Éric LEJOINDRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Danièle PREMENE : Je trouve regrettable que l'on utilise les termes de « malhonnête », effectivement quand on n'a pas lu le deuxième vœu et l'autre écriture. C'est dommage.

Éric LEJOINDRE : En attendant, je propose de soumettre aux voix ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

60. V18201912 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la réouverture de l'accueil EDF du 70 Boulevard Barbès

Gérald BRIANT : Il s'agit de l'ex-agence. C'est tout l'intérêt du vœu. Il s'agit d'une agence qu'EDF a fermée, une agence d'accueil qui s'occupait de la gestion des dossiers au plus près des habitants, dans un quartier populaire.

Les syndicalistes de la CGT ont décidé de rouvrir. Cela fait la deuxième qu'ils font une opération d'ouverture, qui rencontre un grand succès. Pour la dernière qui date de la semaine dernière, c'était 163 personnes qui sont venues sur trois jours pour justement faire examiner leur dossier. 800 pétitions ont été signées. La direction s'est même déplacée pour aller voir ce qu'il en était sur place.

Cela témoigne d'un vrai besoin, c'est-à-dire que les gens aujourd'hui ont besoin d'être conseillés et d'avoir un interlocuteur qui ne soit pas seulement une machine, mais qui soit aussi quelqu'un qui puisse les aider dans des situations qui sont parfois inextricables.

S'il pouvait y avoir une réouverture d'un site d'accueil et de traitement de dossiers, ce serait important pour une population qui en a besoin. Je vous propose donc de soutenir cette action.

Éric LEJOINDRE : Merci.

Je voudrais dire que l'une des premières inaugurations que j'ai eu l'occasion de faire en tant que maire du 18^e, c'était pour les travaux qui ont été faits sur cette agence EDF. À l'époque, ils avaient investi beaucoup d'argent pour remettre en état ce local. Les responsables d'EDF m'avaient dit tout l'intérêt qu'ils portaient à ce lieu, puisqu'ils y avaient investi beaucoup d'argent. Donc, j'ai aussi un peu de mal à comprendre ce changement. Je pense que c'est en tout cas une demande que l'on peut faire et qui nous permettra *a minima* d'avoir des éléments de réponse de la part de la Direction d'EDF.

Voilà pourquoi je vous propose d'adopter ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

61. V18201913 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif aux moyens humains alloués à la piscine Hébert

Éric LEJOINDRE : Vous avez sur table une version plus élaborée du document. Je vous propose que l'on essaye très rapidement de présenter les vœux.

Danièle PREMENE : Effectivement, il était très bref. Je vous demande de lire la deuxième version. Ainsi, nous pourrions parler le même langage. Vous verrez que ce sera complété par Évelyne DAMS qui a travaillé sur les aspects très techniques.

Pour nous, il s'agissait effectivement de répondre aux questions par rapport aux habitants concernant les fermetures répétitives et inopinées de la piscine Hébert. Cette piscine est pour le quartier quelque chose d'important. Il y a aussi un projet avec de la gymnastique aquatique, un jardin aquatique pour les 4-6 ans, etc. Je ne vais pas tout développer ici, parce qu'il faut faire très vite. Mais c'est vraiment pour ce quartier quelque chose d'important. Effectivement, la sauvegarde de la piscine Hébert est pour nous important. Nous devons identifier les problèmes et les problématiques aussi bien au niveau humain que les problématiques au niveau technique.

Je vais laisser Évelyne DAMS compléter ce vœu pour que l'on puisse voir ce qu'il en est.

Évelyne DAMS : Effectivement, la piscine Hébert connaît de très nombreux et diversifiés problèmes. Cela vaut la peine, à un moment donné, d'expliquer en quoi ils consistent, parce qu'ils sont à chaque fois différents.

En fait, ils sont de trois ordres. Il y a des problèmes d'ordre social, d'ordre réglementaire et d'ordre technique.

Très brièvement sur le plan technique, il y a un vrai sujet de vétusté des installations techniques, des difficultés par exemple pour faire des montées en température pour le bébé nageur. Il faut savoir que si la piscine Hébert présente des signes de vieillissement évidents, c'est, parce qu'elle est ancienne. Il ne faut pas oublier qu'elle a été construite en 1896 avec un puits artésien. Elle a ensuite fait l'objet d'une première rénovation en 1924, d'une seconde rénovation en 1990. Depuis 27 ans, elle fait l'objet de remises à niveau régulières.

Compte tenu des urgences techniques, la piscine va fermer cet été pendant deux mois du 1^{er} juillet au 2 septembre. Je pense que cela vaut la peine de le savoir d'ores et déjà. Il s'agit de sujets importants. Ce sont les sujets de filtration de l'eau et c'est également la reconfiguration des locaux du personnel.

Voici pour tout le volet technique, qui est important.

Ensuite, il y a aussi des difficultés sociales de plusieurs ordres, il y a des conflits internes, il y a la réorganisation du travail et l'harmonisation des temps de travail et il y a aussi bien sûr les congés maladie qui interfèrent.

Concernant l'obligation réglementaire, je voudrais rappeler qu'il y a un effectif minimum autant pour la filière technique que pour la filière aquatique. C'est effectif minimum est de 3 ou 4 selon les phases de protocole lorsqu'il y a nécessité de faire intervenir des secours d'urgence. Donc, là, parfois

il y a l'incompréhension des usagers, mais il n'y a aucune résistance d'aucune sorte à avoir par rapport à cette obligation réglementaire qui vise à assurer la sécurité des nageurs.

Pour finir, je dois dire qu'il y a un lien étroit avec la circonscription de la Direction jeunesse et sport, qui a déployé des efforts importants. Je crois que nous pouvons l'en remercier. Mais elle n'a pas toujours réussi ces derniers temps à assurer l'accueil matinal.

Nous avons aussi mis en valeur le fait que l'affichage devenait nécessaire, autant physiquement sur le hall d'entrée que dans l'information sur Internet avec un rapprochement des services de communication et des services de la piscine.

Tout ceci s'inscrit également dans le plan « Nager à Paris », qui est extrêmement important, puisqu'il permet de développer l'apprentissage des jeunes Parisiens et notamment dans les quartiers populaires. Je rappellerai très brièvement que ce plan « Nager à Paris » nous a permis d'engager la rénovation lourde de la piscine des Amiraux, qui a été inaugurée en novembre 2017. Nous avons donc déjà eu une opération phare dans ce cadre.

Avec tous ces arguments et tous ces éléments un peu compliqués et qui se croisent, nous voudrions – le groupe PCF et nous-mêmes le groupe socialiste – faire un vœu avec trois propositions.

– Que la piscine Hébert fasse l'objet d'une programmation de travaux à moyen terme pour une réhabilitation lourde, même si ce chantier engage une longue période de fermeture.

– Qu'une médiation soit mise en œuvre immédiatement pour analyser et résoudre les difficultés internes des agents de la piscine.

– Que les autres piscines du 18^e arrondissement – Dauvin, Amiraux – puissent bénéficier d'horaires élargis, donc avec de nouvelles ouvertures nocturnes et matinales pendant la période de résolution de ces difficultés et surtout durant le chantier qui est prévu cet été.

Merci à vous. Nous vous demandons d'adopter ce vœu.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Je sou mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

62. V18201914 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe DPE relatif à la Place Jules Joffrin

Fadila MEHAL : Je vais être assez rapide. Simplement pour rappeler que le projet du budget participatif 2015 est issu de l'aménagement de la Place Jules Joffrin, qui a nécessité de grands travaux. En définitive, il y a eu me semble-t-il globalement une satisfaction de ces aménagements. Tout en signalant, comme ceci a été précisé lors de certaines réunions, que des points d'amélioration sont possibles.

Nous allons les lister rapidement. Le premier qui pose question, c'est le positionnement de l'arrêt de bus du 31 et du 60 qui gênerait le carrefour. Par ailleurs, nous aurions souhaité plus de végétalisation sur la place, malgré les jardinières qui commencent à être installées. Puis l'absence de boîte aux lettres, qui a disparu après le réaménagement de la place. Mais j'ai vu qu'elle avait réapparu depuis mercredi, car je la surveille. Bravo pour ce réaménagement. Nous aurions souhaité qu'elle soit plus visible, mais est-ce possible ?

Cette question du carrefour persiste. Si vous pouviez nous donner des informations à ce sujet, ce serait opportun.

Gilles MENEDE : Vous avez cité le positionnement de l'arrêt de bus du 31 et du 60, qui gêne le carrefour. À partir du moment où l'on rénove la Place Jules Joffrin, il était impossible que cet arrêt reste sur la place. Diverses possibilités ont été étudiées concernant l'emplacement, en concertation avec les riverains : avant la Place Jules Joffrin dans le sens est-ouest ou bien après ? Puis il y a eu une contrainte technique de la RATP, des réseaux de voirie qui ont fait que le choix s'est porté sur l'emplacement actuel, à l'entrée du carrefour Saint-Isor. Le choix de l'emplacement de cet arrêt permet de conserver un trajet assez simple et de faible distance entre l'arrêt de bus et le métro.

Aujourd'hui vous avez raison, on peut constater quelques bouchons, dus pour une large part à l'engagement de plusieurs bus consécutifs ou à l'engagement de véhicules sur le carrefour. C'est pourquoi nous avons fait repasser les consignes de bonne conduite aux conducteurs de la RATP. Plus généralement, c'est ce que fait aussi la ville depuis un certain nombre de mois, puisqu'elle mène une campagne sur le respect d'une règle simple du Code de la route que l'on a un peu tous oublié. C'est-à-dire que le fait de s'engager dans un carrefour encombré, même si le feu est vert, est normalement passible d'une amende. Vous avez vu dans différents quartiers de Paris que cette verbalisation se met en place, notamment avec de la vidéosurveillance. Voici pour le premier point concernant l'arrêt de bus.

La végétalisation de la Place Jules Joffrin est effectivement un sujet important sur lequel on travaille. Nous avons eu une réunion avec les services en février, durant laquelle la mairie a demandé plus de végétalisation sur la place au service de voirie et aux espaces verts, avec en particulier l'installation de jardinières sur le parvis de la mairie. Nous verrons si nous pourrions en mettre sur la place, avec même une étude de végétalisation de certains arrêts de bus, etc. Nous verrons ce que nous proposent les services et la RATP. En tant qu' élu à la propreté, je tiens à vous rappeler que certes on souhaite végétaliser des parties plus minérales, mais il faut faire attention, car dès lors qu'elles sont trop végétalisées, elles sont plus difficiles à entretenir. Je vous rappelle aussi l'installation des deux très belles jardinières en bas de la Place.

Concernant la boîte aux lettres, je n'ai rien à dire si ce n'est qu'elle n'est plus tellement visible, puisqu'elle n'est plus jaune, mais marron.

Puis nous travaillons encore sur un certain nombre d'autres sujets, que je vais citer, avec ENEDIS sur la mise en place de l'affichage lumineux des bus, notamment pour les temps d'attente, avec la RATP sur l'arrêt de bus du 85 dans le sens Saint-Ouen–Paris qui est en bas de l'église. Puis on travaille aussi avec les services de la DAE au repositionnement du manège, de façon à avoir une perspective ouverte mairie-église. On nous a reproché le fait que certains petits points persistent.

Enfin, un nouveau kiosque de presse sera installé très certainement courant mai.

Voilà un peu tous les éléments que je voulais vous signaler. À la lumière de cet élément, je vous propose de retirer ce vœu. Je pense que ceci aurait plutôt dû être une question qu'un vœu, je ne sais pas.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'ajoute que nous avons évidemment cherché à augmenter la surface de végétalisation sur la Place Jules Joffrin. Je rappelle simplement qu'il y a un métro qui passe dessous et qu'il n'est donc pas possible de planter au-dessus du métro, pour des raisons qui paraîtront évidentes. Nous avons donc fait le maximum qu'il était possible de faire en végétalisation de pleine terre. Voilà pourquoi nous travaillons maintenant à une végétalisation en pots qui a des avantages et des inconvénients, comme beaucoup de choses dans la vie. L'avantage c'est que c'est

beau, l'inconvénient c'est que c'est compliqué à entretenir dans des lieux aussi passants que la Place Jules Joffrin.

Enfin, dernier élément. Vous vous êtes interrogés sur le fait de savoir pourquoi la boîte aux lettres n'était pas jaune. J'ai posé la même question concernant la boîte aux lettres de la placette de la rue de l'Évangile il y a quelques années. Il s'agit d'une nouvelle règle de covisibilité dans un périmètre de x mètres pour rendre moins criardes ces magnifiques boîtes aux lettres jaunes qui sont tout de même aussi du patrimoine parisien. Une règle a été édictée il y a assez longtemps, qui consiste à un certain nombre d'endroits à obliger La Poste et la ville à les faire fondre dans le décor, ce qui est un tout petit peu absurde. Voilà pourquoi cette boîte aux lettres n'est pas jaune, mais nous allons tout de même vérifier avec La Poste si c'est bien pour cette raison.

Votre vœu est-il maintenu, au fort de ces réponses ?

Une intervenante : Les réponses apportées donnent complètement satisfaction.

63. V18201916 Vœu déposé par les élu-e-s du LR-CI relatif à l'occupation illégale du domaine public Porte de Montmartre et plus particulièrement rue du Lieutenant-Colonel Dax

Christian HONORE : Je vais être bref, puisque je viens de voir un vœu modifié. Cela signifie que vous allez le voter. Je vous le dis quand même.

Il s'agit de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'occupation illégale du domaine public Porte de Montmartre et plus particulièrement rue du Colonel Dax, de remonter des filières avec une présence accrue de la politique nationale sur le terrain en charge de la répression, la présence renforcée de la brigade de lutte contre les incivilités de la ville de Paris qui par ses présentes physiques peut dissuader de toute installation avec un élargissement des compétences. Il s'agit également de poursuivre les opérations conjointes ville politique nationale avec une présence accrue le week-end et en début de semaine, afin d'améliorer la physionomie de l'espace public et de préserver la tranquillité des habitants du quartier. Puis enfin, soutenir et accompagner les projets des habitants ayant pour but de permettre aux riverains de se réapproprier l'espace public, de créer des comités d'étude et de partage de projets, initiatives menées par les habitants en lien avec les services de la ville.

Je suis d'autant plus heureux que vous ayez repris ce vœu, c'est qu'au Conseil de Paris avec Monsieur BONAHEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour justement dire que les habitants de ces quartiers populaires Porte de Saint-Ouen, Porte de Montmartre élaborent des projets d'amélioration de leur quartier, parce qu'ils aiment y vivre, ils y sont heureux. Il est bien qu'on les encourage et qu'on les accompagne. Je vous remercie.

Éric LEJOINDRE : Est-ce que je peux soumettre aux voix le vœu ainsi modifié ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

64. V18201917 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à la nécessité de créer des places de livraison Porte de Saint-Ouen, Porte de Montmartre.

Christian HONORE : Nous sommes allés Porte Montmartre de Saint-Ouen. Il y a le tram, c'est parfait, on ne va pas y revenir. Cela fluidifie la circulation, les gens sont contents. Bref, ils l'utilisent. Il y a des pistes cyclables, c'est très bien. Mais les commerçants nous disent qu'il manque des places de livraison et ils en sont très ennuyés. Parce qu'ils ne peuvent pas se garer, ils sont empêchés par les

pistes cyclables, ce qui est tout à fait normal. Sauf qu'ils me disent « On a des problèmes de sécurité ». Ils aimeraient que l'on étudie avec eux l'endroit où l'on pourrait créer des places de livraison.

Gilles MENEDE : Effectivement vous avez raison, l'espace est maintenant beaucoup mieux à la Porte Montmartre, à la Porte Saint-Ouen. Il y a cependant un manque de places de livraison. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà fait un rendez-vous sur site avec les services, notamment de la DAE et de la DDSP, pour voir ce qu'il était possible de faire pour donner plus de place aux commerçants du marché Ney. Suite à ce rendez-vous, nous avons demandé à la Direction de la voirie et des déplacements d'expertiser le fait d'étendre à la rue Hu chard par exemple la possibilité pour les commerçants d'y stationner. Il s'agirait également de créer des places de stationnement pour des commerçants, donc des zones de livraison, entre l'arrêt de bus que vous avez et l'espace de stationnement pour les cars touristiques pour l'hôtel en bas, au ras de l'avenue la Porte Montmartre. Nous allons mener cette étude avec les services de voirie. Bien évidemment, comme nous le faisons régulièrement sur tous les projets, nous sommes bien sûr disposés à étudier ces sujets en concertation avec les associations de commerçants des portes, d'étudier les besoins en termes de nombre de places de livraison nécessaires.

Aussi, je vais vous demander de retirer ce vœu.

Christian HONORE : Non, ce n'est intellectuellement pas honnête. Vous faites de la politique à l'ancienne. C'est une demande qui nous a été faite. Je ne vais certainement pas retirer mon vœu. Vous allez voter contre et vous allez quand même le faire, mais c'est votre façon de gérer le 18^e arrondissement. Je maintiens donc le vœu. Les commerçants et les habitants du 18^e arrondissement ne sont pas sots. Ils comprennent votre attitude.

Éric LEJOINDRE : Monsieur HONORE, je ne sais pas ce qui est de l'ancienne politique et ce qui est de la nouvelle politique. Ce que je sais c'est que la base de la politique, c'est d'écouter ce qui est dit. Si vous aviez écouté sans interrompre Gilles MENEDE jusqu'à la fin, il vous aurait proposé comme nous nous en étions mis d'accord que vous puissiez retirer votre vœu, parce que la démarche a déjà été engagée. Croyez-moi, je partage avec vous cher Christian HONORE le fait que les habitants du 18^e ne sont pas sots.

Penser qu'ils ne sont à tel point pas sots que quand ils ont une revendication d'ordre très concret à faire, en général il leur arrive d'appeler la mairie du 18^e. Pourquoi le font-ils ? Parce que, puisqu'ils ne sont pas sots, ils savent ceux qui sont en capacité de le faire. Jusqu'à maintenant, c'est nous. Il peut arriver à certains habitants de joindre directement Afaf GABELOTAUD, Gilles MENEDE ou n'importe quel autre élu du 18^e qu'ils croisent par exemple lorsqu'ils habitent sur ce territoire pour leur faire les mêmes revendications. Il arrive donc même qu'avant qu'un vœu soit déposé, nous sachions son importance et que le travail soit engagé et que nous n'attentions pas systématiquement les séances du Conseil d'arrondissement pour engager nos travaux. Si nous procédions ainsi, Monsieur HONORE, beaucoup de choses n'auraient pas bougé dans le 18^e.

Voilà pourquoi personne n'étant sot, nous pensons un peu bêtement que la nouvelle politique consistait à ne pas voter sur des choses qui sont déjà en cours. Mais comme nous savions aussi les postures que vous avez l'habitude de prendre, si le vœu était maintenu sous une forme de paradoxe et d'absurdité, nous voterions quand même.

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté.

Fin de séance.

